



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2012 | 2013

incluant le rapport financier annuel et le document d'information annuel



DERICHEBOURG

UNE FORCE AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

1	Informations générales concernant le groupe Derichebourg	3
1.1	Responsable du document de référence	4
1.2	Nom du responsable de l'information financière	4
1.3	Contrôleurs légaux des comptes	4
1.4	Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	5
1.5	Historique du Groupe	6
2	Le Groupe Derichebourg en 2013	7
	Chiffres clés	7
3	Présentation du groupe Derichebourg	9
3.1	Organigramme du Groupe	10
3.2	Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités	17
4	Rapport de gestion	29
4.1	Activités et faits marquants	31
4.2	Résultats des différentes activités et situation financière	31
4.3	Facteurs de risque et incertitudes	37
4.4	Gouvernement d'entreprise	43
4.5	Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote	48
4.6	Informations sociales, environnementales et sociétales	57
4.7	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	73
4.8	Résultats financiers des cinq derniers exercices	75
5	États financiers	77
5.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2013 en normes IFRS	78
5.2	Comptes sociaux au 30 septembre 2013	134
5.3	Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	158
6	Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce	159
6.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	160
6.2	Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général	163
6.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	164
6.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	164
6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	165
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg	168
7	Autres informations juridiques et financières	169
7.1	Bilan du programme de rachat d'actions 2013	171
7.2	Descriptif du programme de rachat 2014	172
7.3	Opérations avec des apparentés	173
7.4	Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels	177
7.5	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	180
7.6	Contrats importants	180
7.7	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel	181
7.8	Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004	182



Document de référence 2012•2013 incluant le rapport financier annuel et le document d'information annuel



Le présent document de référence a été déposé le 15 janvier 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2012, tels que présentés respectivement aux pages 33 à 74, 75 à 128, et 129, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2012 sous le numéro D.12-1056 ;
- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2011, tels que présentés respectivement aux pages 28 à 70, 71 à 124, et 125, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 décembre 2011 sous le numéro D.11-1123 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2011 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 12 décembre 2012 sous le numéro D.12-1056 aux pages 169 à 170 et le 28 décembre 2011 sous le numéro D.11-1123 aux pages 160 à 161.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org

Informations générales concernant le groupe Derichebourg



I.1 Responsable du document de référence 4

I.1.1 Nom et qualité du responsable 4

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence 4

I.2 Nom du responsable de l'information financière 4

I.3 Contrôleurs légaux des comptes 4

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 4

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 5

I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg 5

I.4.1 Raison sociale et nom commercial 5

I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur 5

I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 5

I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique 5

I.4.5 Objet social de l'émetteur 5

I.5 Historique du Groupe 6

● I.1 Responsable du document de référence

I.1.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel DERICHEBOURG
Président-directeur général de Derichebourg

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux

pages 29 à 72 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 132 et 157 dudit document.

Fait à Paris, le 15 janvier 2014

Daniel DERICHEBOURG
Président-directeur général

● I.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Daniel DERICHEBOURG (jusqu'au 5 janvier 2014)

Qualité : Président-directeur général

Responsable : Serge PRAGER (à compter du 6 janvier 2014)

Qualité : Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général-Michel-Bizot
75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

● I.3 Contrôleurs légaux des comptes

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

HOCHÉ AUDIT

35, avenue Victor-Hugo – 75016 PARIS
Identifiée sous le numéro 309 566 537 RCS PARIS.
Représentée par Mme Laurence ZERMATI.
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Hoche Audit était représenté par M. William NAHUM pour les exercices 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012.

ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First
1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gilles RABIER.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Ernst & Young Audit SAS était représenté par Mme Valérie QUINT pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011.

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Dominique Jutier

35, avenue Victor-Hugo – 75016 PARIS
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Société Auditex SAS

Tour First
1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

● I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

I.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la Société était Penaille Polyservices SA. Dans le présent document, la société Derichebourg SA est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe que constituent Derichebourg SA et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg SA sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, NEXT 150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS France
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40
Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg SA est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

I.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

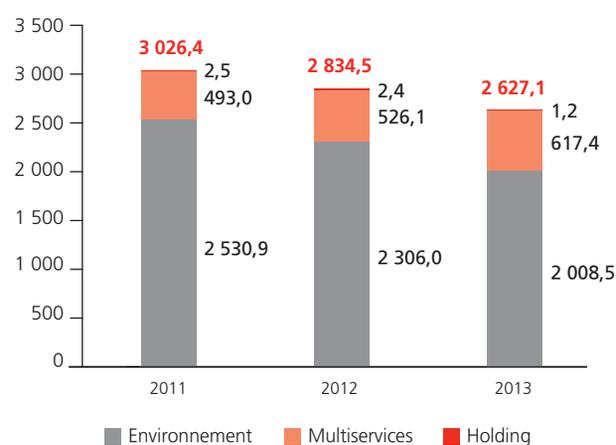
Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

● I.5 Historique du Groupe

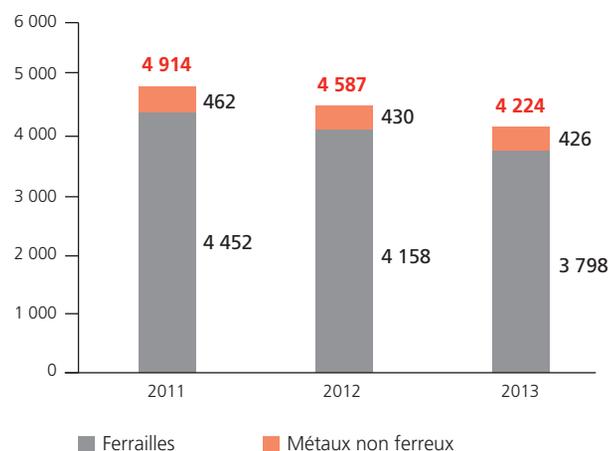
	23 décembre 2013	Réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair.
	1^{er} août 2013	Signature du contrat de cession de Servisair à Swissport, dans le but de permettre le désendettement significatif du Groupe, et le recentrage de son développement futur. Une seule condition suspensive nécessitant un acte positif figure dans le contrat de cession : l'autorisation de la cession par l'Union européenne.
	2007	Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 Md€ de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires. Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 M€ pour refinancer les dettes existantes.
	2006	D. Derichebourg devient PDG de Penauille.
2006		Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.
	2005	Mise en œuvre de l'OPA amicale de CFF Recycling sur le groupe Penauille Polyservices, qui fait suite à l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. Restructuration financière.
2005		Prise de contrôle du groupe Penauille, détenue à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux Entreprises.
	2001-2002	Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement après les attentats du 11 septembre 2001.
	1999	Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.
	1998	Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.
1998		Cotation au 1er marché de la Bourse de Paris.
	1996	
1996		D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient président de CFF.
	1987	
1987		- Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploitées les activités de recyclage. - Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor de l'intégralité de sa branche collecte et traitement des ferrailles.
	1977	
1977		Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.
	1963	
1963		Entrée à la Bourse de Paris.
	1956	
1956		Création de la Compagnie Française des Ferrailles.

● Chiffres clés

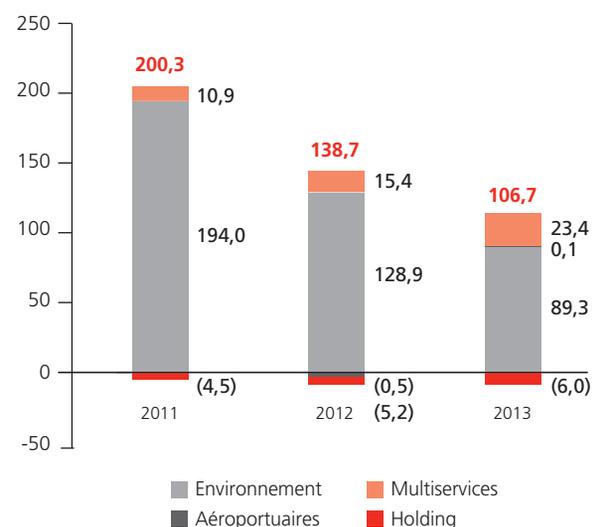
Chiffre d'affaires (en M€)



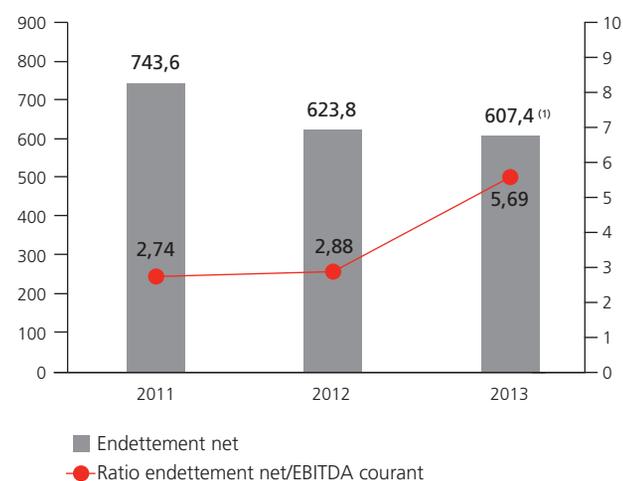
Volumes de l'activité Services à l'Environnement (en milliers de tonnes)



EBITDA courant de l'exercice (en M€)



Évolution de l'endettement net (en M€)



(1) L'Ebitda courant de Servisair n'est plus pris en compte, alors que le produit de cession n'a pas encore été encaissé.

Présentation du groupe Derichebourg



3.1 Organigramme du Groupe **10**

3.1.1	Organisation du Groupe et place de l'émetteur	10
3.1.2	Organigramme	10
3.1.3	Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe	17
3.1.4	Liste des filiales du Groupe	17

3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités **17**

3.2.1	Derichebourg Environnement	18
3.2.2	Derichebourg Multiservices	23



3.1 Organigramme du Groupe

3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des trois sociétés faitières Derichebourg Environnement, Derichebourg Multiservices, Servisair SAS (cédé le 23 décembre 2013), qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres CFF Immobilière, qui regroupent la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement ;
- et des titres DBG Holding GmbH (ex-Servisair GmbH).

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, via le crédit syndiqué 2007, et ses quatre avenants, d'un montant initial de 700 M€ ;

Derichebourg SA a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

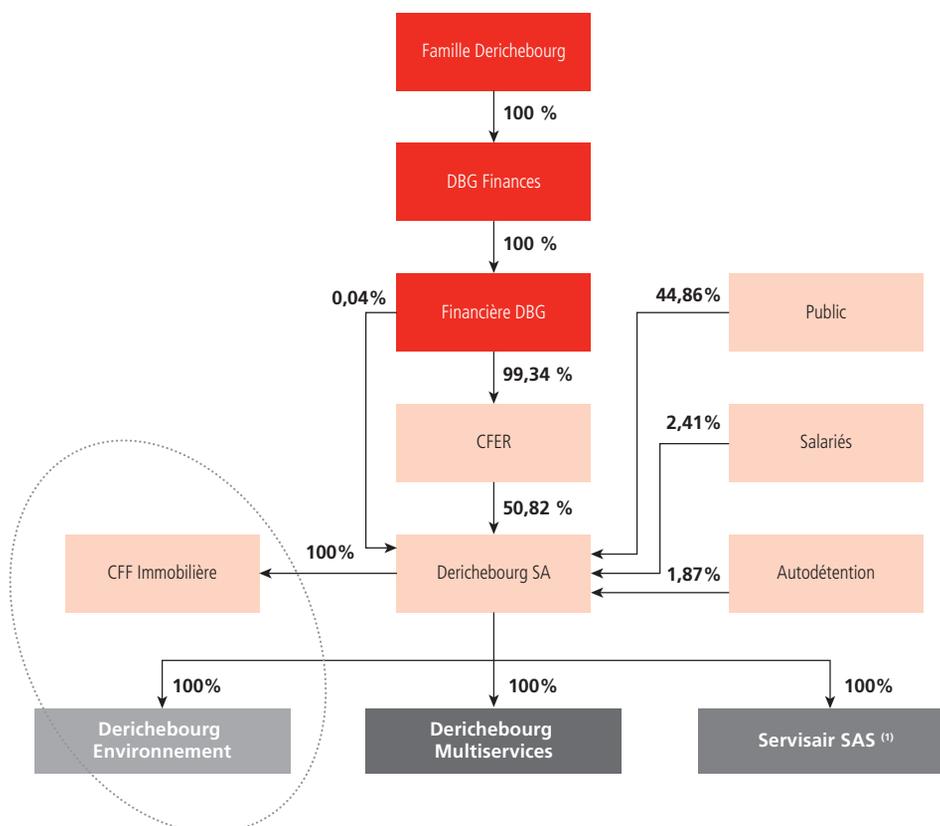
3.1.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :

- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.1.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.1.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.1.2.3) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (3.1.2.4), cédé le 23 décembre 2013.

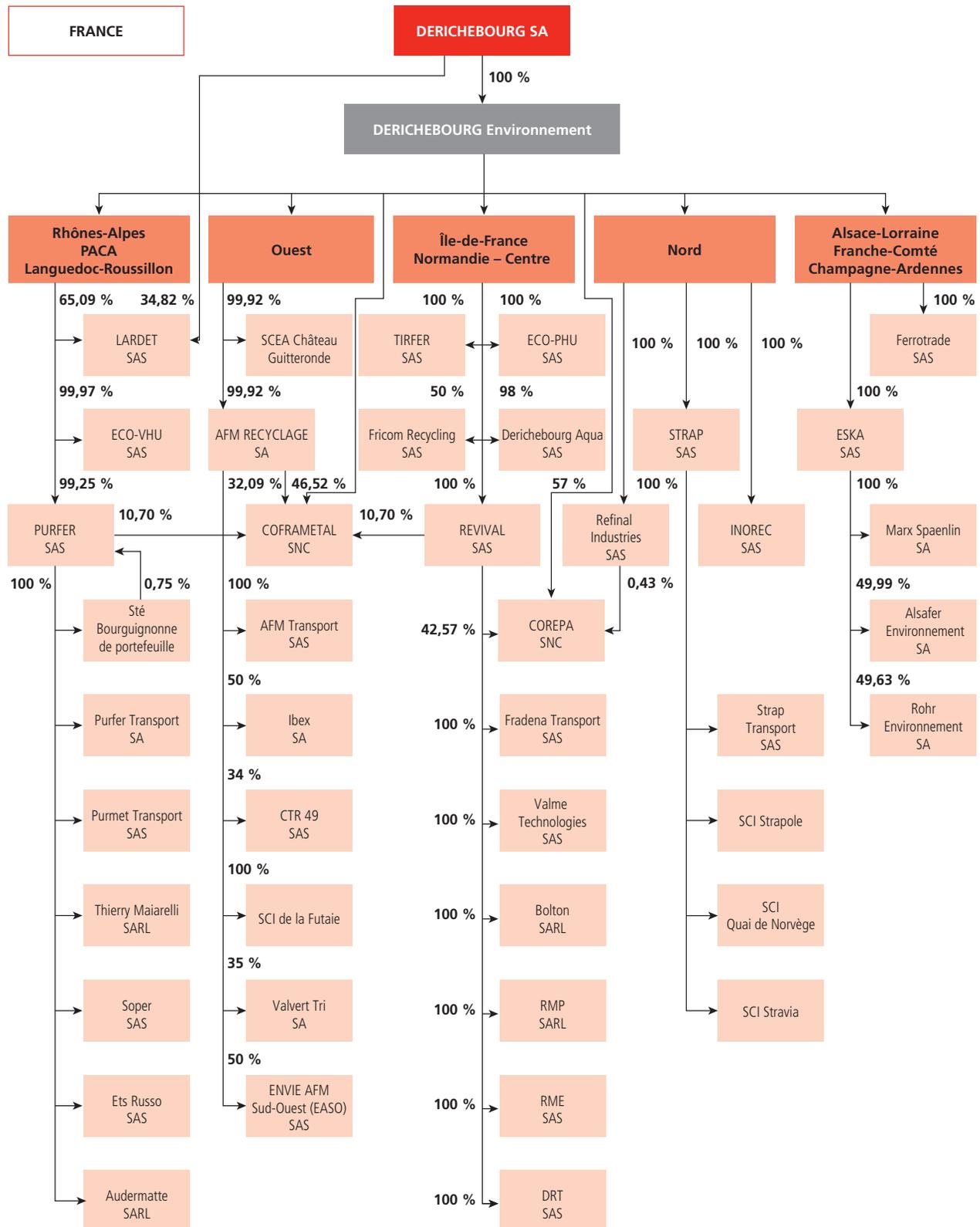
3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

Le groupe DERICHEBOURG au 30 septembre 2013 (chiffres en pourcentage de détention en capital)

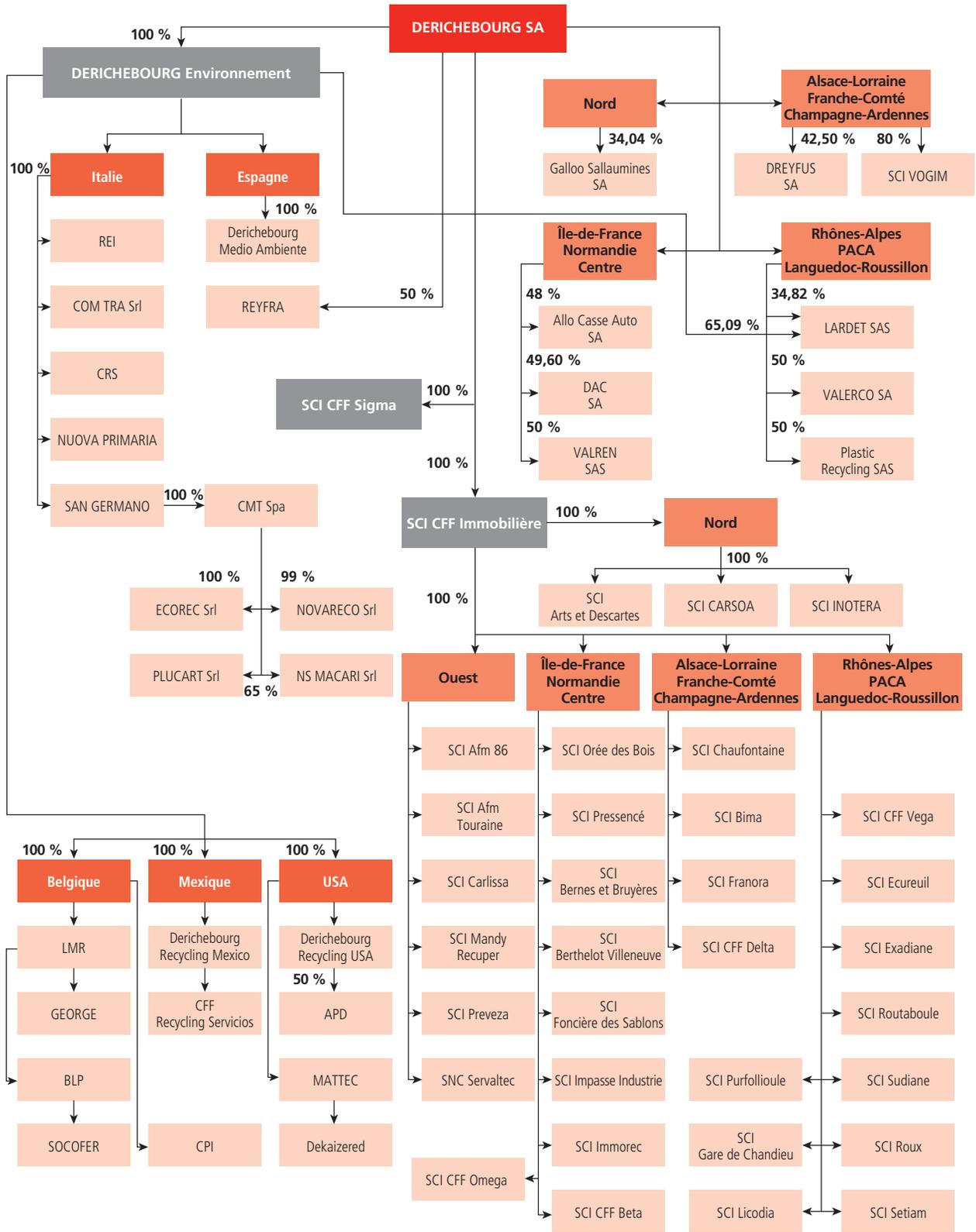


(1) Cédé à Swissport le 23 décembre 2013.

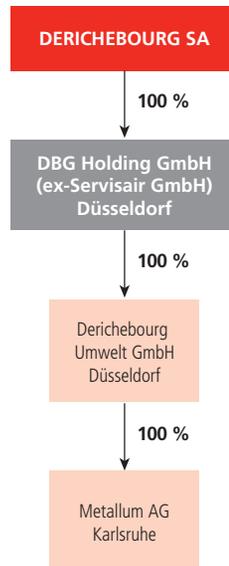
3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30 septembre 2013)



Ainsi que les filiales suivantes en cours de liquidation : Brufer, CPS, Dohmen, Prosimétal.

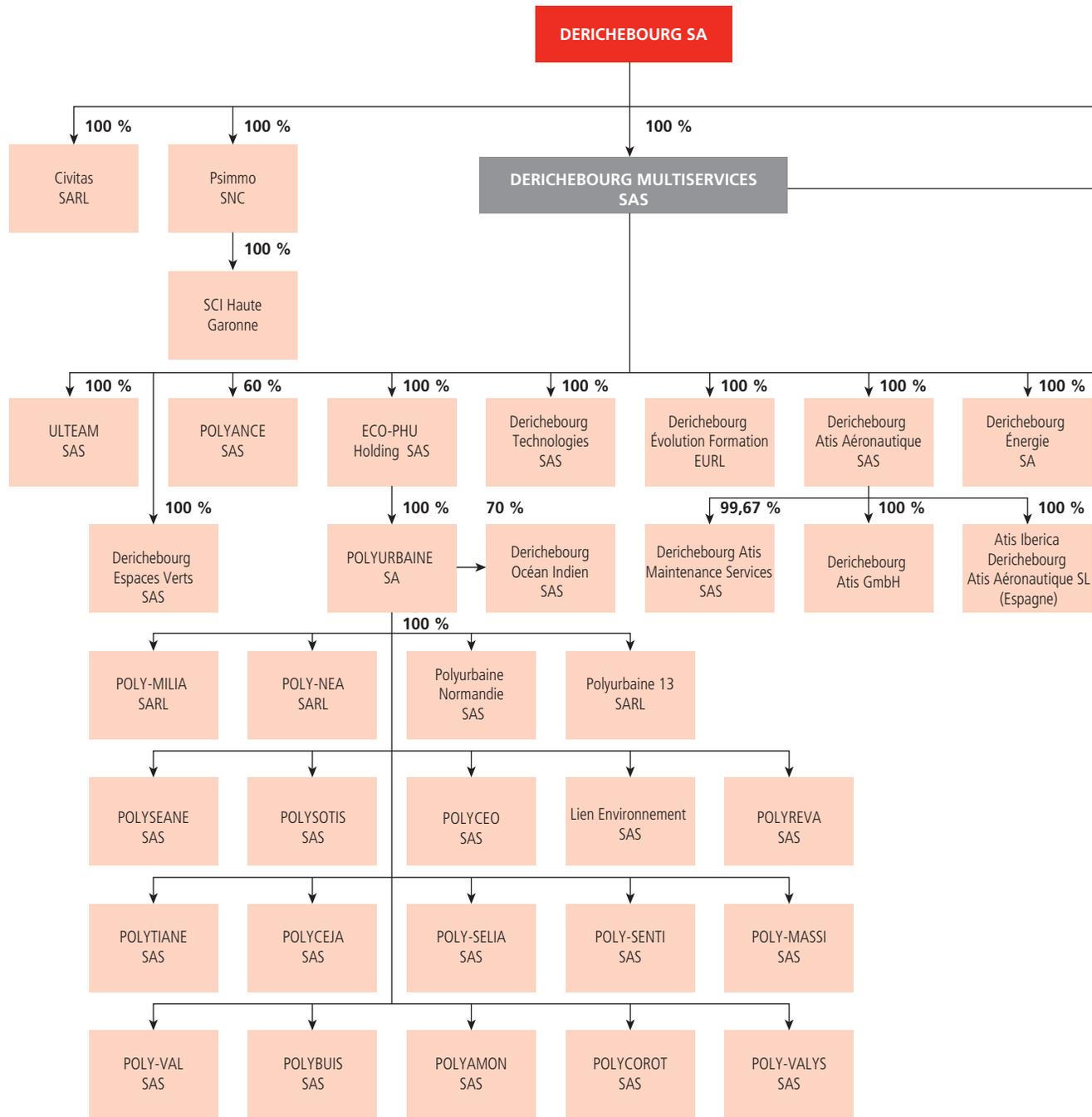


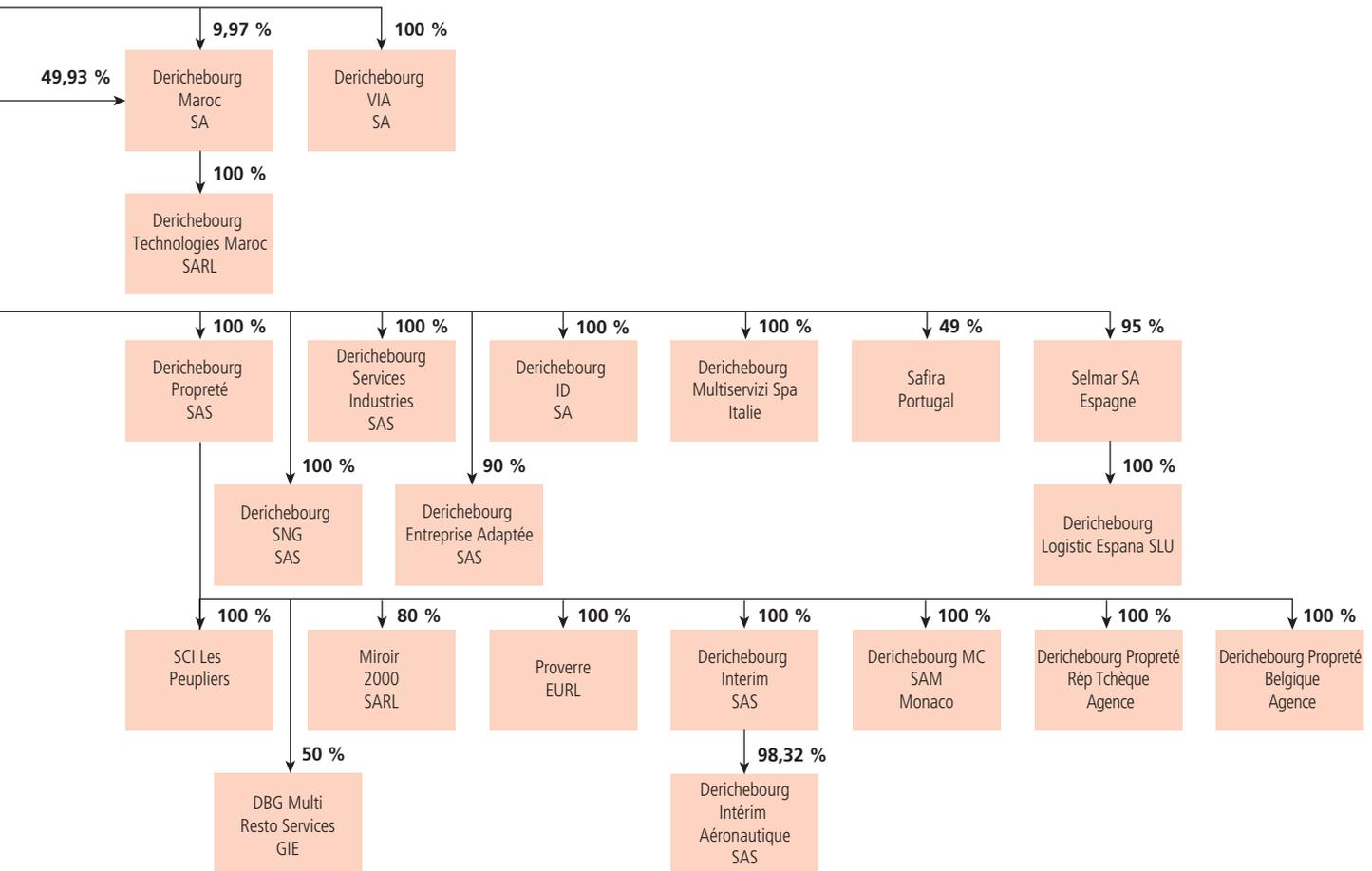
3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (suite)



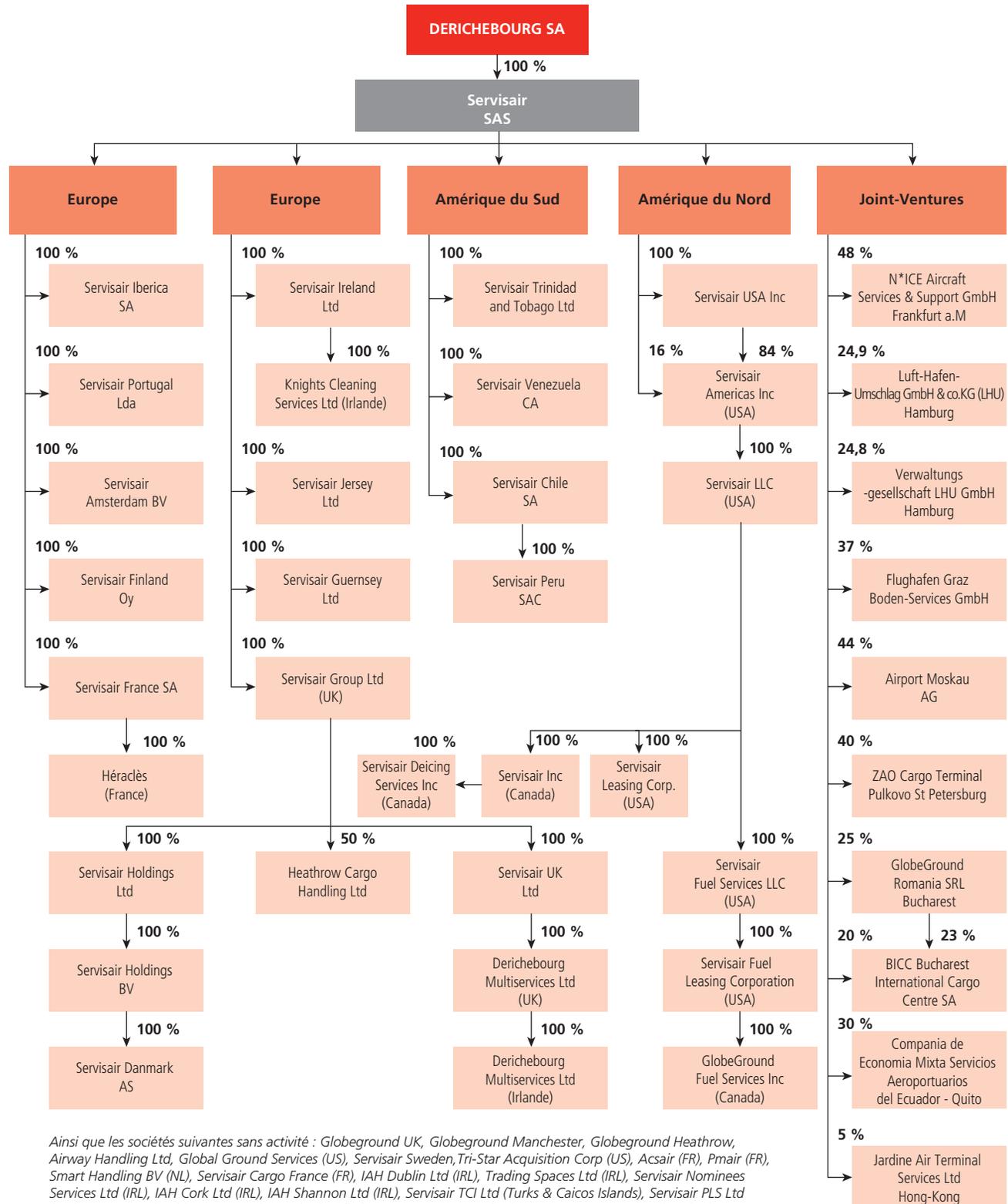
Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground Sofia EOOD, Lufthansa Airport Services Poland, Globeground Brazil Ltda.

3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30 septembre 2013)





3.1.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires, cédé le 23 décembre 2013



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground UK, Globeground Manchester, Globeground Heathrow, Airway Handling Ltd, Global Ground Services (US), Servisair Sweden, Tri-Star Acquisition Corp (US), Acsair (FR), Pmair (FR), Smart Handling BV (NL), Servisair Cargo France (FR), IAH Dublin Ltd (IRL), Trading Spaces Ltd (IRL), Servisair Nominees Services Ltd (IRL), IAH Cork Ltd (IRL), IAH Shannon Ltd (IRL), Servisair TCI Ltd (Turks & Caicos Islands), Servisair PLS Ltd (Turks & Caicos Islands), Trans-Escale Inc. (CA), Inflight Customer Services (UK), Servisair Contract Handling (UK), Servisair Venezuela (VEN), Servisair Inmobiliaria (VEN), Shamrock Logistics Ltd (IRL), Shamrock Logistics Ltd (UK).
Actuellement en liquidation judiciaire: Servisair Escales (FR), Servisair Cargo (FR), Servisair Assistance Piste Orly (FR).

3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe

Il n'existe pas d'intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif au bilan du 30 septembre 2013 est de 0,7 M€. La quote-part de résultat revenant aux minoritaires est de 0,1 M€.

3.1.4 Liste des filiales du Groupe

La liste des filiales du Groupe est présentée en note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

● 3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, les prestations en milieux sensibles.

- Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

- À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents.
- Servisair (Services Aéroportuaires) est l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'externalisation des Services Aéroportuaires, dont la croissance est corrélée à celle du trafic aérien. Servisair offre aux compagnies aériennes des prestations d'assistance en escale, de fret aérien, de services aux passagers, de services aux infrastructures aéroportuaires, de gestion du carburant, de maintenance du matériel de piste. Derichebourg et Swissport Holding France ont signé le 1^{er} août 2013 un contrat prévoyant la cession de Servisair à Swissport, cession réalisée le 23 décembre 2013, une fois l'autorisation de la Commission européenne obtenue.

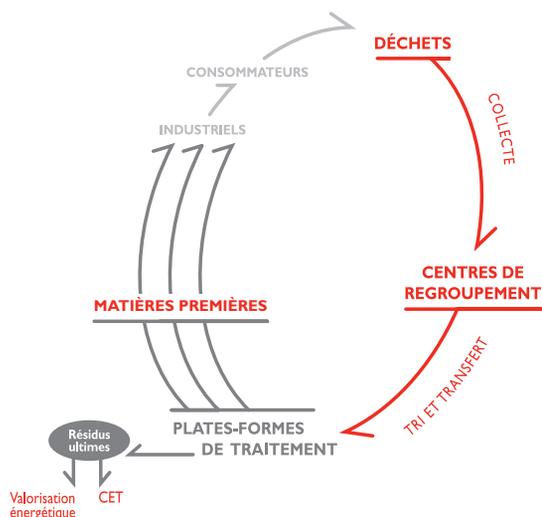
Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	2013		2012		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'Environnement	2 009	76 %	2 306	81 %	(13 %)
Services aux entreprises	617	24 %	546	19 %	13 %
Holding	1	0 %	2	0 %	(50 %)
Total	2 627	100 %	2 854	100 %	(8 %)

Chiffre d'affaires par zone géographique	2013		2012		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
France	1 934	74 %	2 052	72 %	(6 %)
Autres pays européens	446	17 %	505	18 %	(12 %)
Continent américain	247	9 %	297	10 %	(17 %)
Total	2 627	100 %	2 854	100 %	(8 %)

3.2.1 Derichebourg Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux

Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, est un marché mondial, avec des spécificités régionales. Il englobe la collecte primaire à la source, la préparation, la valorisation, et la logistique aval.

Il y a quelques intervenants mondiaux. Les groupes SIMS Metal Management, Scholz, EMR, Schnitzler et le groupe Derichebourg ont une implantation internationale significative.

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Des sociétés à caractère national interviennent également.

Veolia Environnement, Suez Environnement et Guy Dauphin Environnement (groupe Ecore) ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position forte.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée, par le Groupe, à un tiers en broyage collecte. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

3.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

Le premier facteur influençant le marché des ferrailles est le niveau de la production mondiale d'acier. Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la consommation apparente d'acier dans le monde (produits finis).

En millions de tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	2014*
Consommation apparente d'acier (produits finis)	1 143	1 221	1 221	1 140	1 305	1 405	1 432	1 475	1 523
Variation annuelle		6,8 %	0,0 %	(6,6 %)	14,5 %	7,7 %	1,9 %	3,0 %	3,3 %
Dont Asie	618,6	676,9	704,6	769,8	843,2	911,9	937		
Variation annuelle		9,4 %	4,1 %	9,3 %	9,5 %	8,1 %	2,8 %		
Part de l'Asie dans le total de la consommation apparente	54 %	55 %	58 %	68 %	65 %	65 %	65 %		
Dont Reste du Monde	524,4	544,1	516,4	370,2	461,8	493,1	495		
Variation annuelle		3,8 %	(5,1 %)	(28,3 %)	24,7 %	6,8 %	0,4 %		

* Préviation de la World Steel Association, octobre 2013.

Si la production mondiale a globalement augmenté ces dernières années, avec cependant un décrochage en 2008 et 2009, il convient de noter que l'Asie représente désormais 65 % de la production mondiale d'acier, et la Chine seule 45 %.

À l'intérieur de cette production mondiale d'acier, il faut isoler la filière dite électrique, dont les ferrailles constituent environ 90 % des approvisionnements, le solde étant composé de pré-réduits. Dans la filière hauts-fourneaux, les ferrailles (dont les exigences de pureté sont supérieures) ne peuvent représenter plus de 20 % du tonnage enfourné.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la part, en % et en tonnages de la filière électrique :

Production d'acier brut

Année	En millions de tonnes	Dont Chine (en millions de tonnes)	Part de la Chine dans la production mondiale	Part de la filière électrique dans la production mondiale	Part de la filière électrique en Chine	Production d'acier par la filière électrique (en millions de tonnes)	Variation annuelle	Production d'acier par la filière électrique Reste du Monde (en millions de tonnes)	Variation annuelle
2001	851	152	17,9 %	34 %	15,9 %	24		265	
2002	904	182	20,1 %	34 %	16,0 %	29	5	279	13
2003	970	220	22,7 %	33 %	14,3 %	32	2	285	6
2004	1 061	273	25,7 %	34 %	18,3 %	50	18	307	22
2005	1 147	356	31,0 %	32 %	12,9 %	46	(4)	319	12
2006	1 249	423	33,8 %	32 %	10,3 %	44	(2)	350	31
2007	1 347	495	36,7 %	31 %	9,1 %	45	1	367	17
2008	1 341	501	37,4 %	31 %	9,1 %	46	1	365	(2)
2009	1 236	568	45,9 %	28 %	8,5 %	48	2	298	(67)
2010	1 429	627	43,8 %	29 %	10 %	60	12	347	49
2011	1 518	685	45,1 %	29 %	10,4 %	71	11	372	25
2012	1 547	717	46,3 %	29 %	10 %	72	1	381	9

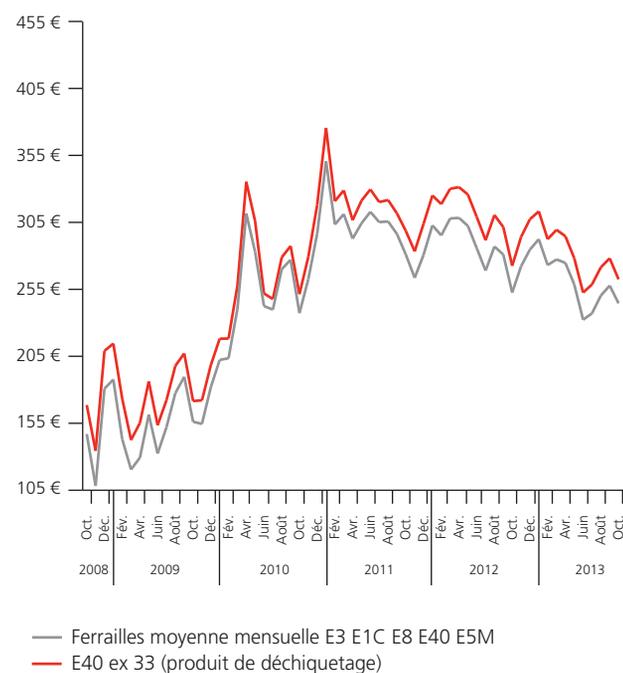
Source : World Steel Association (calculs Derichebourg).

La production de la filière électrique varie énormément d'une région à l'autre du monde : de seulement 10 % de la production en Chine, elle représente 60 % de la production aux États-Unis, et 43 % en Europe. Comme mentionné plus haut, la filière haut-fourneau est également consommatrice de ferrailles, dans une moindre mesure. Toutefois, ces données exprimées en pourcentage ne rendent pas compte de l'importance en valeur absolue de la consommation des ferrailles et de sa progression. Chaque année depuis 2009, la production d'acier à partir de la filière électrique a progressé.

Le marché des ferrailles est mondial : les États-Unis en sont les principaux exportateurs, la Turquie le principal importateur. La Chine est également devenue un importateur de ferrailles.

Le schéma ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



Sources : Derichebourg.

La ferraille est issue pour partie des déchets des aciers plats (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisée pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue principalement des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés GDE, SITA (Suez Environnement) et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une garantie de bon paiement.

Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : une intensité capitalistique et des investissements initiaux élevés peuvent dissuader de nouveaux entrants, même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, ce qui constitue un facteur attractif ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ; en outre, l'obtention d'autorisations d'exploiter est un processus long et exigeant ;
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines principales : les chutes de production, les démolitions industrielles, les produits en fin de vie collectés.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure environ 40 % des besoins en MNF dans le monde.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible,

et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

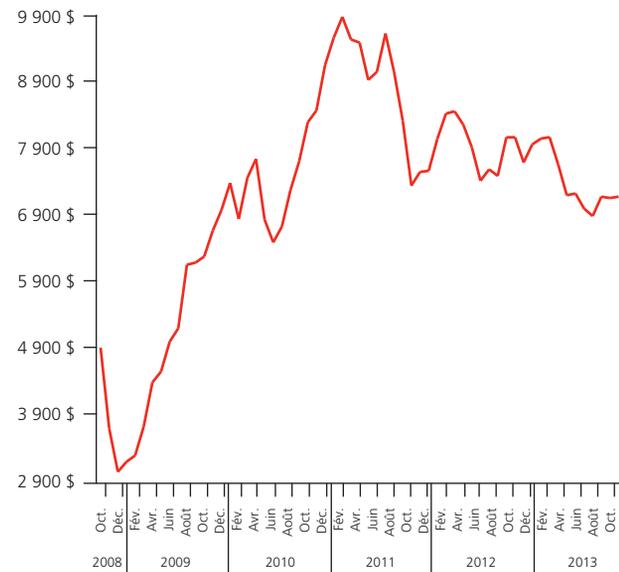
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO₂ de plus en plus fortes en Europe.

Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie entre pour environ 35 % dans la production des MNF dans le monde (source Bureau International du Recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

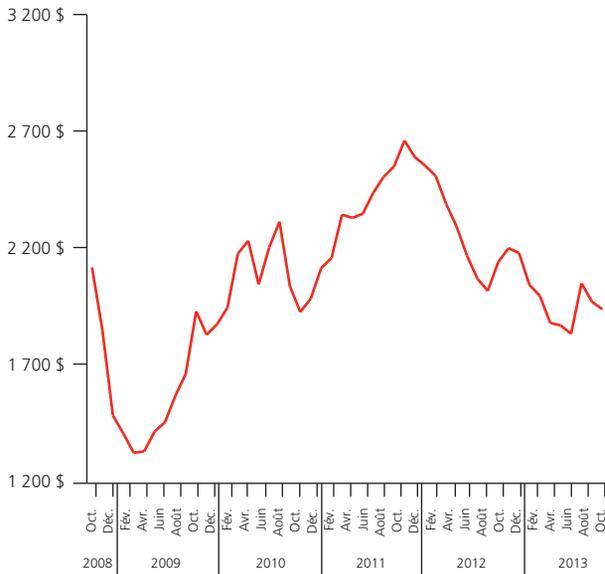
La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

Cuivre LME Settlement



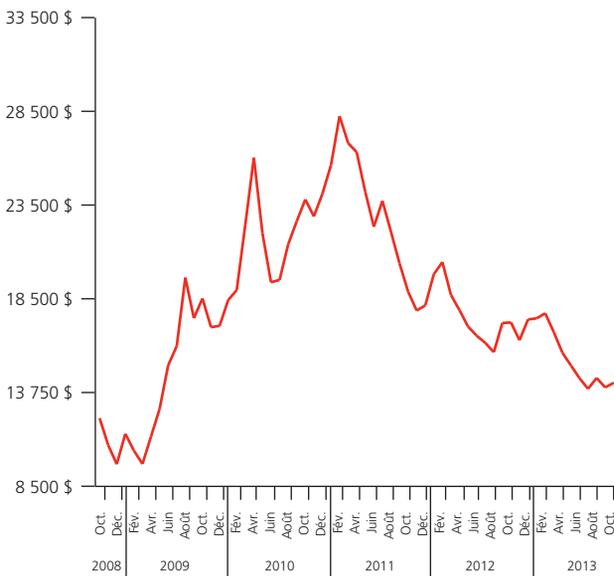
— Cuivre LME Settlement

Aluminium LME Settlement



— Aluminium LME Settlement

Nickel LME Settlement



— Nickel LME Settlement

La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- le niveau du taux de croissance des pays émergents dont la Chine en tête, qui investit fortement dans ses infrastructures, ainsi que le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;

- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison d'une offre limitée ou finie, qui croît au rythme de la croissance des déchets. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités

Derichebourg Environnement est également un acteur des prestations de services environnementales : collecte d'ordures ménagères, nettoyage, collecte et valorisation de D3E.

Les spécificités de ce marché sont totalement différentes de celles du recyclage des ferrailles et des métaux non ferreux. Les marchés sont nationaux, voire régionaux. Le cadre contractuel est le plus souvent celui des marchés publics, ou appels d'offres lancés par des éco-organismes.

3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement

3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation

Avec une flotte de plus de 1 800 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets suivants, pour partie en prestations (VHU, pneus, DIB), et pour l'autre partie en procédant à l'acquisition des métaux ferreux et non-ferreux contenus :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition ;
- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques ;
- papiers/cartons.

En fonction du type de produit à traiter, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La Société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aéroulrique, granulométrie...

En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes in situ, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

Derichebourg Environnement est implanté en France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, États-Unis, Mexique.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits

ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

Cependant, la filière hauts-fourneaux utilise également des ferrailles, dans une proportion moindre, afin d'abaisser la température de la fonte dans le convertisseur afin que l'intégration des éléments d'alliage se fasse dans de bonnes conditions.

En 2012-2013, le Groupe a traité 3,8 millions de tonnes de ferrailles, en diminution de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé chaque broyeur de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des autres métaux (cuivre, zinc, inox...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers les différentes affineries pour être valorisés et enrichis. À l'exception de l'aluminium, transformé en lingots pour vente aux fonderies de pièces automobiles par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe, les produits ainsi valorisés sont destinés à la métallurgie. L'affinerie du Groupe produit 41 000 tonnes (production 2012-2013, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Groupe a traité plus de 426 000 tonnes de métaux non ferreux, tonnage quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

Au cours de l'exercice, le Groupe a investi dans plusieurs matériels destinés à valoriser des résidus métalliques présents dans des résidus de broyage (fractions lourdes : refus d'induction), et dans une unité destinée à séparer en familles homogènes valorisables les résidus légers de broyage (< 20 mm), et réduire ainsi les tonnages mis en décharge.

La filière Plastiques

Le Groupe étend progressivement son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans des outils de séparation des plastiques. L'enjeu est de trier les plastiques en familles homogènes permettant la meilleure valorisation des produits triés. Il est partie prenante du projet de Plastic Omnium de fabrication de pare-chocs à partir de plastiques recyclés à travers une société commune, Plastic Recycling, dont il assure pour partie l'approvisionnement.

3.2.1.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Derichebourg Environnement, à travers les filiales POLYURBAINE (France) et SAN GERMANO (Italie), gère tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages

ménagers, déchets verts, cartons, papiers...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. En outre, POLYURBAINE possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraffitage...).

POLYURBAINE assure depuis juin 2009 la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des multi-matériaux dans sept des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, depuis septembre 2010 la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements de Marseille (3^e et 16^e), et le nettoyage des rues d'une partie de l'agglomération lilloise.

3.2.1.2.3 Prestations de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- traitement des sous-produits des **usines sidérurgiques** et des industriels ;
- collecte et gestion des **déchets industriels banals** avec sa filiale ECO-PHU, aiguillés vers des filières de valorisation ;
- gestion-distribution des **véhicules hors d'usage** (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles ; Le groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 500 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadre avec les constructeurs et importateurs ;
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)** : le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :
 - création de quatre « éco-organismes » chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière,
 - mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel,
 - forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers,
 - forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières,
 - création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV), et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE.

À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des D3E, objet des appels d'offres en étant attributaire de 60 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s'est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché faible sur ce secteur, qui devrait croître très fortement dans les années à venir. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération ENVIE qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associé avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée FRICOM Recycling, a été créée avec ce partenaire OEKO-SERVICE AG (connu sous le nom de SEG).

3.2.1.3 Innovation, recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de COREPA à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit plus de 33 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Plusieurs matériels ont été spécifiés et mis au point, qui visent à récupérer et recycler les éléments métalliques et plastiques contenus dans les fractions lourdes issues des refus d'induction.

3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Valeurs brutes	1 223	1 203
Amortissements cumulés	(805)	(766)
Valeur nette	418	437

NB : les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1^{er} janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

- la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 k€.

3.2.2 Derichebourg Multiservices

3.2.2.1 Le marché des Multiservices et l'environnement concurrentiel

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat en France, cette tendance reste marquée et constitue pour les Groupes de services une perspective de croissance. Cette tendance est plus marquée dans les pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni ;

- un environnement de concurrence forte entre acteurs sur les prestations offrant peu de différenciation.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur le *core business*) et la réduction des coûts.

3.2.2.1.1 La Propreté

Un marché porteur mais connecté à la situation économique d'ensemble

Le taux d'externalisation des prestations, variable en fonction des pays, n'est en moyenne que de 60 % en Europe, ce qui illustre bien le potentiel de croissance que conserve cette activité. Ce taux est d'environ 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante dans les années 90 et jusqu'en 2008 (6 % en moyenne). Depuis 2009, le chiffre d'affaires a tendance à stagner. Le groupe Derichebourg escompte une reprise de la progression, sous l'effet de la pénétration du concept d'externalisation, les entreprises clientes se concentrant sur leur cœur de métier.

Un marché fragmenté en voie de consolidation

Le seul marché européen de la propreté représente environ 129 000 entreprises (2006).

En France, ce marché est évalué à environ 28 000 entreprises (2011) y compris les autoentrepreneurs exerçant cette profession. 12 000 entreprises comptent au moins un salarié dont 66 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les 50 premiers acteurs par le chiffre d'affaires représentent 48 % du chiffre d'affaires du secteur en France. (source FEP, chiffres clés Édition 2012).

L'accélération de l'externalisation est accompagnée d'une demande croissante de la part des clients d'une couverture géographique plus étendue et d'une offre de prestations plus complète.

On assiste donc à l'émergence d'acteurs européens qui couvrent plusieurs pays et proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux (hausse des minima conventionnels, annualisation et réintégration des heures supplémentaires et complémentaires dans le calcul des allègements Fillon de charges sur les bas salaires, hausse des cotisations et contributions) sur leur prix de vente.

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts d'optimisation de la productivité opérationnelle. L'entrée en vigueur en 2013 du crédit d'impôt Compétitivité Emploi pourrait permettre d'améliorer la situation, sous réserve de sa pérennité, et qu'il n'entre pas dans le calcul des indices de coût du travail sur lequel sont assises la plupart des formules de révision de prix.

3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim

L'activité Intérim du Groupe a connu une forte croissance ces dernières années, en particulier pour l'intérim de spécialité aéronautique.

Le marché de l'intérim, qui constitue souvent le facteur d'ajustement des effectifs des donneurs d'ordre, amplifie donc les variations du marché du travail. Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci était en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession (source PRISME). Sur la période 2010-2012, le marché du travail temporaire est à peu près stable, la variation positive de 2011 étant compensée par une variation d'ampleur négative comparable en 2012. L'emploi intérimaire représente 3 % de l'emploi salarié.

L'activité du groupe Derichebourg n'a pas échappé aux tendances observées, même si globalement l'activité Intérim du Groupe a réalisé des performances supérieures à la performance moyenne de la profession, ce qui s'explique par le fait que cette activité est encore en phase de conquête de parts de marché.

Le Groupe s'efforce de se positionner sur des marchés de spécialités, dont les cycles sont moins volatils que ceux de l'économie générale, tels que l'aéronautique et la santé.

3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques

À travers sa filiale Derichebourg Atis Aéronautique, le Groupe est un prestataire important dans les activités support à la construction aéronautique. Il s'agit d'activités très spécialisées, où les intervenants significatifs sont peu nombreux, ce qui est à la fois une force (nombre de concurrents faible) et une faiblesse potentielle (peu de donneurs d'ordres).

3.2.2.2 Portefeuille d'activités du Groupe dans le Multiservices

L'activité de Services aux Entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux services publics.

Derichebourg Multiservices regroupe les activités suivantes :

- propreté ;
- accueil et services associés ;
- manutention ;
- énergie ;
- intérim et recrutement ;
- intérim aéronautique ;
- prestations aéronautiques ;
- prestations en milieux sensibles ;
- télésurveillance ;
- autres services spécialisés.

La division est présente dans 7 pays d'Europe, et compte plus de 20 000 collaborateurs dans les sociétés contrôlées. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

3.2.2.2.1 Derichebourg Propreté et services associés

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en France, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage en milieu tertiaire/traditionnel ;
- nettoyage en milieu hospitalier ;
- nettoyage en milieu hôtelier ;
- nettoyage de locaux publics ;
- nettoyage d'ateliers et de l'outil industriel ;
- nettoyage du matériel de transport ;
- nettoyage en milieu agroalimentaire ;
- nettoyage en milieu nucléaire ;
- nettoyage en milieu d'ultrapropreté/salles blanches ;
- nettoyage des surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté et ses filiales en quelques chiffres

- 16 000 spécialistes de la propreté et des services associés ;
- 250 implantations en Europe dont 180 en France ;
- 15 000 clients privés et publics.

3.2.2.2.2 Derichebourg Services Industries (DSI)

Derichebourg Services Industries propose la conception, la réalisation et l'exploitation de prestations industrielles en milieu sensible tels que le nucléaire, la pétrochimie, la pharmacie ou les environnements complexes.

Les prestations sont de deux types : exploitation déléguée et gestion de projet.

Exploitations

1. La gestion globale de la chaîne du linge dans les installations nucléaires : DSI fournit les tenues et produits divers, lave et traite, collecte et distribue toutes les tenues de travail indispensables à nos clients et à ses sous-traitants.
2. Le traitement, le tri, la caractérisation, la mesure et toutes les méthodologies et enregistrements associés aux déchets complexes, en particulier les nucléaires TFA (Très faiblement actif) ou FA/MA (Faiblement actif ou Moyennement actif).
3. La logistique nucléaire, c'est-à-dire, les activités de support aux exploitants. On y trouve la gestion de flux de données d'exploitation, la fourniture des consommables, la gestion de magasins, les petites

opérations de maintenance, les manutentions, les assainissements et le nettoyage, etc.

Développement technique et soutien industriel

1. Pilotage de projet d'ensembliers dans les domaines de la gestion de déchets et du démantèlement.
2. Ingénierie et services liés aux INB (Installations Nucléaires de Base) en exploitation et lors des opérations de maintenance (arrêts de tranche, grand carénage,...).
3. Procédés d'assainissement et de décontamination, nettoyage chimique industriel.
4. Rénovation et conception d'installations.
5. Veille technologique et partenariats industriels.

DSI réalise ou coordonne les entreprises du Groupe, dans leurs compétences. Elle fait appel aux experts de la mesure ou des systèmes d'information si besoin.

3.2.2.2.3 Ulteam

ULTEAM propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :

- accueil, standard ;
- gestion du courrier ;
- gestion des espaces ;
- planning des salles de réunion ;
- gestion des déchets courants ;
- archivage ;
- économat ;
- maintenance de premier niveau ;
- déménagement interne, etc.

ULTEAM propose également des prestations d'hôtesse dans l'événementiel.

3.2.2.2.4 Derichebourg Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique – Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique

- Électricité industrielle ;
- Régulation et automates programmables ;
- Gestion technique centralisée et télésurveillance ;
- Secours électrique, groupes électrogènes et onduleurs.

Génie climatique

- Chauffage, climatisation, réfrigération ;
- Aéraulique, hydraulique ;
- Traitement des fluides ;
- Laboratoires, salles propres, salles informatiques.

Multi-technique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, installations industrielles, hôpitaux...

Maintenance des installations

- Chauffage, climatisation, réfrigération ;
- Courants forts, courants faibles ;
- Énergie de secours ;
- Énergies nouvelles ;
- Traitement des fluides.

Maintenance des bâtiments

- Cloisons plâtrerie traditionnelles ou modulaires ;
- Revêtement de sols et de murs ;
- Menuiserie ;
- Décoration.

Derichebourg Énergie, c'est :

- 25 ans d'expertise en génie climatique et électrique ;
- 150 ingénieurs et techniciens.

3.2.2.5 Derichebourg Intérim et Recrutement**De l'intérim multi-spécialiste à l'intérim de spécialités**

Derichebourg Intérim propose des prestations dans de nombreux secteurs :

- logistique/distribution/transport : du chauffeur au gestionnaire de stocks ;
- industrie : du chaudronnier au scaphandrier ;
- BTP/second œuvre : du menuisier au dessinateur CAO/PAO ;
- secrétariat/services généraux : de la secrétaire au gestionnaire de sites ;
- comptabilité/informatique : de l'auditeur à l'analyste programmeur ;
- banque/finances/crédit : du caissier au trader ;
- assurance/réassurance : du rédacteur au comptable – décompteur ;
- restauration/hôtellerie : du serveur au chef de rang ;
- secteur du décolletage : soudeur/fraiseur ;
- interventions en hauteur ou en profondeur : technicien cordiste, voltigeur, scaphandrier.

Derichebourg Intérim a également une spécialisation forte sur le secteur santé.

Derichebourg Intérim en quelques chiffres

- Des professionnels dans plus de 200 métiers ;

- 65 000 missions effectuées chaque année ;
- Plus de 5 000 clients en France.

3.2.2.6 Derichebourg Intérim Aéronautique

Derichebourg Intérim Aéronautique détache son personnel intérimaire pour des missions de courtes ou longues durées et réalise également le recrutement dans le cadre de la pré-embauche.

Le pôle Intérim Aéronautique intervient en France et dans le monde entier auprès des plus grandes entreprises de l'industrie aéronautique, des compagnies d'aviation commerciales et d'affaires ainsi que dans le domaine militaire.

Postes proposés :

Conception :

- Ingénieur R&D ;
- Dessinateur ;
- Projeteur ;
- Ingénieur d'Essais...

Production/Assemblage/Maintenance :

- Ajusteur (composites/monteur) ;
- ICA (Intégrateur Cabine Aéronautique) ;
- Câbleur ;
- Chaudronnier ;
- Contrôleur CND (Contrôle Non Destructif) ;
- EIR (Électricien Instruments Radio) ;
- Mécanicien (piste/hangar) ;
- Motoriste ;
- Opérateur composites ;
- Peintre aéronautique ;
- Soudeur ;
- Technicien maintenance industriel ;
- Ingénieur Production ;
- Tour, fraiseur, rectifieur...

Support Administratif :

- Assistant de direction ;
- Comptable ;
- Formateur ;
- Juriste ;
- Responsable Ressources Humaines...

Support de production :

- Ingénieur Qualité ;
- Technicien Méthodes/ADV (Administration des Ventes) ;
- Acheteur ;
- Logisticien – Préparateur de commande ;
- Technicien support-clients...

Commercialisation :

- Chargé d'affaires – Commercial ;
- Responsable Marketing ;
- Chargé de communication...

Services Aéroportuaires :

- Accompagnateur PMR (Personne à Mobilité Réduite) ;
- Agent de comptoir – Agent d'Escale ;
- Agent de frêt ;
- Agent d'opération ;
- Agent de piste ;
- Agent de sûreté ;
- Agent de trafic ;
- Cariste ;
- Litige bagages ;
- Tractiste-pushiste...

Chiffres clés 2013 :

- Plus de 3 250 000 heures payées ;
- Plus de 45 000 heures de formations ;
- 11 agences d'emploi de proximité.

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique : Derichebourg Évolution Formation.

Derichebourg Évolution Formation, centre de formation, situé à Toulouse dispense un large éventail de sessions de formations :

- Ajusteur Monteur Cellules Aéronefs ;
- Monteur Câbleur Aéronautique ;
- Intégrateur Cabine Avion ;
- Mécanicien Système Avion ;
- Catia V5 ;
- Facteurs Humains ;
- CDCCL2 ;
- SST ;
- Gestes et postures ;
- Propreté ;
- Habilitations électriques ;
- Incendie ;
- CACES (toutes catégories) ;
- Risques routiers ;
- Entretien annuels ;
- Management ;
- Droit ;
- RH...

Ouvert à tout public : demandeur d'emploi, salarié (CIF, DIF, Plan de formation, contrat pro.) reconversion professionnelle, travailleur handicapé.

Chiffres clés 2013 :

- 1 205 personnes formées ;
- 87 000 heures de formations.

3.2.2.2.7 Derichebourg Atis Aéronautique**De la préparation industrielle à la livraison des appareils**

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, à toutes les étapes de la construction : préparation industrielle, conception des outillages d'assemblage, fabrication, assemblage, organisation de la logistique, contrôle qualité, assistance technique aux essais en vol, livraison des aéronefs...

De la mise en place du manuel d'entretien à l'assistance technique pour la gestion d'actifs

Derichebourg Atis Aéronautique intervient également auprès de plus de 50 compagnies aériennes, dans 10 aéroports en Europe, et auprès de propriétaires d'aéronefs, pour assurer des prestations de mise en place du manuel d'entretien, de suivi de navigabilité, de maintenance en ligne et de réparation.

Plus généralement, Derichebourg Atis Aéronautique aide ses clients à satisfaire à toutes les exigences techniques et réglementaires de l'exploitation des appareils, tout au long de leur cycle de vie (support, engineering, conseil...).

Acteur majeur sur ce marché porteur, Derichebourg Atis Aéronautique a acquis une expertise pointue et une notoriété de tout premier plan sur ce marché. L'offre globale de services comprend entre autres :

Pour les constructeurs

- Prestations de contrôles Qualité : préparation à la production/ contrôles, tests ;
- Procédés spéciaux : lavage avions, nettoyage technique et commercial : décapage/peinture temporaire/tractage et repositionnement ;
- Production et réparations : production de structures aéronautiques/ lignes d'assemblage final, essais en vol, modifications et réparations.

Pour les compagnies tierces

- Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing...);
- Maintenance base (hangar de 5 000 m² – Paris Orly) : maintenance programmée/modification et réparation d'aéronefs/stockage d'aéronefs/gestion des stocks/vérifications techniques/remplissage des bouteilles d'oxygène.

En matière d'engineering

- Remise en conformité d'aéronefs/définition des manuels qualité/ complète gestion technique/gestion de planning maintenance/ support technique/analyses ;
- Approvisionnement en pièces détachées/gestion des réparations de composants/gestion de contrats groupés/analyses ;
- Coordination chaîne d'assemblage : partenaires industriels.

Derichebourg Atis Aéronautique en quelques chiffres

- Près de quinze ans d'expertise aéronautique ;
- 13 implantations en Europe ;

- Deux filiales en Europe : Atis Iberica (Espagne) et Atis GmbH (Allemagne) ;
- 15 métiers complémentaires ;
- 1 200 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés ;
- 10 % de croissance organique annuelle depuis quatre ans ;
- Prestataire de services pour plus de 50 compagnies aériennes ;
- Prestataire de services pour 20 constructeurs.

3.2.2.3 Actifs mis en œuvre

Les activités Multiservices sont principalement des activités de services, et à ce titre, utilisent peu d'actifs corporels investis par le Groupe. Réalisées le plus souvent dans les locaux du client, elles utilisent également ses moyens de production.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

Services aux Entreprises <i>En millions d'euros</i>	30-09-13	30-09-12
Valeurs brutes	82	73
Amortissements cumulés	(60)	(53)
Valeur nette	22	20

4.1 Activités et faits marquants **31**

- 4.1.1 Signature du contrat de cession de Servisair 31
- 4.1.2 Entrée en vigueur du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) 31

4.2 Résultats des différentes activités et situation financière **31**

- 4.2.1 L'activité Services à l'Environnement 31
- 4.2.2 L'activité Services aux Entreprises 32
- 4.2.3 Holding 33
- 4.2.4 L'activité du Groupe, situation financière 34
- 4.2.5 Perspectives d'avenir 35
- 4.2.6 Endettement financier net du Groupe 35
- 4.2.7 Investissements 35

4.3 Facteurs de risque et incertitudes **37**

- 4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement 37
- 4.3.2 Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises 38
- 4.3.3 Risques liés à la cession de Servisair 39
- 4.3.4 Risques informatiques 39
- 4.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie 39
- 4.3.6 Présentation du risque de liquidité 40
- 4.3.7 Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux) 40
- 4.3.8 Présentation des risques découlant de procédures juridiques 40
- 4.3.9 Assurances et couverture des risques 41
- 4.3.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage 42

4.4 Gouvernement d'entreprise **43**

- 4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale 43
- 4.4.2 Rémunération et avantages 47

.../...

4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote	48
4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit	48
4.5.2 Capital autorisé mais non émis	48
4.5.3 Titres non représentatifs du capital	48
4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société	49
4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions	49
4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	50
4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	50
4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils	50
4.5.9 Droits de vote	51
4.5.10 Seuil statutaire de 2 %	51
4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action	51
4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	52
4.5.13 Actionnariat des salariés	52
4.5.14 Accords entre actionnaires	52
4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	52
4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales	53
4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	54
4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	55
4.5.19 Dividendes	55
4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	55
4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action DERICHEBOURG (FR0000053381)	56
4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales	57
Introduction	57
4.6.1 Informations sociales	57
4.6.2 Informations environnementales	65
4.6.3 Informations sociétales	70
4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	73
4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices	75

● 4.1 Activités et faits marquants

4.1.1 Signature du contrat de cession de Servisair

Derichebourg SA et Swissport France Holding ont signé le 19 juillet 2013, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord aux termes duquel ils s'engageaient à céder, respectivement à acquérir, les titres de Servisair SAS après l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

Une seule condition suspensive nécessitant un acte positif a été portée au contrat : l'autorisation de l'opération par la Commission de l'Union européenne, en charge du contrôle des concentrations. La notification officielle de l'opération a été déposée le 29 octobre 2013. La Commission a autorisé le 18 décembre 2013 l'opération sur la base du plan de désinvestissements présenté par l'acheteur.

La cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swisport est intervenue le 23 décembre 2013.

Les parties se sont entendues sur une *locked box* sur la base des comptes au 30 septembre 2012. En conséquence, le prix de cession est égal à un montant de 41,3 M€, montant complété par le remboursement des dettes au *closing*. Celles-ci sont représentées principalement par le compte-courant existant entre Derichebourg et Servisair SAS au *closing* (237,2 M€ au 30 septembre 2013).

Au 30 septembre 2013, les actifs et passifs relatifs à Servisair ont été classés comme détenus en vue de la vente.

En conséquence, les données consolidées en activités poursuivies portent seulement sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises compte tenu de la cession en cours de Servisair, qui aura pour conséquence une réduction de moitié environ de l'endettement net du Groupe.

4.1.2 Entrée en vigueur du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à hauteur de 4 % (6 % en 2014) des rémunérations versées si celles-ci sont inférieures à 2,5 fois le SMIC. L'activité Services aux Entreprises est fortement concernée par cette mesure, compte tenu de la proportion très élevée (environ 90 %) de ses salariés dont les rémunérations entrent dans le champ d'application de la mesure. Un crédit d'impôt a été constaté dans les comptes du Groupe au 30 septembre 2013 (pour 9 mois d'application de la mesure). Ce montant a été constaté en diminution des charges de personnel.

Le Groupe suivra avec attention les impacts éventuels de l'entrée en vigueur de ce crédit d'impôt sur les indices du coût du travail, qui servent souvent de base aux formules d'actualisation existant dans les contrats commerciaux de l'activité Propreté.

● 4.2 Résultats des différentes activités et situation financière

4.2.1 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	2013	2012	Variation %
Chiffre d'affaires	2 008,5	2 306,0	(13 %)
Ebitda courant	89,3	128,9	(31 %)
en % du CA	4,4 %	5,6 %	
Résultat opérationnel courant	20,9	63,4	(67 %)
en % du CA	1,0 %	2,8 %	
Italie – Restructuration	(5,6)	(3,5)	
Autres	(0,7)	(1,9)	
Résultat sur cession de participations		(0,1)	
Résultat opérationnel	14,5	57,9	(75 %)

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2013 s'élève à 2 Md€ soit une diminution de 12,8 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires en valeur et en volume par produit a évolué comme suit :

En milliers de tonnes	2013	2012	Variation	À périmètre constant
Ferrailles	3 798,3	4 157,5	(8,6 %)	(8,6 %)
Métaux non ferreux	426,1	429,9	(0,9 %)	(0,9 %)
Total volumes	4 224,4	4 587,4	(7,9 %)	(7,9 %)

En millions d'euros	2013	2012	Variation	À périmètre et taux de change constants
Ferrailles	1 074,3	1 286,1	(16,5 %)	(16,4 %)
Métaux non ferreux	661,6	734,2	(9,9 %)	(9,8 %)
Prestations	272,7	285,6	(4,5 %)	(4,6 %)
Total chiffre d'affaires	2 008,5	2 306,0	(12,9 %)	(12,9 %)

Les volumes traités par l'activité Services à l'Environnement ont diminué de 7,9 %, cette diminution s'expliquant principalement par l'impact sur la collecte de ferrailles de la conjoncture économique défavorable.

- Concernant les ferrailles, les tonnages vendus diminuent dans tous les pays, dans des pourcentages variables : proches de la moyenne en France (8 %), compte tenu de son poids prépondérant, (3 %) en Allemagne, (50 %) en Italie suite à la mise à l'arrêt du broyeur au second semestre, (11 %) aux États-Unis dans un contexte de forte concurrence au Texas.
- Les volumes de métaux non ferreux traités ont peu évolué sur la période (0,8 %). Ils sont en progression de 1,5 % en France.

À cet effet volume s'ajoute un effet prix également négatif, lié à la baisse de la demande de ferrailles par rapport à l'exercice précédent, conséquence d'une baisse de la production d'acier issue de la filière électrique dans l'Union européenne par rapport à l'an passé, et par une diminution des importations de la Turquie.

Le prix moyen unitaire des métaux non ferreux vendus s'inscrit également en repli de 9 % par rapport à l'exercice précédent, ces derniers ayant été impactés par une révision à la baisse des anticipations de croissance de la Chine, qui draine une part très significative du commerce de ces métaux, et par un dollar en moyenne plus bas sur l'exercice que sur l'exercice précédent.

L'Ebitda courant (résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 89,3 M€, en baisse de 31 % par rapport à l'exercice précédent. La diminution des tonnages traités explique notamment cette baisse.

Le Groupe a par ailleurs enregistré des charges non récurrentes à hauteur de 5,6 M€ dans le cadre de la restructuration de ses activités italiennes : chômage partiel au second semestre dans l'activité Broyage à Turin, constatation de l'évolution défavorable de certaines situations commerciales et constatation de non-valeurs dans l'activité collecte d'ordures ménagères, ainsi que la prise en charge d'honoraires dans le cadre de situations contentieuses.

4.2.2 L'activité Services aux Entreprises

En millions d'euros	2013	2012	Variation %
Chiffre d'affaires	617,4	546,2	13 %
Ebitda courant	23,4	15,4	52 %
en % du CA	3,8 %	2,8 %	
Résultat opérationnel courant	16,8	8,6	95 %
en % du CA	2,7 %	1,6 %	
Coûts antérieurs à la prise de contrôle de Penauille ou liés à la prise de contrôle de Penauille	(1,1)	(1,6)	
Contrôle URSSAF	(0,8)		
Résultat opérationnel	14,9	7,0	112 %

L'exercice précédent, l'activité Maintenance Aéronautique avait été considérée comme détenue en vue de la vente. Cette activité a été reclassée en activité poursuivie, la cession n'étant plus considérée à ce jour comme suffisamment probable.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services aux Entreprises s'élève à 617,4 M€, en progression de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Tous les métiers contribuent à cette croissance.

Derichebourg Propreté croît à un rythme supérieur (+ 10 %) à celui de son marché preuve de son dynamisme commercial dans un contexte très concurrentiel. Derichebourg Énergie (climatisation chauffage) confirme son expertise tant dans les travaux neufs que dans la maintenance (+ 36 %).

Derichebourg Multiservices confirme la qualité de son positionnement dans le monde aéronautique à travers ses filiales Derichebourg Intérim

Aéronautique et Derichebourg Atis Aéronautique, dont la croissance du chiffre d'affaires est respectivement de + 8 % et + 20 %.

L'Ebitda courant s'élève à 23,4 M€, soit 3,8 % du chiffre d'affaires. Il prend en compte l'impact positif de la quote-part de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) imputable aux 9 premiers mois d'applicabilité de cette mesure.

4.2.3 Holding

En millions d'euros	2013	2012	Variation %
Chiffre d'affaires	1,2	2,4	(50 %)
Ebitda courant	(6,0)	(5,2)	N/A
en % du CA	N/A	N/A	
Résultat opérationnel courant	(7,4)	(7,0)	N/A
en % du CA	N/A	N/A	
Italie – Restructuration	(0,1)	(0,2)	
Coûts antérieurs à la prise de contrôle de Penauille ou liés à la prise de contrôle de Penauille		(3,2)	
Contrôle URSSAF	(1,0)		
Autres		(1,1)	
Résultat opérationnel	(8,5)	(11,4)	N/A

L'Ebitda courant est de (6 M€), à comparer à (5,2 M€) pour l'exercice précédent.

Derichebourg SA

En ce qui concerne les comptes sociaux de Derichebourg SA, société mère, elle exerce principalement son rôle de holding des sociétés faitières du Groupe, et assure le financement des trois activités dans la

mesure où elle porte le crédit syndiqué. Elle est également propriétaire de l'immobilier du Groupe, et notamment par la détention de la SCI CFF Immobilière. Par ailleurs, Derichebourg SA est la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales

En millions d'euros	2013	2012
Chiffre d'affaires	3,4	5,7
Résultat d'exploitation	(13,1)	(2,9)
Résultat financier	(69,4)	138,4
Résultat courant	(82,5)	135,5
Résultat exceptionnel	2,6	(0,1)
Impôt sur les sociétés	12,1	21,1
Résultat net	(67,8)	156,6

Le chiffre d'affaires décroît à cause de la fin de la convention de location-gérance entre Derichebourg et la filiale Corepa.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 13,1 M€, et prend en compte notamment tous les coûts liés à la préparation de la transaction de cession de Servisair.

Le résultat financier s'explique principalement par la perte comptable sur la cession de Servisair. Cette perte est plus que compensée par les dividendes versés par Servisair au cours des années antérieures

(38,5 M€) et par les dividendes versés par DBG Holding GmbH (ex-Servisair GmbH) grâce aux plus-values réalisées par cette dernière lors de la réorganisation de l'organigramme juridique de Servisair entre 2007 et 2009.

Le produit d'intégration fiscale est plus faible que l'année précédente, à cause de résultats inférieurs dans l'activité Services à l'Environnement.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg SA fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

En millions d'euros	Échus	Non échus	Total
Fournisseurs hors Groupe français			
Fournisseurs hors Groupe étrangers	0,1	0,1	0,2
Fournisseurs intra-Groupe	N/A	N/A	1,1
Total Fournisseurs			
Factures à recevoir	N/A	N/A	5,3
Total Fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA			6,6

Par ailleurs :

- aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées au 3.2.1.3 ;
- les franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - Derichebourg Maroc : franchissement à la baisse du seuil de 50 %.

4.2.4 L'activité du Groupe, situation financière

En millions d'euros	2013	2012	Variation %
Chiffre d'affaires	2 627,1	2 854,6	(8 %)
Ebitda courant	106,7	138,7	(23 %)
en % du CA	4,1 %	4,9 %	
Résultat opérationnel courant	30,3	64,5	(53 %)
en % du CA	1,2 %	2,3 %	
Italie – Restructuration	(5,7)	(3,8)	
Coûts antérieurs à la prise de contrôle de Penauille ou liés à la prise de contrôle de Penauille	(0,4)	(5,7)	
Contrôle URSSAF	(1,8)		
Autres	(1,4)	(1,9)	
Résultat sur cession de participations		(0,1)	
Résultat opérationnel	21,0	53,0	(60 %)
Frais financiers nets	(35,2)	(36,0)	
Juste valeur des instruments	(0,3)	(0,1)	
Gains et pertes de change et autres	(0,6)	(1,3)	
Résultat avant impôt	(15,0)	15,7	N/A
Impôts sur les bénéfices	2,5	(2,6)	
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	1,3	1,7	
Résultat net	(11,2)	14,8	N/A
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(20,8)	31,7	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(32,0)	46,4	N/A
Revenant aux actionnaires de la Société	(32,1)	46,5	
Revenant aux minoritaires	0,1	(0,1)	

Le résultat opérationnel s'élève à 21 M€ en diminution de 60 %, ou 32 M€ par rapport à l'exercice précédent. La diminution sur l'exercice de la profitabilité de l'activité Services à l'Environnement, pour les raisons mentionnées précédemment, explique cette baisse.

Les frais financiers sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Il convient de mentionner qu'en application d'IFRS 5, la quote-part de frais financiers attribuables à l'endettement de Servisair SAS envers Derichebourg SA est présentée parmi les frais financiers.

Le résultat avant impôt s'élève à (15 M€).

Un produit d'impôt sur les sociétés de 2,5 M€ est comptabilisé. Les déficits de l'exercice générés par l'intégration fiscale française (20 M€) n'ont pas été activés, compte tenu d'un horizon de récupération de 3 ans retenu par le Groupe.

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à (11,2 M€).

Le résultat après impôt des activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à (20,8 M€) sur l'exercice. Il prend en compte l'ensemble des produits et charges hors Groupe afférents à la cession de Servisair : activité de la période, ajustement de la valeur des actifs et passifs à leur valeur de cession qui s'explique par l'absence de révision du prix de cession au titre du bénéfice de l'exercice 2012-2013 et par l'impact sur le prix de cession de l'aboutissement des négociations sur la répartition des risques entre le vendeur et l'acheteur pendant la période allant de la signature du contrat à sa réalisation.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à (32 M€).

4.2.5 Perspectives d'avenir

4.2.5.1 Événements postérieurs à la clôture

Les événements suivants sont intervenus postérieurement à la clôture :

- la réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair est intervenue le 23 décembre 2013, à la suite du constat de la levée des conditions suspensives réglementaires.
- Servisair Finlande a fait l'objet d'un contrôle des douanes dans le cadre de son activité Cargo : à la suite de non-conformités documentaires alléguées, Servisair Finlande a reçu la notification d'un montant à payer de 4 M€, qu'elle conteste, et dont elle escompte obtenir la remise. Aucune provision n'a été constatée.

4.2.5.2 Changement significatif de la situation commerciale, information sur les tendances

Le Groupe est convaincu de la raison d'être des métiers dans lesquels il est présent :

Services à l'environnement

- Un besoin de matières premières en croissance, dont les ferrailles, pour satisfaire les besoins de la production d'acier ;
- une croissance des MNF recyclés supérieure à la croissance de la production de métal primaire, pour le cuivre et l'aluminium ;
- une préoccupation environnementale renforcée (extension progressive de la réglementation européenne de l'obligation de recycler) ;
- le recyclage est très économe en rejets de CO₂, comparé à la production primaire de métaux.

Les volumes de matières à recycler dépendent étroitement de la conjoncture économique. Le groupe observe une très légère inflexion positive des prévisions des économistes, qui si elle se concrétise, influencera favorablement son activité.

Services aux Entreprises

- Une progression du recours à l'externalisation, les donneurs d'ordres se concentrant sur leur cœur de métier, même si cette tendance est déjà bien entamée ;

- des impacts de sens opposé sur le coût du travail : la volonté de réduire les déficits se traduisant par une accentuation des charges, et celle de restaurer la compétitivité du coût du travail en France se traduisant par des mesures d'allègement du coût du travail (CICE) ;
- le Groupe investit sur des filières présentant une perspective de croissance à long terme : aéronautique, milieu nucléaire.

Le Groupe devrait continuer à enregistrer une croissance de son chiffre d'affaires sur le prochain exercice, notamment grâce à l'impact en année pleine des gains de contrats sur l'exercice.

4.2.5.3 Prévisions ou estimations de résultat

Le Groupe n'a pas pour pratique de fournir une prévision chiffrée de résultat.

4.2.6 Endettement financier net du Groupe

4.2.6.1 Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie figure en 5.1.3. La note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur l'endettement du Groupe.

4.2.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.7 Investissements

4.2.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- Un meilleur contrôle de la source (gisement matière) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;
- Le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production ;
- Le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- L'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remportés.

4.2.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

<i>En millions d'euros</i>	30-09-13	30-09-12	30-09-11
Investissements fonciers, infrastructures	13	22	29
Équipements de production	16	41	23
Matériels de manutention et de transport	11	20	15
Autres	10	2	1
Sous-total activité Environnement	50	85	68
Activité Propreté	6	4	7
Autres investissements Multiservices	3	4	4
Sous-total Multiservices	9	9	11
Sous-total Holding	2	2	1
Total investissements corporels et incorporels	61	96	80

Les investissements réalisés par Servisair, en cours de cession, ne figurent pas dans ce tableau.

4.2.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissements s'élève à 8 M€, pour lesquelles les factures n'ont pas encore été reçues.

● 4.3 Facteurs de risque et incertitudes

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Le métier historique prend en compte aujourd'hui, de par l'application des Directives Européennes, l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées par appels d'offres par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation, une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, en fait la production domestique et la consommation passée et actuelle.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces « ressources » font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement. Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

Par ailleurs, une détérioration sévère des conditions économiques pourrait être susceptible de créer chez certains acteurs des comportements visant à préserver le volume, coûte que coûte, au détriment des marges et d'un comportement rationnel, et entraîner ainsi une détérioration des conditions d'achat ou de vente pour les autres concurrents, dont le Groupe.

4.3.1.1.2 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente.

La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de ses stocks.

Il convient de noter que le besoin en fonds de roulement de l'activité Services à l'Environnement peut varier fortement, en fonction de l'évolution des tonnages et des cours des métaux. En général, plus le besoin en fonds de roulement de la division Services à l'Environnement augmente, meilleurs sont les résultats opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente l'impact estimé sur le besoin en fonds de roulement de la Société de différents événements.

En millions d'euros	Impact sur BFR
Augmentation de 10 % du tonnage mensuel	~ 10 M€
Augmentation de 10 % du prix unitaire à la tonne	~ 10 M€

Les positions présentées sont des variations mensuelles estimées, les variations intra-mensuelles pouvant être supérieures. Les deux effets peuvent se cumuler.

Les données sont présentées avant recours à l'affacturage, qui permet de financer ce besoin, éventuellement avec un décalage de temps inférieur ou égal à un mois

4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'autoliquidation de la TVA a été mis en place pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont facturés hors taxe, autoliquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets

neufs d'industrie indélicat, par rapport à la situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet/non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties.

Le règlement européen 333/2011, entré en vigueur le 9 octobre 2011, définit un certain nombre de critères (taux maximal d'impuretés, procédures internes de gestion de la qualité, délivrances d'attestations de conformité), qui cumulés permettent de considérer comme produits certains débris métalliques de fer, d'acier, et d'aluminium auparavant considérés comme déchets. Ce changement est sans impact sur le régime de TVA applicable à ce stade.

4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets métalliques ferreux et non ferreux achetés comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation.

Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ses actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au détail en espèces de métaux

Jusqu'au mois d'août 2011, la loi française autorisait le paiement en espèces d'achat au détail de métaux ferreux ou non ferreux jusqu'à 500 € par transaction.

Depuis la publication au Journal Officiel de la loi de finances rectificative pour 2011, le 30 juillet 2011, les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux sont interdits.

Le paiement des achats de métaux doit être obligatoirement effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

Le groupe Derichebourg a soutenu cette disposition qui encadre les pratiques d'achat au livre de police, et réduit les risques antérieurs d'agression des employés pour vols liés à la présence d'argent ou les risques liés à la difficulté de distinguer les particuliers des professionnels parmi les fournisseurs, ou le risque de recel de marchandises volées.

De plus à compter du 1^{er} janvier 2012, les achats au détail de métaux ferreux et non ferreux doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle avant le 31 janvier de chaque année faisant apparaître le nom, l'adresse des vendeurs, ainsi que le cumul annuel des achats effectués auprès de ces derniers.

L'application stricte des procédures volontaires définies par le Groupe est de nature à le préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

Les législations des autres pays sont différentes, parfois plus accommodantes sur les paiements en espèces. Le Groupe s'efforce dans la limite de ses possibilités, de vérifier l'identité de ses fournisseurs.

4.3.1.1.6 Risques de concentration commerciale

Le premier client représente 12 % environ du chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement, les 5 premiers clients 36 % environ, et les 10 premiers 45 %. La défaillance financière d'un ou plusieurs de ces clients serait de nature à pénaliser les résultats et l'activité du Groupe.

4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent des autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes.

Cependant, l'activité Recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Par ailleurs, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Quatre-vingt centres de valorisation ont reçu un agrément « VHU » en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises

4.3.2.1 Prestations induisant un risque spécifique

L'activité Maintenance en ligne chez Derichebourg Atis Aéronautique comporte des opérations critiques pour la sécurité des avions et des passagers.

Des procédures sont mises en place pour réaliser ces prestations conformément aux cahiers des charges et aux préconisations des constructeurs, et aux certifications techniques professionnelles. À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance de sa responsabilité dans un incident aérien grave.

4.3.2.2 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie

Le montant net des écarts d'acquisition figurant au bilan au 30 septembre 2013 au titre de l'activité Services aux Entreprises est de 159 M€.

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé du groupe Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

La modification d'un ou plusieurs paramètres pourrait conduire à une valeur de l'activité Services aux Entreprises inférieure à celle des actifs figurant dans les comptes : si, dans le futur, l'insuffisance des performances de l'activité Multiservices ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe. Les différents paramètres de calcul sont expliqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2.3 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 21 % du chiffre d'affaires.

4.3.2.4 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale

Les activités Services aux Entreprises sont des activités intensives en main-d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influencer sur la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

Les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger.

Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les impacts. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution.

En particulier, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en 2013 a un impact significatif à la baisse sur le coût du travail des entreprises employant une forte proportion de main-d'œuvre dont les rémunérations sont inférieures à 2,5 fois le SMIC. Sa suppression, ou

une modification des critères d'éligibilité, affecterait significativement les comptes de l'activité Multiservices.

4.3.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg et Swissport France Holding ont signé le 1^{er} août 2013 un contrat de cession de Servisair. La réalisation de la cession est intervenue le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties usuelles en cas de bris de déclarations par le vendeur. Même s'il n'a pas connaissance à ce stade de sujets significatifs pouvant entrer dans le champ de cette garantie, le Groupe pourrait être contraint, dans l'hypothèse ou des procédures éventuelles introduites par le vendeur prospèreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort, de rembourser à l'acquéreur une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.3.4 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne puisse bloquer ses réseaux et affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime qu'au moins dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre en totalité.

4.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 1,8 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne présentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois (cf. note 4.12.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

4.3.6 Présentation du risque de liquidité

Au 30 septembre 2013, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 700 M€ mis en place en 2007. Compte tenu des amortissements déjà pratiqués, le montant résiduel au 30 septembre 2013 est de 370 M€ (220 M€ sur le prêt refinancement amortissable, et 150 M€ sur le prêt Revolving, amortissable *in fine*). La prochaine échéance, un amortissement de 110 M€ au 31 décembre 2013, a été assurée normalement. La date d'échéance de ce crédit est le 30 juin 2014 ;
- un contrat d'affacturage sans recours en syndication, signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Ce contrat a été confirmé jusqu'au 31 décembre 2014. Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur encours pour pouvoir être cédés. Par ailleurs, les *factors* délivrent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs-crédit, et qui sert de plafond pour déterminer que le montant de créances par client que le Groupe peut céder sans recours et décomptabiliser. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant des créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et des approbations délivrées par les *factors*. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement ou à une diminution de la capacité de tirage du Groupe sur cette ligne. D'autres capacités de tirage en affacturage pour 54 M€ (en fonction des créances disponibles) existent : créances des entités allemandes, créances libellées en dollars ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 43 M€ utilisés à hauteur de 37 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2013 est de 98 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant de 143 M€.

Respect des covenants financiers

Le Groupe a obtenu la levée du cas de défaut (au titre de son contrat de crédit syndiqué 2007) résultant du non-respect du ratio de levier au 31 mars 2013. La marge sur le contrat de crédit syndiqué est passée à 350 bp.

Le Groupe a d'ores et déjà obtenu la levée du cas de défaut potentiel résultant de la connaissance, avant la publication des comptes, (à cause de l'impossibilité de tenir compte de l'EBITDA de Servisair dans le calcul du ratio de levier suite à l'application d'IFRS 5, alors même que le produit de cession n'a pas encore été encaissé), du non-respect du ratio de levier au 30 septembre 2013. La marge sur le contrat de crédit syndiqué 2007 est maintenue à 350 bp.

Refinancement de l'endettement financier résiduel

- Le Groupe travaille par ailleurs dès à présent avec des banques prêteuses afin de mettre en place un contrat de *Club Deal*, qui permettra le refinancement au cours du premier semestre civil 2014 du solde du crédit syndiqué 2007, et de la majorité des lignes

bilatérales existantes. L'accord des différents comités de crédit sur un *term sheet* est en cours d'obtention. Le montant du crédit serait de l'ordre de 230 M€, comporterait une part *Term Loan* (130 M€ environ, amortissables sur 5 ans) et une *Revolving Credit Facility* (100 M€), ainsi que des lignes bilatérales pour un montant de 20 M€ environ.

Escomptant la mise en place dudit crédit, le Groupe estime qu'il disposera des ressources financières pour assurer les échéances de ses dettes, au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2013.

4.3.7 Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.8 Présentation des risques découlant de procédures juridiques

4.3.8.1 Italie

- La filiale italienne CRS avait été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle avait également été mise en cause dans une opération dite de carrousel. En mai 2012, un accord a été conclu avec l'administration fiscale italienne, dont les principales dispositions sont :
 - l'acceptation par l'administration fiscale italienne de reverser le crédit de TVA dû à la société CRS pour 9,3 M€, majoré des intérêts de retard soit au total 10 M€ ;
 - l'acceptation par CRS du paiement d'une somme de 22 M€, mettant fin aux poursuites. Le paiement est étalé sur 3 ans.

L'impact de cet accord avait été provisionné au 30 septembre 2012.

La société CRS a par ailleurs entamé une action au pénal et au civil, visant notamment un ancien dirigeant.

- La filiale italienne CRS (activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie, et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2013, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De

ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire. Les conclusions doivent être déposées par les parties en décembre 2013. Un jugement de première instance est escompté au printemps 2014.

- Postérieurement à la clôture, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. La Société n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer un éventuel risque financier.

4.3.8.2 Belgique

- Un contrôle fiscal a eu lieu sur la filiale belge GEORGE portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2007 et 2008. L'administration fiscale estime que la Société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté les factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 4 M€.

La Société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La Société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2013, la totalité des montants ayant été contestés par la Société, qui a entamé une procédure contentieuse.

- Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée.

Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition.

En dernier ressort, la demande introduite par la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

4.3.8.3 France

- L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20 mai 2009.

À l'issue de la période d'observation, le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le

Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire a été ordonnée. L'expert estime dans son rapport remis en octobre 2011 au tribunal de commerce que la date de cessation de paiement est postérieure à la date de cession de l'entreprise par le groupe Derichebourg, et qu'il n'a pas fait de soutien abusif antérieurement à la cession. Le Groupe considère son risque faible.

- La société PROTECNET (devenue Derichebourg Propreté) s'était vu opposer en 1999 un refus de conventionnement des accords Aubry 1. Après avoir obtenu l'annulation en 2005 du refus de conventionnement, Derichebourg Propreté s'est vu débouter par la Cour administrative d'appel de ses demandes.

Elles visaient à obtenir le versement par l'état des sommes réclamées par l'URSSAF, (1,9 M€) le paiement des intérêts légaux sur les sommes déjà payées (0,9 M€) et un montant de dommages et intérêts (1 M€). Derichebourg Propreté a introduit une requête en Conseil d'État, qui a été rejetée. Une provision de 3,1 M€, couvrant la totalité du risque, a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

4.3.9 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur.

Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Service Assurances du Groupe.

Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 K€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un *Risk Manager* qui reporte au Service Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présente des enjeux importants. Elle est assurée par le Service Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Service Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites « Master ». Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police « Master », en vue d'adapter les besoins de la police « Master » aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des

sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux ;

- Assurance *Workers Compensation*, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.

Les filiales américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe ou qui doivent être couverts par une police d'assurance émise sur le territoire américain. Ceci s'applique notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe.

Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

Le montant des polices prises en charge dans les comptes du Groupe au 30 septembre 2013 s'élève à 20 M€ (y compris Servisair).

4.3.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À l'exception de celles décrites en 4.3.8. et dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

● 4.4 Gouvernement d'entreprise

4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise

sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.4.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2013

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG Actions détenues directement : 117	Administrateur Président du Conseil d'administration et directeur général	Conseil du 29 juin 2006 Conseil du 29 juin 2006	Assemblée générale du 3 février 2010 Conseil du 3 février 2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Bernard VAL au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Assemblée générale du 24 juin 2004	Assemblée générale du 3 février 2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Matthieu PIGASSE au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Action détenue : 1	Administrateur	Conseil du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 3 février 2010	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Boris DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
Thomas DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56	Administrateur	Assemblée générale du 18 juillet 2007	Assemblée générale du 18 février 2013	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
CFER Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT 15 rue Messidor, 75012 PARIS 339 638 306 RCS Paris Actions détenues : 85 411 102	Administrateur	Assemblée générale du 18 février 2013		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

4.4.1.2 Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction

M. Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et directeur général

M. Daniel DERICHEBOURG est le Président-directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Président du Conseil d'administration	CFER	AFM RECYCLAGE
Président	FINANCIÈRE DBG SERVISAIR SAS	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
Administrateur	CFER PARIS SUD HYDRAULIQUE	AFM RECYCLAGE
Gérant	DBG SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES	SCI DE FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI FINANCIÈRE DES SOURCES SCI DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE
Représentant légal	SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent	DERICHEBOURG (DERICHEBOURG VIA)	
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES	TBD FINANCES
Administrateur à l'étranger	CFF RECYCLING UK Ltd DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	SERVISAIR GROUP LTD SERVISAIR UK Ltd SERVISAIR USA Inc

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2009

- Président de Derichebourg Multiservices.
- Administrateur de C.A.B.C.L.
- Représentant permanent à l'étranger de DERICHEBOURG SA (Selmar SA).

M. Bernard VAL, administrateur indépendant

M. Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe. M. VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte-d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF)
----------------	---	--------------------------------------

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2009

- Membre du Conseil de surveillance GINGER

M. Matthieu PIGASSE, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Associé-Gérant et directeur général délégué	LAZARD France	
Vice Chairman	LAZARD Europe	
Président du Conseil d'administration	Les Éditions Indépendantes	
Président	Les Nouvelles Éditions Numériques Les Nouvelles Éditions Indépendantes	Ysatis
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet BSkyB Group
Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2009

Néant.

M. Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Président-directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE DERICHEBOURG ID	SERVISAIR FRANCE
Président	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG MULTISERVICES	DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG TECHNOLOGIES HERACLES ULTEAM
Administrateur	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP CFER DBG MULTI RESTO SERVICES DERICHEBOURG ÉNERGIE	DERICHEBOURG ID DERICHEBOURG VIA SERVISAIR FRANCE
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	MIROIR 2000 PSIMMO CIVITAS SCI CFF BETA SCI HAUTE-GARONNE	SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES PEUPLIERS SCI LES SOPHORAS
Président des filiales étrangères	DERICHEBOURG MC DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (UK) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Ireland)	INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd
Administrateur des filiales étrangères	DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd	DERICHEBOURG MAROC SAFIRA SELMAR SA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2009

- Président de Derichebourg Intérim Aéronautique, Héraclès, Derichebourg Intérim, Derichebourg Services Industries, Derichebourg Home Services, Derichebourg Atis Aéronautique, Inflight Catering Services Ltd, Inflight Catering Services (Guernsey) Ltd, Inflight Cleaning Services Ltd, Inflight Commercial Services Ltd, Inter Company Services Ltd, Derichebourg Multiservices Ltd (Manx), Derichebourg Maroc ; Selmar SA.
- Administrateur de Derichebourg Sécurité, Agyr Luxembourg, Derichebourg Sûreté, Derichebourg Maroc.
- Liquidateur de Derichebourg Home Services.

Représentant permanent :

- de Derichebourg Multiservices (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Énergie) ;
- de Derichebourg (Société Derichebourg Intérim) ;
- de Derichebourg Propreté (Société Derichebourg MC).
- Gérant de Derichebourg Prévention Sécurité Formation, AGS, Proverre, Ulteam, Derichebourg Espaces Verts, Derichebourg Propreté Beaubourg.

M. Thomas DERICHEBOURG, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013**

Président-directeur général	DERICHEBOURG VIA	POLYURBAINE
Président	DERICHEBOURG AQUA ECO-PHU ECO-PHU HOLDING LIEN ENVIRONNEMENT POLYAMON POLYANCE POLYBUIIS POLYCEJA POLYCEO POLYCOROT	POLY-MASSI POLYREVA POLYSEANE POLY-SELIA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLYURBAINE NORMANDIE POLY-VAL POLY-VALYS
Administrateur	POLYURBAINE DERICHEBOURG ID	DERICHEBOURG VIA
Gérant	POLYURBAINE 13 POLY-MILIA POLY-NEA	SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	FJBCC (Société CFER) POLYURBAINE (Société Derichebourg Océan Indien)
Président de la filiale étrangère	DERICHEBOURG MAROC	
Administrateur de filiales étrangères	CMT SPA DERICHEBOURG MAROC	REI SAN GERMANO
Représentant permanent dans les filiales étrangères	De SERVISAIR SAS (Société Airport Moscow AG)	De SERVISAIR SAS (Société ZAO Cargo Terminal Pulkovo)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2009

- Directeur général délégué et administrateur de SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY.
- Directeur général délégué de SERVISAIR France.
- Administrateur de SERVISAIR ORLY et de SERVISAIR ROISSY.
- Président et liquidateur de POLYURBAINE IDF.
- Gérant de POLYURBAINE MÉDITERRANÉE et de DERICHEBOURG AQUA.

Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT, représentant permanent de la société CFER, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013**

Administrateur	ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP	
Représentant permanent	DERICHEBOURG MULTISERVICES (Société DERICHEBOURG ÉNERGIE)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2009

- Administrateur du C.A.B.C.L.

4.4.1.3 Administrateur élu par les salariés, et censeur

Néant.

4.4.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception

- du bail décrit en 3.2.1.4, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg SA et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe ; ou
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg,
- du mandat de vente de Servisair, confié à Lazard Frères (dont M. Pigasse, administrateur de la société est le directeur général en France).

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Les paragraphes 7.3.3 et 7.3.4, et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 7.3.5 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Un administrateur indépendant siège au Conseil d'administration de la Société. La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle évoqué en 4.5.9 soit exercé de manière abusive.

4.4.2 Rémunération et avantages

4.4.2.1 Rémunération et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre Société ainsi que les montants déclarés par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Daniel DERICHEBOURG, Président-directeur général		
Salaires	228 000	
Rémunération variable (tantièmes)		228 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	237 000	237 000

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances. Les tantièmes versés par cette même société, en 2011-2012, ont la nature d'une part variable de rémunération.

Les jetons de présence ont été payés par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec Derichebourg SA ou une société contrôlée par Derichebourg SA.

Une Citroën C2 est par ailleurs mise à disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Boris DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

La rémunération a été versée par AFM Recyclage, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Boris Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 308 ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Thomas DERICHEBOURG, Administrateur		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

La rémunération a été versée par Derichebourg Environnement, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Thomas Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Renault Scenic ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Matthieu PIGASSE, Administrateur		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Bernard VAL, Administrateur indépendant		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

En euros	2012-2013	2011-2012
CFER, Administrateur Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT		
Jetons de présence	9 000	0
Total	9 000	0

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

L'information relative aux jetons de présence concerne les jetons versés au titre de l'exercice 2012-2013. Le Conseil d'administration, lors de

sa séance du 23 mai 2013, a décidé d'une répartition inégale des jetons de présence pour l'année 2012-2013.

4.4.2.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Néant.

4.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'action

Il n'y a pas de plan de stock-options en vigueur dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.4 Actions de performance

Il n'y a pas d'actions de performance attribuées dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.5 Actions gratuites

Néant

4.4.2.6 Régimes de retraite supplémentaire

Il n'y a pas de régime de retraite supplémentaire au profit des administrateurs.

4.4.2.7 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction

Néant

4.4.2.8 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

Néant pour l'exercice 2012-2013.

● 4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Le capital social est fixé à 42 020 507,50 € (quarante-deux millions vingt mille cinq cent sept euros et cinquante centimes). Il est divisé en 168 082 030 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

4.5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 18 février 2013 a approuvé trois résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes

valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

4.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société

4.5.4.1 Options de souscription d'action

Il n'y a pas d'option de souscription d'action en circulation.

4.5.4.2 BSAR (Bons de souscription d'actions remboursables)

Il n'existe plus de BSAR en circulation.

4.5.4.3 BSA (Bons de souscription d'actions)

Le Conseil d'administration du 13 mai 2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28 février 2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action « BSA » (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par PENAUILLE POLYSERVICES, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28 février 2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;
- les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;
- les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;
- une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur

un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;

- l'ensemble des BSA ne pourra pas permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le Conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mars 2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la Société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF RECYCLING, PENAUILLE POLYSERVICES, JCP PARTICIPATIONS, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 ;
- faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF RECYCLING et dorénavant premier actionnaire de DERICHEBOURG SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14 mai 2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2013	168 082 030	168 082 030	1 680 820	1,00 %
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	171 665 646	1 680 820	0,98 %

4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur le capital €	Solde capital social €	Mouvement sur prime de fusion émission, apport €	Solde prime de fusion, émission ou apport €
		créés	annulés					
30 septembre 2010				170 395 882		42 598 970,50		39 682 201,59
31 décembre 2010	Création 26 actions suite exercice BSAR A	26		170 395 908	6,50	42 598 977,00	409,50	39 682 611,09
28 juillet 2011	Annulation 2 313 878 actions autodétenues		2 313 878	168 082 030	(578 469,50)	42 020 507,50	(12 117 779,09)	27 564 832,00

4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 30 septembre 2013, Derichebourg SA détenait 3 146 747 actions propres représentant 1,87 % du capital. La valeur d'acquisition de ces titres est de 7 602 400 €. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est identique.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 18 février 2013 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation ou la liquidité du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'AMF ;

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- l'annulation des titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2013, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,45
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 059 003	2,41	4 059 003	1,66
Autodétention	3 146 747	1,87	0	0
Public	75 399 284	44,86	77 787 151	31,86
Total	168 082 030	100,00	244 186 398	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2012 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,77
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 192 934	2,49	4 192 934	1,72
Autodétention	2 330 993	1,39	0	0
Public	76 081 107	45,26	76 509 916	31,48
Total	168 082 030	100,00	243 043 094	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2011 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,20
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,02
Salariés	3 767 779	2,24	3 767 779	1,54
Autodétention	159 863	0,09	0	0
Public	78 677 392	46,81	79 029 630	32,24
Total	168 082 030	100,00	245 137 653	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

4.5.9 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2013, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 251 115 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2013 s'élève à 244 186 398.

Au 30 septembre 2013, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détient 50,86 % du capital de Derichebourg SA et 66,48 % des droits de vote.

4.5.10 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à

compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant.

4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2013, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 251 115 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2013 s'élève à 244 186 398.

4.5.13 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2013, les salariés détiennent 2,41 % du capital et 1,66 % des droits de vote de Derichebourg SA.

4.5.14 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas à la connaissance de l'émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

4.5.15.1 Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (Article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (Article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue

dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Présidence du Conseil (Article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

4.5.15.2 Modification des statuts de la Société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (Article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (Article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances

révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées – Vote par correspondance (Article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propiétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (Article 29)

« L'assemblée est présidée par le président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. À défaut, elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (Article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle

statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les *quorum* et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau en 4.5.20 présente les délégations de compétence au personnel en matière d'émission d'actions.

Les sections 7.1 et 7.2 présentent les pouvoirs du Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.

4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société sont les suivants :

- contrat de crédits syndiqués de 2007.

4.5.19 Dividendes

4.5.19.1 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 20 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

4.5.19.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg SA au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013*
Dividende par action	0,00	0,09	0,00	0,00
Dividende total (en M€)	0,00	15,1	0,00	0,00

* Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale.

4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé en €	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
18 février 2013	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 17 avril 2015	Néant
18 février 2013	300 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 17 avril 2015	Néant
18 février 2013	50 000 000 (par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait requise)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 17 avril 2015	Néant

* À titre d'émission de titres de créances.

4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action DERICHEBOURG (FR0000053381)

Mois <i>En euros</i>	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2010	3,28	3,74	3,10	3,55	8 240 688
Novembre 2010	3,55	3,90	3,35	3,55	8 879 927
Décembre 2010	3,56	5,39	3,54	5,21	17 788 689
Janvier 2011	5,27	6,47	5,01	6,17	16 987 544
Février 2011	6,30	6,59	5,53	6,00	17 450 026
Mars 2011	6,05	6,19	5,36	6,05	11 467 639
Avril 2011	6,03	6,40	5,90	6,40	4 711 681
Mai 2011	6,41	6,66	6,03	6,07	7 285 814
Juin 2011	6,08	6,13	5,00	5,37	7 056 195
Juillet 2011	5,36	5,64	4,55	4,62	6 708 192
Août 2011	4,80	4,89	3,00	3,70	23 230 401
Septembre 2011	3,74	3,82	2,33	2,75	19 536 366
Octobre 2011	2,65	3,25	2,32	2,90	18 432 275
Novembre 2011	2,75	2,98	1,85	2,41	18 619 490
Décembre 2011	2,48	2,55	1,99	2,34	18 406 935
Janvier 2012	2,34	3,04	2,32	2,82	15 148 756
Février 2012	2,82	3,08	2,42	2,51	21 320 570
Mars 2012	2,51	2,79	2,4	2,49	13 338 821
Avril 2012	2,49	2,54	2,02	2,24	9 780 549
Mai 2012	2,28	2,34	1,89	1,91	7 912 783
Juin 2012	1,93	1,96	1,65	1,9	6 279 977
Juillet 2012	1,92	2,06	1,61	1,76	5 102 350
Août 2012	1,76	2,55	1,69	2,4	8 965 717
Septembre 2012	2,4	2,77	2,3	2,46	5 593 016
Octobre 2012	2,45	2,55	2,08	2,18	3 921 145
Novembre 2012	2,19	2,27	2,01	2,07	2 649 906
Décembre 2012	2,10	3,3	2,068	3,15	12 761 219
Janvier 2013	3,29	3,86	3,12	3,58	9 604 746
Février 2013	3,58	3,83	3,225	3,35	5 598 986
Mars 2013	3,29	3,59	3	3,08	3 784 576
Avril 2013	3,04	3,285	2,821	3,07	3 297 558
Mai 2013	3,06	3,39	2,98	3,00	3 357 117
Juin 2013	2,99	3,005	2,379	2,45	4 143 892
Juillet 2013	2,47	3,12	2,312	2,60	12 828 735
Août 2013	2,61	2,689	2,265	2,32	9 956 588
Septembre 2013	2,32	2,685	2,315	2,57	8 483 256
Octobre 2013	2,54	2,79	2,461	2,58	6 048 482
Novembre 2013	2,589	2,589	2,30	2,386	4 221 777
Décembre 2013	2,40	2,417	2,05	2,42	5 515 857

● 4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales

Introduction

Le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, pris en application de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), est applicable aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2011, et constitue le nouveau cadre pour les informations sociales, environnementales et sociétales. Ce rapport est le premier présenté en application du nouveau cadre. Il s'agit également du premier rapport présenté par le groupe Derichebourg portant sur des informations sociales, environnementales et sociétales faisant l'objet d'une vérification par un tiers indépendant. L'objectif de la vérification est de s'assurer que le présent rapport contient bien toutes les informations requises par le décret, ou que la raison de l'absence de fourniture d'une information est valablement justifiée, et que les informations fournies sont sincères.

Le 1^{er} août 2013, Derichebourg SA et Swissport France Holding SA ont signé un contrat portant sur la cession de 100 % des parts de Servisair SAS. La seule condition suspensive à cette cession est la condition usuelle portant sur l'autorisation de la cession par les autorités compétentes de contrôle des concentrations. La cession a été réalisée le 23 décembre 2013. Dans ce contexte, et par analogie avec la présentation du compte de résultat (qui ne présente plus le chiffre d'affaires et les charges afférentes à l'activité Servisair) le groupe

Derichebourg a choisi de communiquer les informations sociales, environnementales et sociétales, qui correspondent à son futur périmètre, une fois la cession de Servisair réalisée. Les informations fournies portent donc sur les sociétés contrôlées des activités Services à l'Environnement, Services aux Entreprises, et Holding. Pour ce premier rapport, les filiales italiennes n'ont pas été prises en compte, compte tenu de restructurations en cours.

4.6.1 Informations sociales

4.6.1.1 Emploi au 30 septembre 2013

4.6.1.1.1 Effectif total, répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 30 septembre 2013, les effectifs du Groupe sont de 24 344 personnes, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation témoigne des développements commerciaux liés aux gains de marchés dans les activités de prestations de services. Ces effectifs incluent les salariés des entreprises de travail temporaire du Groupe (de l'ordre de 2 600 personnes, notamment dans le secteur aéronautique).

À cet effectif salarié s'ajoute un effectif intérimaire de 1 011 personnes présentes à la clôture

4.6.1.1.1.1 Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

Effectif	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
France	3 464	19 021	117	22 602	20 091
Autres pays européens	280	1 257	1	1 538	1 498
Europe	3 744	20 278	118	24 140	21 589
Amérique	204	0	0	204	219
Total	3 948	20 278	118	24 344	21 808

La progression de l'effectif est principalement liée au gain de contrats dans l'activité Propreté en France, et au développement de l'activité Travail Temporaire, notamment en milieu aéronautique.

4.6.1.1.1.2 Effectif par sexe et par tranche d'âge

Effectif	2013					2012
	< 25	26-45	46-54	55 et +	Total	Total
Managers	61	544	172	136	913	809
Hommes	36	361	127	107	631	564
Femmes	25	183	45	29	282	245
Non-Managers	2 208	11 099	5 975	4 149	23 431	20 999
Hommes	1 273	5 782	2 428	1 441	10 924	9 848
Femmes	935	5 317	3 547	2 708	12 507	11 151
Total	2 269	11 643	6 147	4 285	24 344	21 808

La proportion des moins de 25 ans reste stable, toutefois, il convient de relever une croissance en volume de + 10 %. Cette croissance est davantage marquée au sein de la catégorie des managers qui augmente de 52 %. Cette évolution a de surcroît touché principalement les femmes managers, population qui croît de + 92 % sur cette tranche d'âge tandis que la population masculine n'augmente « que » de 33 %. La proportion des femmes managers dans la catégorie des moins de 25 ans passe de 32 % à 41 %.

En revanche, l'effectif non managers de cette tranche d'âge croît plus vite chez les hommes (+ 13 %) que chez les femmes (+ 4,6 %).

- La tranche d'âge des 26-45 ans croît de 5 points (passant de 43 à 48 % de l'effectif).
- La tranche d'âge des 46-54 ans recule tant en volume qu'en part relative, passant de 31 % à 25 % de l'effectif.

Enfin, la tranche d'âge des plus de 55 ans augmente de 2 points passant de 16 à 18 % de l'effectif.

On peut relever que l'effectif des moins de 25 ans est deux fois moins élevé que celui des 55 ans et plus tandis que cette dernière catégorie croît deux fois plus vite (+ 23 %) que les moins de 25 ans (+ 10 %). On peut considérer qu'il s'agit de la traduction de l'évolution de la réglementation des mesures prises dans le cadre des accords « seniors » visant à favoriser l'accès du travail aux plus jeunes et augmenter le taux d'activité des 55 ans et plus du fait du recul de l'âge de départ à la retraite. Cette évolution s'effectue au détriment de la tranche des 46-54 ans qui tend à se contracter tant en volume (10 %) qu'en proportion (de 31 % à 25 % de l'effectif).

La tranche d'âge la plus importante (26-45 ans) continue quant à elle de croître en volume et en proportion de 43 % à 48 % de l'effectif.

4.6.1.1.1.3 Répartition par nature de contrat

Effectif salarié par nature de contrats	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Contrats à durée indéterminée	3 867	15 124	109	19 100	17 662
Contrats à durée déterminée	47	4 935	1	4 983	3 977
Contrats en alternance	34	219	8	261	169
Total effectif	3 948	20 278	118	24 344	21 808

Au niveau européen (EU 27), la proportion de salariés sous contrat à durée déterminée s'établissait en 2011 à 14 % des emplois salariés (15 % de femmes, 14 % d'hommes), avec de fortes disparités selon les états membres.

Ainsi la proportion d'emplois de CDD était la plus élevée en Pologne (27 %), Espagne (25 %) et Portugal (22 %) et la plus faible en Roumanie (2 %), en Lituanie (3 %) ainsi qu'en Bulgarie et Estonie (4 % chacun).

La part de CDD au sein de la population salariée française s'établissait en 2011 à 15,3 %, (15,8 % de femmes et 14,7 % d'hommes).

(source : *European Labour Force Survey "annual results 2011" Eurostat*)

- Le recours au CDD au sein du Groupe est légèrement supérieur à la moyenne nationale (20,4 %).
- Dans l'activité Services à l'Environnement, la forte baisse du recours est liée à la baisse conjoncturelle de l'activité.

• Dans l'activité Services aux Entreprises, et en particulier chez Derichebourg Propreté, la part de CDD a légèrement augmenté, du fait d'un recours accru au CDD sur le motif du remplacement au détriment de recours aux heures complémentaires compte tenu d'une évolution jurisprudentielle et légale pénalisante. La volumétrie de l'activité Services aux Entreprises impacte largement l'évolution globale.

• L'évolution de la proportion des contrats en alternance, qui a plus que doublé, témoigne de la volonté du Groupe de promouvoir la qualification par l'accompagnement professionnel. Les contraintes de sécurité au niveau de l'activité Services à l'Environnement justifient un accompagnement plus prégnant des tuteurs. De ce fait, la croissance est moindre que celle constatée sur l'activité Services aux Entreprises.

4.6.1.1.2 Embauches et licenciements

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères/Nettoyement (Services à l'Environnement), Propreté et Maintenance Aéronautique sont sujettes, tant en France que dans d'autres pays, à des réglementations qui peuvent prévoir, avec des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à un contrat.

Ces collaborateurs exercent essentiellement sous CDI. Les variations d'effectifs sont directement liées aux variations d'activité. En outre, l'augmentation du niveau d'activité de ces activités implique un niveau plus soutenu en volume des mouvements de gains et de pertes de marchés.

Les CDD, du fait d'un changement de SIRH intervenu en mars 2013 pour l'activité Services aux Entreprises et avril 2013 pour les Services à l'Environnement, font l'objet d'un changement de méthode de

comptabilisation. L'ancien SIRH : un même salarié ayant conclu plusieurs CDD dans une même année civile n'était comptabilisé que pour une unité. Avec le nouveau SIRH, chaque CDD est comptabilisé pour une unité. Dès lors, cette méthode de comptabilisation a un impact inflationniste en terme de dénombrement et donc de lecture.

En outre, comme précisé à l'indicateur 4.6.1.1.1.3, l'activité Propreté a été amenée à recourir davantage à des CDD qu'à une augmentation des mensualisations contractuelles des salariés à temps partiel en vue de pourvoir aux remplacements de ses salariés absents.

Afin d'assurer une meilleure proximité tant managériale que commerciale, la société Polyurbaine a filialisé plusieurs de ses établissements. Les salariés concernés apparaissent en « fin normale de contrat » sur la société Polyurbaine, et en conclusion de CDI au sein desdites filiales. Ainsi, ce sont 9 sociétés qui ont été créées. Les transferts d'effectifs de Polyurbaine vers ces sociétés ont concerné 1 214 salariés en novembre 2012.

4.6.1.1.2.1 Embauches par type de contrat

Effectif	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Contrats à durée indéterminée	1 393	3 874	16	5 283	4 285
Contrats à durée déterminée	108	30 859	17	30 984	26 115
Contrats en alternance	37	2 065	5	2 107	1 738
Total effectif	1 538	36 798	38	38 374	32 138

4.6.1.1.2.2 Motifs de départ, par nature et par métier

Effectif	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Fin normale de contrat ⁽¹⁾	1 176	29 282	21	30 479	23 402
Démission	90	1 052	0	1 142	1 093
Licenciement économique	15	48	0	63	30
Autres licenciements	154	1 071	1	1 226	956
Autres motifs	223	2 990	6	3 219	3 830
Total	1 658	34 443	28	36 129	29 311

(1) Fin de CDD, de contrats en alternance.

4.6.1.1.3 Rémunérations et leur évolution

En milliers d'euros	2013				2012
	France	Europe (hors France)	Amérique	Total	Total
Salaire moyen annuel global	15,2	19,6	30,6	15,5	16,3
Salaire moyen annuel hommes	21,6	26,5	30,9	22,0	22,6
Salaire moyen annuel femmes	9,3	13,4	28,7	9,6	10,1
Taux de charges sociales en %	35,8%	31,1%	13,4%	35,2%	34,8%

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. Au 30 septembre 2013, Derichebourg Propreté comprend 14 422 salariés, soit 59 % de l'effectif du Groupe. En effet, l'importance de cette activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité.

Ainsi, le rapport de situation comparée Hommes/Femmes de l'année 2012 de cette activité mettait en exergue le fait que sur un effectif de l'ordre de 12 700 personnes, 76,4 % (taux stable) travaillaient à temps partiel. Les femmes totalisaient près de 62 % de l'effectif (en diminution), pour l'essentiel à temps partiel et sur les emplois les moins qualifiés.

Au 30 septembre 2013, les femmes occupées à temps partiel au sein de l'activité Derichebourg Propreté représentent ainsi près de 40 % de l'effectif total français du Groupe, alors que le taux d'emploi des femmes à temps partiel âgées de 15 à 64 ans en France (2011) se situe à hauteur de 29,9 % (31,6 % dans la zone UE27) ; (source : *European Labour Force Survey "annual results 2011" Eurostat*).

En outre, selon le Ministère des droits des femmes (source : Chiffres Clés 2012 – l'égalité entre les femmes et les hommes – Ministère des droits des femmes) 7,1 % de la population active féminine occupent

des emplois d'agents d'entretien. Cette catégorie employant en son sein plus de 70 % de femmes.

L'impact d'une telle structure des effectifs tend nécessairement à écraser le niveau moyen des rémunérations des femmes sur le périmètre France du Groupe.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action.

L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Parmi les actions déployées au sein des filiales françaises figurent des actions telles que le suivi individualisé permettant de détecter les personnes à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet, la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

4.6.1.2 Organisation du travail

4.6.1.2.1 Organisation du temps de travail

En milliers d'heures	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Heures totales travaillées estimées effectif présent sur l'exercice	6 739	22 229	196	29 164	27 588
Dont heures supplémentaires	317	300	1	618	668
Salariés à temps partiel	148	12 188	4	12 340	10 946

Compte tenu du changement de SIRH intervenu en cours d'année en France, les données relatives aux heures travaillées sont des données approchées.

Au niveau européen, la durée hebdomadaire moyenne de travail pour les salariés à temps plein en 2011 variait de 37,7 heures au Danemark à 42,2 heures au Royaume Uni. Cette moyenne s'établissait au niveau européen (EU 27) à 40,4 heures par semaine, à raison de 39,3 heures pour les femmes et 41,1 heures pour les hommes.

En France, la durée hebdomadaire moyenne de travail à temps plein s'établissait à 39,5 heures (38,6 heures pour les femmes ; 40,2 heures pour les hommes).

La durée moyenne de travail à temps partiel s'élevait en Europe (EU 27) à 20,1 heures par semaines (20,4 heures pour les femmes ; 19 heures pour les hommes). En France, cette durée moyenne de travail s'élevait à 23,3 heures par semaines (23,6 heures pour les femmes et 21,9 heures pour les hommes).

Le travail à temps partiel a atteint en 2011 18,8 % des emplois au sein de l'Union européenne (EU 27). Cette forme d'activité concerne essentiellement les femmes dont le taux d'emploi atteint 31,6 % contre 8,1 % pour les hommes.

Il convient de relever par ailleurs que 70 % des personnes ayant un emploi dans l'UE travaillaient en 2011 dans le secteur des services contre 62 % en 2000. (source : *European Labour Force Survey "annual results 2011" Eurostat*)

À cet égard, la spécificité de Derichebourg Propreté apparaît de manière flagrante.

Au 30 septembre 2013, Derichebourg Propreté emploie environ 76,4 % de son effectif à temps partiel, la proportion de femmes parmi ces salariés à temps partiel s'élevant à 78,5 %, de sorte que 62 % des salariés de cette société sont des femmes à temps partiel.

La durée moyenne de travail des salariés à temps partiel au 30 septembre 2013 sur Derichebourg Propreté était de 13,72 heures hebdomadaires (13,21 h/hebdo pour les femmes et 15,92 h/hebdo pour les hommes), ces niveaux sont liés à un volume important de très faibles mensualisations contractuelles, en lien avec la nature même des contrats commerciaux.

Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux métiers de la propreté, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. Par ailleurs, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs.

Derichebourg Propreté a pour objectif, dans la limite des possibilités, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché ; ainsi en 2012, plus de 189 000 heures

complémentaires ont été réalisées (51 134 heures par des hommes et 137 930 heures par des femmes).

4.6.1.2.2 Absentéisme

En nombre de journées d'absence	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total	Total
Maladie *	50 828	298 599	1 321	350 748	341 884
Accident du travail	25 287	36 007	7	61 301	48 899
Maternité/paternité	4 908	33 831	252	38 991	36 165
Autres causes	13 952	137 570	53	151 575	122 118
Total	94 975	506 007	1 633	602 615	549 066

* En 2012, la répartition des jours d'absence entre maladie professionnelle et non professionnelle n'étant pas disponible, l'ensemble des jours d'absence relatifs à des maladies a été reporté sur une seule ligne.

Le temps d'absence des salariés travaillant à temps partiel est décompté sans tenir compte de leur prorata de présence.

L'indicateur « autres causes » intègre les absences autorisées, absences injustifiées, absences non autorisées, congés sans solde, événements familiaux divers, enfant malade, congé naissance.

4.6.1.3 Relations sociales

4.6.1.3.1 Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

En nombre	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Total
Présence de syndicats (nombre)	48	20	1	69
Nombre de mandats de représentants du personnel	178	658	9	845
Nombre de réunions des instances représentatives du personnel	437	910	19	1 366

Les informations ont été recensées au niveau de chaque entité juridique, une même organisation syndicale peut être comptée plusieurs fois par le biais de ses différents syndicats.

4.6.1.3.2 Bilan des accords collectifs

11 accords sur la réduction des inégalités entre les Femmes et les Hommes sont en vigueur.

8 Plans d'action relatifs à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction de la pénibilité du travail sont en cours d'application.

1 accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap est en cours d'application.

12 accords ou plans d'actions relatifs au contrat de génération ont été conclus en 2013, et 6 autres sont en cours de négociation, ceux-ci se substituant aux accords antérieurs relatifs à l'emploi des seniors. Le champ de ces accords s'avère en outre plus large car portant en eux des dispositions liées à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ainsi qu'à la pénibilité.

Divers accords liés aux Négociations Annuelles Obligatoires et protocoles préélectorales ont été conclus, conformément à la récurrence de leur objet.

4.6.1.4 Santé et Sécurité

4.6.1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail

En France, les sociétés du Groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité, en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions de sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

Le principe de « causeries sécurité » est largement répandu sur les sites d'exploitation (voire systématisé sur les sociétés de la division Environnement).

En outre, les négociations consécutives à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, ont été précédées d'une phase de diagnostic sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe, associant les acteurs internes de la prévention ainsi que les conseils d'acteurs externes tels que les CRAM, CARSAT, organismes Certificateurs, médecins du travail...

Les plans d'actions qui ont été adoptés lorsque les conditions fixées par la loi susvisée l'exigeaient, voire pour certaines sociétés, y compris lorsqu'une telle exigence n'était pas requise, sont toujours en vigueur et participent de la politique de prévention déployée au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le groupe Derichebourg a mis en place une démarche de prévention des risques axée sur la sécurité du travail, qui constitue une préoccupation majeure dans l'exercice de ses activités, en s'attachant à réduire les

accidents du travail dans le cadre d'un système management de la sécurité.

4.6.1.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Voir 4.6.1.3.2.

4.6.1.4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

	2013				2012
	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Holding	Global Groupe	Total
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	52	31	5	36	42
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	< 4	< 2	0	< 2	< 2
Nombre de salariés formés à la sécurité	952	2 505	3	3 460	1 976

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période.

Le taux de gravité représente le nombre de journées perdues, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000.

Le taux de fréquence pour le code risque 747ZC « Services de nettoyage de locaux » (statistiques de la branche en 2011) est de 35.

Le taux de gravité pour le code risque 747ZC « Services de nettoyage de locaux » (statistiques de la branche en 2011) est de 2,80.

Le taux de fréquence pour le code risque 371ZB « Récupération et recyclage métaux ferreux » (statistiques de la branche en 2011) est de 50,4.

Le taux de gravité pour le code risque 371ZB « Récupération et recyclage métaux ferreux » (statistiques de la branche en 2011) est de 3.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la CPAM sur la période allant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 sur le périmètre groupe Derichebourg est de 55.

Le nombre de jours d'arrêt en lien avec ces maladies professionnelles sur la même période sur le périmètre groupe Derichebourg est de 4 687 jours.

Les données sur accident du travail sont impactées par les estimations effectuées sur les heures travaillées.

4.6.1.5 Formation

4.6.1.5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le groupe Derichebourg développe une politique de formation, dont l'importance quantitative est proportionnelle au niveau de ses effectifs, basée sur la valorisation des ressources internes par le développement des compétences, la professionnalisation des équipes afin de contribuer à l'évolution des métiers et des techniques associées,

l'optimisation de l'autonomie et la fidélisation des collaborateurs, ainsi que la promotion des métiers auprès des jeunes et le référencement de prestataires de formation impliqués et efficaces.

Outre une politique active de formation au sein de ses différents métiers, le groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation.

Cette école a une spécialisation sur les métiers liés à l'aéronautique, et vise à répondre aux problématiques suivantes :

- des besoins en augmentation constante et des viviers à constituer d'urgence : montée en cadence des donneurs d'ordre ;
- difficulté de maîtriser les planifications des formations = dépendance forte vis-à-vis des organismes de formation externe.

Cette école est située en région toulousaine, proche des principaux donneurs d'ordre, et des ressources nécessaires en formateurs, tant en production (ajusteurs notamment), que pour les formations plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques...).

En raison de l'activité fortement industrielle du Groupe, et compte tenu des besoins connus dans le domaine aéronautique, deux grands axes de formation sont à développer :

- les formations qualifiantes : type CQFM, Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les formations réglementaires : PART 145 et PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation.
- Depuis sa création en 2009, DEF a développé une expertise dans le déploiement de formations certifiantes en Cablage aéronautique (CQPM) et en Ajustage aéronautique (CQPM) auprès de demandeurs d'emploi : Plus de 200 demandeurs d'emplois formés en Cablage Aéronautique (CQPM) : 92 % de personnes certifiées et 90 % de retour en emploi.
- Plus de 250 demandeurs d'emplois formés en Ajustage Aéronautique (CQPM) : 88 % de personnes certifiées et 85 % de retour à l'emploi.
- Depuis 2011, de l'ordre de 50 demandeurs d'emplois formés en CAO DAO- CATIA V5 : 85 % de retour à l'emploi.

4.6.1.5.2 Nombre total d'heures de formation

	2013	2012
Nombre d'heures de formation	99 797	112 548
Moyenne du nombre d'heures de formation par an	4,1	5,2

Le volume d'heures de formation exprime l'engagement au titre du plan de formation.

Il ne témoigne pas des volumes d'heures de formations organisées au titre de certains autres axes (telles que les périodes de professionnalisation) sur lesquelles les filiales du Groupe peuvent accentuer leurs efforts compte tenu de lignes de financement spécifiques qu'elles peuvent avoir négociées auprès de leur OPCA.

Par ailleurs, de nombreuses formations aux autorisations de conduites (de type CACES) ou FCOS ont été dispensées en 2012 à l'occasion de baisses d'activité, n'ayant pas vocation à être renouvelées dès 2013,

et justifiant d'une baisse de volume d'heures de formation au titre du plan de formation sur 2013.

Enfin, l'une des sociétés du Groupe organise traditionnellement de nombreuses formations complémentaires au titre du plan de formation à destination des contrats en alternance (en sus des heures de formation dispensées au titre du cursus de professionnalisation ou d'apprentissage), or le nombre de contrats en alternance conclus par cette société est passé de l'ordre de 90 en 2012 à 60 en 2013. L'impact négatif sur le volume d'heures de formation au titre du plan de formation s'est traduit par une diminution de l'ordre de 12 000 heures de formation.

4.6.1.6 Diversité et égalité des chances/égalité de traitement

Le groupe Derichebourg entend rappeler son engagement de prise en compte et de valorisation de la diversité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements sociétaux dont il assure la promotion au sein de ses activités par l'adoption de chartes déclinant auprès de ses collaborateurs et/ou clients ses valeurs.

4.6.1.6.1 Politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Nombre de femmes en situation d'encadrement

En nombre	Managers	Non-Managers	Total
Services à l'Environnement	44	356	400
Services aux Entreprises	212	12 139	12 351
Holding	26	12	38
Total	282	12 507	12 789

2 % des femmes occupent des postes de managers.

Elles représentent près de 31 % des managers en 2013, soit 1 % de l'effectif total.

Ces taux restent stables par rapport à 2012, toutefois, comme décrit au point 4.6.1.1.1.2, la proportion des femmes dans la catégorie des managers de moins de 25 ans est passée de 32 % à 41 %.

Les femmes non managers représentent 51 % de l'effectif global (stable).

Au sein de Derichebourg Propreté, les femmes occupent environ 72 % des emplois, part très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie (le taux d'emploi des femmes en âge de travailler [15-64 ans] atteignait en moyenne en 2011 58,5 % pour les femmes et 70,1 % pour les hommes au sein de l'UE 27 ; et respectivement en France pour cette même population de 59,7 % pour les femmes et 68,1 % pour les hommes) (source : *European Labour Force*

Survey "annual results 2011" Eurostat), mais cohérente avec le reste de la profession.

En moyenne, en 2011, 29,9 % (source Eurostat) des femmes étaient occupées à temps partiel et 6,5 % des hommes. (soit 17,6 % des emplois). Parmi les salariés à temps partiel, 79,9 % sont des femmes.

En outre, 7,1 % de la population active féminine occupe des emplois d'agents d'entretien, cette catégorie employant elle-même plus de 70 % de femmes.

(source : ministère des Droits des femmes).

La spécificité déjà relevée de l'activité Propreté illustrée par le fait que 76 % de son effectif exerce à temps partiel (essentiellement sur des fonctions d'agent de service), et dont la proportion de femmes parmi les salariés à temps partiel s'élève à 78,5 %, de sorte que 62 % des salariés de cette société sont des femmes à temps partiel, révèle que Derichebourg Propreté est moins féminisée que la moyenne nationale.

4.6.1.6.2 Politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Nombre de collaborateurs en situation de handicap

En nombre	Managers	Non-Managers	Total
Services à l'Environnement	11	98	109
Services aux Entreprises	13	629	642
Holding	1	2	3
Total	25	729	754

Derichebourg via la Mission Handicap, décline concrètement un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap, notamment en :

- faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés, afin d'atteindre, sur la seule activité Propreté, un objectif supra-légal de 7,8 % ; et 6 % au niveau du Groupe ;
- développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ; relations avec les entreprises adaptées. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe ont développé des partenariats en co-traitance avec des entreprises adaptées, qu'il s'agisse de prestation de courrier (Ulteam), de prestation d'exploitation de ligne « linge blanc » (DSI), de propreté (Derichebourg Propreté) ;
- poursuivant une politique active de formation.

La Mission Handicap s'appuie sur des correspondants locaux au sein des différents métiers du Groupe, tous volontaires, formés à ce sujet, et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

- Le Groupe s'associe à diverses manifestations destinées à améliorer la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

4.6.1.6.3 Emploi des seniors

Nombre de collaborateurs âgés de plus de 55 ans

En nombre	Managers	Non-Managers	Total
Services à l'Environnement	56	571	627
Services aux Entreprises	58	3 576	3 634
Holding	22	2	24
Total	136	4 149	4 285

De nombreux accords et plans d'action désormais substitués par des accords ou plans d'actions au titre du contrat de génération, ont été conclus au sein des sociétés du périmètre France afin d'accroître le taux d'emploi des seniors notamment par le déploiement d'entretiens de seconde partie de carrière (dès 45 ans), un accès favorisé à la formation destiné à poursuivre le développement des compétences professionnelles tout au long de la carrière et développer l'employabilité des collaborateurs du Groupe, des engagements de maintien dans l'emploi des plus de 55 ans.

Comme souligné au point 4.6.1.1.2, la proportion des 55 ans et plus est passée de 16 % à 18 % de l'effectif entre 2012 et 2013.

Il apparaît qu'au niveau européen (EU 27) le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans s'est établi en 2011 à hauteur de 47,4 %,

ainsi, après avoir été attributaire d'un prix décerné conjointement à l'activité Intérim Aéronautique et centre de formation aux métiers de l'aéronautique, pour la démarche de recrutement, formation et intégration auprès du client Eurocopter de personnes en situation de handicap, le Groupe soutient l'initiative du prix PEPITH en participant à son Jury officiel.

Les associations « Aéro-club de France », « Aéro-club Paul-Louis Weiller » et « Castel-Mauboussin » ont souhaité faire revivre l'ancien **Prix du Président de la République** qui, avant-guerre, récompensait les pionniers de l'aviation.

Il fut attribué, en 1933, à M. Pierre Mauboussin pour son raid Paris-Saigon.

Remis au goût du jour, ce Prix récompense les acteurs de la vie économique, associative et de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ayant particulièrement contribué à ouvrir l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans l'aéronautique française et européenne.

La vocation de **PEPITH** consiste à stimuler les initiatives en cours et à venir en mettant à l'honneur les actions parachevées avec succès ainsi qu'en apportant un soutien à la réalisation des projets exceptionnels de formation professionnelle ou d'innovation visant l'adaptation et l'ouverture des postes de travail vers le public handicapé.

- Polycorot soutient l'équipe handi-foot, que le Sporting Club Mouans Sartoux (dans les Alpes Maritimes) vient de créer.
- Les salariés de Derichebourg Multiservices ont participé à la première course de relais inter-entreprises de Créteil pour soutenir la cause du handicap mental. Cet événement sportif a permis à l'association Spécial Olympics France de récolter les fonds nécessaires pour œuvrer à l'amélioration de la vie des personnes handicapées mentales.

en croissance d'1,1 % par rapport à 2010 ; 40,2 % pour les femmes (en croissance d'1,6 % par rapport à 2010 et 55,2 % pour les hommes en croissance de 0,6 % par rapport à 2010).

En France, le taux d'emploi de cette population s'établissait en 2011 à 41,4 % ; 39 % pour les femmes et 44 % pour les hommes.

(source : *European Labour Force Survey "annual results 2011"* – Eurostat)

En outre, le Groupe poursuit sa démarche de cartographie des compétences afin de permettre la meilleure prise en compte des potentialités de chacun et favoriser ainsi le développement de parcours professionnels transverses, en renforçant l'adéquation des compétences au poste de travail à travers la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

4.6.1.6.4 Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations

Parmi les axes de lutte contre les discriminations figurent les engagements pris en faveur de l'emploi des seniors, l'emploi des personnes en situation de handicap et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Ces aspects ont été explicités respectivement aux points 4.6.1.6.3 – 4.6.1.6.2 et 4.6.1.6.1

Ainsi, le groupe Derichebourg réaffirme son respect des principes défendus par l'organisation internationale du travail et en particulier l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Le groupe Derichebourg s'engage à respecter la réglementation sociale ainsi que toute réglementation spécifique à ses activités et en particulier à :

- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel. La création de la Mission Handicap ainsi que de la Société d'insertion Lien Environnement participe de cette volonté ;
- lutter contre la corruption et exiger d'intégrité ;
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique ;
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité ;
- reconnaître le droit d'expression des collaborateurs ;
- assurer une pratique du dialogue social respectueuse des organisations syndicales.

4.6.2 Informations environnementales

4.6.2.1 Politique générale en matière environnementale

4.6.2.1.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : *Report on the economical benefit of recycling*, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.4.1.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;

- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les questions environnementales sont prises en compte au sein de la direction Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) de Derichebourg Multiservices et intégrées à la Politique Générale de chaque entité. Des relais au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations ECOVADIS et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de Responsabilité Sociétale et Environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP).

La direction de Derichebourg Multiservices a signé le Pacte Mondial de l'ONU en 2013. Cela constitue un engagement à aligner nos opérations et stratégies sur les dix principes touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. À travers cette adhésion, Derichebourg Multiservices proclame publiquement son attachement à ces principes universels. À ce titre, l'entreprise s'engage non seulement à prendre des mesures permettant d'intégrer les principes du Pacte Mondial à ses activités mais également à communiquer publiquement sur la manière dont elle applique les principes du Pacte Mondial et à faire campagne en faveur du Pacte Mondial et de ses principes.

Certifications et agréments

L'activité de Derichebourg Environnement maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites logistiques et industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2012-2013 la situation était la suivante :

- ISO 9001 : 67 % des sites ;
- ISO 14001 : 11 % des sites.

L'activité Services aux Entreprises dispose des certifications suivantes :

- ISO 9001 V2008 : 96 % du CA Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté, Derichebourg Milieux sensibles, Derichebourg Énergie, Derichebourg Atis aéronautique, Derichebourg Intérim et Recrutement, Derichebourg Intérim Aéronautique, Selmar SA (filiale espagnole) ;
- OHSAS 18001 : 20 % du CA Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté, Derichebourg Milieux Sensibles, Selmar SA) ;
- ISO 14001 : 13 % du CA Derichebourg Multiservices (Derichebourg Milieux Sensibles, Selmar SA, Derichebourg Multiservi) ;

- certification des entreprises soumises à la détention de l'agrément pour l'application des produits phytopharmaceutiques : Derichebourg Propreté (1 agence, soit 100 % du périmètre concerné), Derichebourg Espaces Verts (100 % du périmètre concerné) ;
- qualification EDF – UTO : Derichebourg Milieux Sensibles.

CEFRI – E (Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) : Derichebourg Propreté (3 agences, soit 8 % de l'activité Propreté et 100 % du périmètre concerné) et Derichebourg Milieux Sensibles.

MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) : Derichebourg Propreté (3 agences certifiées soit 8 % du périmètre de l'activité et 100 % du périmètre concerné, 2 en cours de certification).

4.6.2.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques en matière environnementale.

En nombre	Nombre de collaborateurs formés et sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales	
	2013	2012
Services à l'Environnement	478	465
Services aux Entreprises	70	0
Total	548	465

L'évolution pour Services aux Entreprises s'explique par la prise en compte cette année du personnel formé à l'impact environnemental de l'utilisation des produits de nettoyage.

4.6.2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La prévention des risques environnementaux et des pollutions commence par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés sur les quelques 222 sites du Groupe au niveau international. Les déchets non conformes par rapport aux compétences des installations sont refusés ou bien triés pour être dirigés vers des installations appropriées.

Le deuxième volet porte sur la bonne gestion des sites de production et notamment la maîtrise des émissions diffuses comme la poussière par un entretien régulier des surfaces de roulage et de manutention.

Le troisième volet concerne le traitement des flux canalisés et en premier lieu les rejets dans l'atmosphère et dans l'eau. Pour ces deux sujets, le Groupe s'emploie à utiliser les meilleures techniques disponibles et assure une veille sur les techniques émergentes.

La participation de Derichebourg Environnement au groupe de travail BREF Broyeur (*Best Available Technique Reference Document*), au niveau européen, lui permet de disposer d'une visibilité sur « l'état de l'art » permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions qui pourraient résulter de son activité, notamment en matière de :

- émissions dans l'air ;

- émissions dans l'eau ;
- réduction du bruit ;
- efficacité énergétique ;
- réduction des déchets.

Investissements en faveur de l'environnement

Le tableau suivant récapitule les investissements en faveur de l'environnement, réalisés pour la presque totalité dans l'activité Services à l'Environnement.

En millions d'euros	2013	2012
Protection des sols	2,2	5,6
Gestion des déchets	1,1	7,7
Traitement des eaux usées et eaux de pluies	0,5	0,2
Prévention des incendies	0,2	0,1
Réduction du bruit	0,4	1,3
Radioprotection	0,2	0,2
Création d'espaces verts	0,0	0,0
Protection de l'air	1,7	0,5
Total	6,3	15,6

En 2012 le chantier de Carros a été totalement réaménagé (infrastructures, lignes de broyage). De même le Groupe a poursuivi en 2012 ses investissements dans le domaine du post broyage.

Par ailleurs, les dépenses en faveur de l'environnement (analyse des déchets, analyse des rejets dans l'environnement, entretien et maintenance, etc.) sont proches de 2 M€ par an.

4.6.2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement,

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Services à l'Environnement	3,5	3,2
Holding	3,3	2,8
Total	6,8	6,0

Le montant des garanties fournies liées à l'environnement s'élève à 0,1 M€.

Il s'agit d'une garantie bancaire au bénéfice de la société COREPA dans le cadre de l'autorisation d'exploiter la ligne de tri ECOVAL sur le site Bruyères-sur-Oise.

Le montant des garanties liées à l'environnement est appelé à croître significativement dans les années à venir, avec la montée en puissance du Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

4.6.2.2 Pollution et gestion des déchets

4.6.2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans son activité Services à l'Environnement, le Groupe dispose de dallages béton sur la très grande majorité de ses sites afin d'éviter toute pollution des sols. Il dispose également d'installations de récupération et de traitement des eaux de ruissellement. Il considère que ces mesures sont à même de limiter la pollution des sols.

L'ensemble des sites du Groupe dispose d'autorisations délivrées par les préfetures ou les autorités locales compétentes. Ces autorisations, ou à défaut la réglementation en vigueur, définissent les valeurs limites autorisées pour les rejets dans l'air et dans l'eau, ainsi que les niveaux de bruits admissibles.

La nature des déchets traités, essentiellement non dangereux, réduit le risque d'atteinte à l'environnement. Par ailleurs les correspondants environnement des filiales, en liaison avec les responsables de sites, veillent au bon respect des valeurs limites d'émission.

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises est faiblement polluante pour les sols, les déchets générés par son activité étant constituée essentiellement de déchets non dangereux. Les déchets spéciaux générés par son activité sont les matériels hors d'usage qui sont repris et gérés par les fournisseurs conformément à la réglementation pour le métier Propreté. Derichebourg Énergie dispose de filières de traitement spécifiques pour ses déchets dangereux.

L'activité Espaces Verts de Derichebourg Multiservices a un impact potentiel de par l'application de Produits Phyto Pharmaceutiques (PPP). La certification et l'agrément autorisant l'application de ces produits ont été obtenus. Pour cela, un système de management de l'activité d'application de PPP a été mis en place et fait l'objet d'un audit annuel, conformément à la réglementation.

4.6.2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'activité de Services à l'Environnement consiste précisément dans le recyclage et le traitement de produits en fin de vie (et des chutes de production).

Dans le cadre des obligations découlant des directives européennes sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU) l'activité Services à l'Environnement atteint en Europe les objectifs actuels (85 % de valorisation sur l'ensemble de ses sites, dont 80 % de recyclage et de réemploi). Il prépare l'atteinte des objectifs 2015 (95 % de valorisation dont 85 % de recyclage et réemploi).

Par ailleurs, les objectifs fixés sur le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont atteints par le Groupe dans les secteurs où il est présent : Gros Électroménager Froid, Petit Appareil en Mélange, Gros Électroménager Hors Froid.

Dans ce cadre le groupe Derichebourg a fortement investi depuis plusieurs années avec comme conséquence une réduction progressive des déchets mis en centres de stockage au profit du développement de différentes voies de valorisation : tri et recyclage des plastiques, valorisation en incinérateurs ou en cimenteries de combustibles de substitution, production de sous-produits respectant les cahiers des charges de travaux publics à partir des déchets de nature minérale.

Le tableau ci-dessous détaille le volume de stériles mis en décharge :

En milliers de tonnes	2013	2012
Part de stériles mis en décharge	408,4	455,1

Le volume des stériles mis en décharge représente en 2013 15,6 % du volume total entré sur broyeurs contre 17,4 % en 2012. Cette diminution s'explique par l'augmentation de la valorisation énergétique et matière qui représente 2,5 % en 2013 contre 1,5 % en 2012.

Les activités de Derichebourg Multiservices sont faiblement génératrices de déchets.

L'activité Derichebourg Énergie a identifié la nature des déchets produits par son activité. Une filière de traitement spécifique et adaptée est mise en œuvre pour chacun de ces déchets afin de respecter les exigences réglementaires.

L'activité Derichebourg Propreté, aborde le traitement des déchets à partir de 2 axes :

- la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets à la source (mise en place de systèmes de dilution ou utilisation de produits concentrés pour limiter les emballages,...) ;
- la proposition auprès de nos clients de solutions de tri des déchets.

4.6.2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Le bruit est une des nuisances possibles liées à la manutention et au recyclage des déchets métalliques. Ce point est suivi de manière très attentive par les responsables de filiales et les responsables de sites. Le choix de la localisation des activités, de préférence dans des zones industrielles est essentiel. Cependant le développement des habitations ou une intégration possible de nos activités dans un environnement urbain ou péri-urbain rend parfois nécessaire la mise en œuvre de procédures de travail appropriées avec l'édification de murs anti-bruit à proximité des principales sources de bruit. Dans certains cas une enceinte complète est mise en œuvre autour de l'unité de broyage et peut être également assortie de murs d'enceinte anti-bruit pour le site ou une partie du site d'exploitation. Par ailleurs, la majorité des sites ne fonctionnent pas durant les horaires de nuit.

Dans le métier de la Propreté, les pollutions issues des produits chimiques sont réduites à travers la formation des salariés aux dosages des produits, au respect des zones de déversement des eaux usées et l'utilisation de produits éco labellisés qui est en augmentation et représente plus de 20 % du volume d'achats de produits.

L'utilisation de systèmes de dilution permet de réduire la quantité de déchets générés et l'exposition des salariés aux produits. L'entreprise dispose de 87 systèmes de dilution à fin septembre 2013. Le plan d'action de prévention de la pénibilité prévoit la mise en place de systèmes de dilution dans les chantiers dans lesquels leur mise en place est rendue nécessaire, notamment eu égard aux spécificités de certains secteurs activités et du nombre de salariés présents sur le site client. De plus, des produits non issus de la pétrochimie (notamment des solutions d'activation de l'eau) sont mises en place sur certains sites.

L'activité Multiservices veille au respect de la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des

substances chimiques – règlement CE N° 1907/2006) à travers une collaboration étroite avec ses fournisseurs de produits auxquels le Groupe demande d'attester du respect de cette réglementation et en effectuant un suivi des produits utilisés au sein de l'entreprise.

L'activité Énergie réalise des études techniques approfondies pour diminuer l'impact sonore de ses installations (groupes froids, CTA, groupes électrogènes, transformateurs...)

4.6.2.3 Utilisation durable des ressources

4.6.2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les données ci-dessous correspondent aux approvisionnements en eau et montrent que les sites sont peu consommateurs d'eau, au regard de la disponibilité locale.

(En milliers de mètres cubes)	2013	2012
Services à l'Environnement	231	212
Services aux Entreprises	16	8
Holding	2	2
Total	248	221

Les données fournies concernent les consommations externes. Plusieurs installations fonctionnent en circuit fermé.

La consommation d'eau concerne principalement les activités de flottation, le nettoyage des engins de chantier et camions, l'alimentation des réserves anti-incendie dans l'activité Services à l'Environnement.

Pour l'activité Propreté les données présentées ci-dessus ne concernent que les consommations des agences. Les volumes consommés sur les sites sont pris en charge par les clients.

L'activité Espaces Verts de Derichebourg Multiservices utilise pour l'arrosage des végétaux des réservoirs captant les eaux de pluies

4.6.2.3.2 Consommation d'énergies fossiles

	Consommation fuel et carburant (en millions de litres)		Consommation de gaz (en millions de mètres cubes)	
	2013	2012	2013	2012
Services à l'Environnement	23,1	20,7	13,6	6,7
Services aux Entreprises	1,8	1,7	0,2	0,8
Holding	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	24,9	22,5	13,8	7,5

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement :

- dans l'activité Services à l'Environnement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires) ;
- dans l'activité Services aux Entreprises, les véhicules d'exploitation (plus de 1 000 véhicules).

sur les chantiers qui en sont équipés. Afin d'optimiser l'arrosage, une vérification empirique des besoins des plantes est réalisée avant chaque opération d'arrosage.

4.6.2.3.2 Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

2 800 tonnes de matières premières ont été consommées dans l'activité Services à l'Environnement parmi lesquelles l'achat de silicium pour la production d'aluminium de 2^e fusion et de matières spécifiques comme la magnétite pour la gestion des unités de flottation qui permettent la séparation de métaux non ferreux par différence de densité.

La quasi-totalité des matières utilisées dans les *process* de l'activité Environnement sont issues des produits en fin de vie.

L'activité Services aux Entreprises ne consomme pas de matières premières.

4.6.2.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

4.6.2.3.3.1 Consommation d'énergie électrique

	Consommation d'électricité (en GWh)	
	2013	2012
Services à l'Environnement	106,7	108,7
Services aux Entreprises	5,2	4,2
Holding	0,5	0,6
Total	112,5	113,4

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le fonctionnement de l'affinerie d'aluminium. Elle évolue, en lien avec l'activité.

La consommation de gaz concerne principalement :

- dans l'activité Services à l'Environnement, l'activité d'affinage d'aluminium et l'utilisation de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) par POLYURBAINE. Les données 2012 n'incluent pas les consommations des États-Unis ;
- dans l'activité Services aux Entreprises, le chauffage des bâtiments et les véhicules monte-charge.

4.6.2.3.4 Utilisation des sols

Derichebourg Environnement exerce son activité en Europe et en Amérique sur environ 400 hectares dont la majorité est constituée de zones étanches et raccordées à un réseau de collecte des eaux usées, le complément est composé de réserves foncières, d'espaces verts et de bâtiments.

4.6.2.4 Changements climatiques

4.6.2.4.1 Gaz à effet de serre

4.6.2.4.1.1 Rejets de gaz à effet de serre

Derichebourg Environnement utilise principalement l'électricité comme source d'énergie pour ses unités de recyclage, la production étant à plus de 50 % en France, le Groupe bénéficie d'un faible rejet de gaz à effet de serre du fait du mix énergétique français majoritairement constitué du nucléaire et des énergies renouvelables.

S'agissant des transports, le Groupe privilégie depuis un certain nombre d'années la voie d'eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l'environnement. Les ouvertures récentes de chantiers se sont faites à proximité de voies d'eau : Houston (*New Terminal*), Nantes Cheviré...

Par ailleurs le transport par voie navigable est un axe important de développement, on peut citer les relations du Groupe avec les Voies Navigables de France (VNF) utilisées pour le transport de DEEE issues des DOM-COM et aussi de ferrailles broyées.

Hormis pour la fusion d'aluminium, l'essentiel du gaz utilisé est constitué d'oxygène avec un faible rejet de CO₂.

Scope 1 : Émissions directes de GES s'élèvent à 75 000 tonnes équivalent CO₂.

Scope 2 : Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité s'élèvent à 23 000 tonnes équivalent CO₂.

Scope 3 : Autres émissions indirectes s'élèvent à 18 000 tonnes équivalent CO₂.

Le principal poste ayant un impact est la consommation de carburant.

Dans l'activité Derichebourg Multiservices, afin de répondre aux exigences du Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, 2 activités ont réalisé leur bilan des émissions de gaz à effet de serre : Derichebourg Propreté et Derichebourg Atis Aéronautique :

L'activité Derichebourg Propreté a réalisé son Bilan Carbone® en suivant la méthode de l'ADEME sur les 3 scopes d'émission de l'année 2011. Comme exigé par la réglementation, le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) a été extrait du Bilan Carbone® global et envoyé à la préfecture.

Le bilan GES a été réalisé par méthode d'échantillonnage.

Cette analyse a permis d'obtenir les résultats suivants :

Scope 1 : Émissions directes de GES s'élèvent à 3 600 tonnes équivalent CO₂.

Scope 2 : Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité s'élèvent à 160 tonnes équivalent CO₂.

Le principal impact identifié est celui dû au transport. Pour cette raison, les actions mises en œuvre concernent notamment la mise en place d'un outil de planification des tournées des employés polyvalents

(près de 200 véhicules) et le renouvellement de la flotte de véhicules afin de disposer de véhicules moins polluants et disposant d'options favorisant l'éco-conduite (plus de 1 000 véhicules).

L'activité Derichebourg Atis Aéronautique a réalisé son Bilan des émissions de gaz à effet de serre envoyé à la préfecture. Cette analyse a permis d'obtenir les résultats suivants :

Scope 1 : les émissions directes de GES s'élèvent à 190 tonnes équivalent CO₂

Scope 2 : les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité s'élèvent à 5 tonnes équivalent CO₂.

En ce qui concerne les économies d'énergie, des actions de sensibilisation sont réalisées auprès de nos salariés par différents biais (questionnaire, réunions de sensibilisation,...).

Les autres filiales, bien que n'ayant pas encore réalisé de bilan des émissions de gaz à effet de serre, ont mis en place des solutions permettant de réduire nos émissions telles que :

- l'utilisation de solutions de visioconférence pour éviter les rejets de CO₂ dus aux déplacements (Derichebourg Intérim Aéronautique) ;
- l'utilisation de véhicules électriques (Derichebourg Intérim Aéronautique) ;
- le suivi des consommations de combustible, la sensibilisation des utilisateurs et la programmation de formations à l'éco-conduite (Derichebourg Services Industries et Derichebourg Intérim Aéronautique) ;
- la mise en place de pompes à chaleur (Derichebourg Services Industries).

4.6.2.4.1.2 Rejets de gaz à effet de serre évités grâce à l'activité Recyclage

Derichebourg Environnement met annuellement sur le marché environ 425 000 tonnes de métaux non ferreux dont 45 000 tonnes de lingots d'aluminium et 3,8 millions de tonnes de ferrailles.

La production d'une tonne d'acier en hauts-fourneaux à partir du minerai de fer représente environ 1,7 tonne d'équivalent CO₂ contre 0,7 tonne d'équivalent CO₂ pour 1 tonne d'acier issu de ferrailles en four électrique. Le gain énergétique découlant de la ferraille broyée ou cisailée est donc considérable, les ferrailles mises sur le marché par le Groupe, utilisées majoritairement par les aciéries électriques, contribuant à une économie d'émission de CO₂ de l'ordre de 3 millions de tonnes par rapport au procédé haut-fourneau. De même, la production de lingots d'aluminium réalisée par le Groupe permet de réaliser une économie de CO₂ de l'ordre de 140 000 tonnes par rapport à la production d'un volume d'aluminium équivalent obtenu à partir de bauxite, et les autres métaux non-ferreux sont utilisés dans des processus de production permettant une économie de l'ordre de 400 000 tonnes.

Ces données ont été estimées à partir du *Report on the Environmental Benefits of Recycling* du Bureau International du Recyclage, et en prenant forfaitairement un taux de rendement de 80 % (100 % pour l'aluminium produit en lingots).

4.6.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

À l'exception du site de Houston exposé aux cyclones saisonniers et de quelques sites européens situés en bordure de rivière, le Groupe estime être peu exposé aux conséquences du changement climatique.

4.6.2.5 Protection de la biodiversité

4.6.2.5.1 Mesures prises pour développer la biodiversité

4.6.2.5.1.1 Cas où l'activité est exercée en zone 2000

Dans les zones sensibles où le Groupe est implanté, des dispositions renforcées de protection de l'environnement sont mises en œuvre comme par exemple une station complète de traitement des eaux sur le site de broyage de Marignane (13).

4.6.2.5.1.2 Derichebourg Multiservices

Derichebourg Multiservices, dans le cadre de son activité Espaces Verts met en place chez certains de ses clients des cabanes à hérisson et des nids à insectes.

Lorsque la mise en œuvre de bois exotiques (terrasses, platelages,...) est demandée, des bois certifiés FSC sont utilisés afin de s'assurer qu'ils proviennent d'une filière responsable.

4.6.2.5.1.3 Derichebourg Aqua

Derichebourg Aqua développe une technique d'élimination des xénobiotiques présents dans les eaux dites médicamenteuses (lors de la production des médicaments, ou à l'hôpital dans les services d'oncologie). Il n'existe pas à ce jour de procédé de traitement des eaux usées en service qui traite ces molécules. Derichebourg Aqua travaille à la mise en œuvre de son procédé à l'échelle industrielle.

4.6.3 Informations sociétales

4.6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

4.6.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional

Fort de son expérience réussie dans la région toulousaine en matière de professionnalisation et d'insertion, Derichebourg Évolution Formation participe à l'ouverture d'un nouveau centre de formation afin d'enrichir le panel des formations aux métiers de l'aéronautique en Provence Alpes Côte d'Azur, région où est implanté le deuxième pôle français en matière d'aéronautique spatiale et de défense.

Derichebourg Évolution Formation et l'association Castel-Mauboussin, qui met en place des filières de formation et d'intégration professionnelle des personnes handicapées dans l'aéronautique, se sont rapprochées afin de dupliquer ses formations en région PACA, notamment à la demande d'un client du Groupe, industriel majeur de l'aéronautique.

C'est ainsi que le 19 octobre 2012, l'association Castel-Mauboussin et Derichebourg Évolution Formation ont créé ensemble une nouvelle association AERO COMPÉTENCES MÉDITERRANÉE qui a pour but de développer des formations aux métiers de l'aéronautique, exercés au sol et en vol. Ces deux structures collaborent depuis plusieurs années et partagent une volonté commune d'insérer, dans les métiers de l'aéronautique, des personnes en situation de handicap.

Une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat du VAR a été conclue par Aéro-Compétences Méditerranée le 3 avril 2013 et renouvelée le 27 septembre 2013 pour l'année 2014, aux fins de procéder à un rapprochement des domaines de

compétences des différentes parties, de transférer autant que faire se peut leurs ingénieries de formation, de partager leurs savoir-faire et de bénéficier d'appuis logistiques.

Une première session de formation d'Ajusteurs Aéronautique s'est ainsi déroulée au sein des locaux de l'IPFM de la Seyne sur Mer en juillet 2013.

Enfin, Aéro-compétences Méditerranée est impliquée dans un projet de création d'un centre école aux métiers de l'aéronautique (Sol et Vol) à Cuers – Pierrefeu, en vue de dispenser prioritairement des formations d'Assistant Vol, Ajusteurs Aéronautique, Câbleurs Aéronautiques.

4.6.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales

L'activité de Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains. Les sites s'emploient à développer des relations de bon voisinage et à avoir un dialogue constructif avec les associations locales.

4.6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

4.6.3.2.1 Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Le groupe Derichebourg est très impliqué dans les fédérations professionnelles représentatives de sa profession (en France, la FEDEREC – Fédération des entreprises de recyclage et la FNADE – Fédération nationale des activités de déchets, EFR et EUROMETREC à l'échelle européenne et le BIR – Bureau international du recyclage).

Derichebourg anime en particulier les travaux au niveau Français et Européen sur l'activité broyeur, il est également fortement impliqué dans des actions de fond comme la lutte contre les filières illégales et l'arrêt des paiements des métaux en espèces au niveau européen. Derichebourg participe en tant que représentant français de la profession aux réunions ministérielles sur le recyclage des VHU et des DEEE. Au niveau européen, Derichebourg est impliqué avec la Commission Européenne dans la rédaction des documents de référence sur les Meilleures Techniques disponibles pour la valorisation des déchets. L'implication dans les réunions du BIR contribue à donner au Groupe une vision internationale des marchés et des technologies.

L'ensemble de ces démarches permet à Derichebourg d'anticiper au mieux l'impact des évolutions réglementaires et technologiques ainsi que les mutations des marchés.

À cet égard, Derichebourg Environnement a pris la présidence de la SPP (Section Professionnelle Paritaire) au sein de l'OPCA de la branche du Recyclage.

Le groupe Derichebourg participe en outre activement aux commissions sociales de la Fédération nationale de l'Aviation Marchande ou encore du Prisme (syndicat professionnel des entreprises de travail temporaire).

Derichebourg Multiservices adhère à l'organisation patronale représentative du secteur, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP), via une adhésion au GENIM qui est la chambre spécifique de la FEP dédiée aux grandes entreprises. Ainsi, l'entreprise est

étroitement associée aux travaux menés par la FEP, notamment par sa participation aux différentes commissions et groupes de travail de l'organisation patronale : comité national développement durable, commission sociale, commission Formation, commission Prud'homale. Derichebourg Multiservices participe également à la démarche « Ambassadeurs de la propreté » mise en œuvre à l'initiative de la FEP ayant pour objectif de promouvoir les métiers de la propreté auprès des jeunes. Cette participation se traduit par l'intervention du service formation et d'opérationnels au sein de collèges et lycées afin de promouvoir les métiers au sein de la propreté, de témoigner des évolutions et d'améliorer ainsi l'image de nos emplois.

Par ailleurs, la direction des affaires sociales de l'activité Propreté entretient des relations privilégiées avec les services chargés du secteur de la Propreté au sein de l'OPCALIA, l'organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle.

Elle met également en œuvre des actions de formation en partenariat avec l'INHNI pour favoriser le recrutement des jeunes en alternance.

En outre, la direction des affaires sociales mène des actions avec le soutien du FARE, organisme financé par une contribution des entreprises du secteur et chargé de les accompagner dans leur développement économique et social.

Dans les domaines de la santé/sécurité au travail, nous impliquons dans nos projets, les CARSAT, la médecine du travail et l'inspection du travail dans le cadre de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Derichebourg Multiservices participe aux *forums nucléaires* de la région et rencontre les acteurs locaux (Derichebourg Services Industries).

Chaque agence de la filiale Derichebourg Intérim et Recrutement prend contact avec les interlocuteurs des Pôles Emplois locaux, les missions locales, les centres de formation et/ou écoles afin de mettre en place un partenariat. Dans le cadre de notre Politique Handicap, les différentes filiales ont noué des partenariats avec des organisations telles que l'AGEFIPH, Cap Emploi et l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées).

4.6.3.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Outre les partenariats développés aux points 4.6.1.6.2. et 4.6.3.1., Derichebourg Environnement est partie prenante de plusieurs projets R&D dont 2 projets financés par les investissements d'avenir :

- IRT Matériaux avec l'industrie automobile, de l'acier, de l'aluminium et de l'aéronautique ;
- CYCLADE avec l'INERIS et RECUPYL sur le recyclage des batteries électriques et hybrides.

Dans la suite du partenariat national signé en 2004 avec la Fédération ENVIE des entreprises d'insertion, le Groupe continue de faire vivre cette collaboration en intégrant des entreprises d'insertion du réseau ENVIE dans ses offres de recyclage des DEEE allant même jusqu'à la création d'une société commune sur la région Toulousaine. Régulièrement des personnels ayant suivi ce parcours de réinsertion professionnelle rejoignent les effectifs de l'entreprise.

Derichebourg Multiservices

Le service communication sollicite une entreprise adaptée, HandiColor, pour la réalisation de nombreuses impressions. Handicolor est une

entreprise à vocation sociale qui emploie plus de 80 % de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. De plus, cette entreprise bénéficie du label Imprim'vert et respecte ainsi plusieurs critères environnementaux.

Derichebourg Services Industries a mis en place des partenariats sur des contrats clients ayant pour but de sous-traiter une partie des activités auprès d'associations d'insertion de travailleurs handicapés. Des partenariats avec les missions locales et avec des lycées pour l'apprentissage en milieu nucléaire sont également mis en place par cette filiale.

Derichebourg Atis Aéronautique est mécène d'Odysud (centre culturel de la ville de Blagnac) et est Sponsor du Stade Toulousain.

Derichebourg Intérim Aéronautique a sponsorisé le Tour Aérien des Jeunes Pilotes (TJAP) et est mécène de l'Association Castel Mauboussin engagée depuis plus d'une dizaine d'années dans l'insertion de personnes en situation de handicap dans les métiers de l'aéronautique.

Derichebourg Énergie a noué un partenariat avec la société d'insertion de personnes en difficulté : GEFEN et certaines écoles.

4.6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

4.6.3.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux

Chez Derichebourg Multiservices, la cellule Achats du métier Propreté a élaboré un questionnaire spécifique RSE à l'attention des entreprises candidates au référencement de fournisseurs et sous-traitants. Les critères de RSE représentent 6 % de la note globale.

Afin de vérifier le respect par nos fournisseurs ou sous-traitants de leurs engagements RSE, un audit est réalisé par la cellule Achats sur la durée du contrat. En cas de non-conformité, un délai de 3 mois est accordé pour une remise en conformité.

Par ailleurs, la société Derichebourg Services Industries dispose de la certification ISO 14001 et fait remplir à tous les fournisseurs un questionnaire d'évaluation préalable incluant la partie environnementale.

L'activité Derichebourg Environnement n'a pas mis en place de critères formels de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achats mais s'assure des performances techniques, économiques et environnementales des différents matériels et technologies qu'il acquiert.

4.6.3.3.2 Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le terme « sous-traitance » recouvre les prestations effectuées par un tiers externe sur les activités propres au Groupe.

Derichebourg Environnement a peu recours à la sous-traitance.

Au niveau de Derichebourg Multiservices, la sous-traitance est relativement faible. Le métier principalement concerné est le métier Énergie pour lequel la sous-traitance représente 32 % de son chiffre d'affaires.

Pour l'activité Propreté, la sous-traitance représente environ 4 % du chiffre d'affaires.

4.6.3.4 Loyauté des pratiques

4.6.3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe détaille dans la rubrique Facteurs de Risques et Incertitude les risques liés à l'achat de métaux au livre de police (achats au détail) : risque de recel de marchandises volées, notamment.

Le Groupe a agi *via* sa fédération professionnelle auprès des pouvoirs publics, pour interdire les paiements en espèces d'achats au livre de police. Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement des achats au détail de métaux doit être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

4.6.3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La clientèle du Groupe est principalement composée d'entreprises. Le Groupe ne commercialise pas de produits ayant un impact sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

4.6.3.5 Droits de l'Homme

4.6.3.5.1 Actions engagées en faveur des droits de l'homme

En complément de l'information mentionnée au paragraphe 4.6.1.6.4, le Groupe mentionne que dans son activité Services à l'Environnement, plus de 90 % (en valeur) de ses expéditions sont faites vers des pays membres de l'OCDE.

● 4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant⁽¹⁾, membre du réseau du commissaire aux comptes de la société Derichebourg, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le chapitre 4.6 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels »), composés des instructions du reporting RH et des guides des données RSE des activités Environnement et Multiservices dans leurs versions datées de septembre 2013, disponibles auprès de la société, et dont les éléments généraux sont précisés en introduction du chapitre 4.6.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux se sont déroulés entre le 1^{er} septembre et le 8 janvier 2014, répartis sur sept semaines environ et ont été effectués par une équipe projet de quatre personnes.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, sur la base d'entretiens avec les personnes des directions générale, financière et des ressources humaines, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées en introduction du chapitre 4.6 du rapport de gestion, notamment la sortie des activités de Servisair (en cours de cession) et l'exclusion des filiales italiennes (du fait des restructurations en cours).

Sur la base de ces travaux, et avec les limites précisées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué les travaux suivants, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme internationale ISAE 3000, visant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations RSE ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité conformément aux Référentiels :

- nous avons mené 5 entretiens auprès de 10 personnes au sein des directions financière, ressources humaines et des activités Environnement et Multiservices, responsables de la préparation des Informations RSE, des processus de collecte des informations, des

(1) Demande d'accréditation jugée recevable en octobre 2013 par le Comité Français d'Accréditation (projet d'accréditation COFRAC n° 3-1050) pour la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales des rapports annuels du conseil d'administration ou du directoire.

procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur clarté et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons déterminé la nature et l'entendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations et d'une analyse de risque ;
- pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable, et des bonnes pratiques sectorielles :
- au niveau du siège de la Société et des activités Environnement et Multiservices, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer et apprécier la sincérité des informations qualitatives (organisation, politiques, actions...), vérifié la cohérence et concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ou mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau du siège de la Société et des activités Environnement et Multiservices,
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des Référentiels et la sincérité des informations et mis en œuvre des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 14 % des effectifs et 17 % des consommations d'électricité.

Pour les autres informations RSE publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Les méthodes d'échantillonnage retenues et la taille limitée des échantillons décrits précédemment nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée sur les Informations RSE, une assurance de niveau supérieur nécessitant des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- les informations environnementales et sociétales ont évolué et décrivent mieux les enjeux spécifiques aux activités de la société ; leur hiérarchisation et suivi quantitatif restent toutefois à approfondir ;
- la fiabilité du reporting repose essentiellement sur les différents responsables impliqués ; les règles et définitions restent à préciser pour assurer l'homogénéité et la continuité du processus ;
- les incertitudes et limites liées aux taux d'absentéisme ainsi qu'aux taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont précisées dans les chapitres correspondants.

Paris-La Défense, le 8 janvier 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Département Développement durable
Eric Mugnier

(1) **Informations environnementales et sociétales** : politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les démarches de certification, les moyens consacrés à la prévention, les garanties ou provisions), pollution et gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, de rejets dans l'air, l'eau et le sol), utilisation durable des ressources (les consommations d'énergie – notamment électrique – et de matières premières) et les rejets de gaz à effet de serre, les nuisances sonores et locales ; l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux, loyauté des pratiques. **Informations sociales** : l'effectif, les embauches et les licenciements, l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, l'organisation du dialogue social, les accidents du travail, leur fréquence et leur gravité, les politiques et heures de formation.

(2) Pour l'activité Environnement, la filiale Corepa (site de Bruyère-sur-Oise) et la filiale régionale Eska (site d'Amnéville) ; pour l'activité Multiservices, la filiale Propreté (agence Ile-de-France).

● 4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	30-09-09	30-09-10	30-09-11	30-09-12	30-09-13
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	42 598 971	42 598 971	42 020 508	42 020 508	42 020 508
Nombre d'actions ordinaires existantes.	170 395 882	170 395 882	168 082 030	168 082 030	168 082 030
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	3 621 532	5 066 324	5 115 264	5 742 211	3 411 344
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	141 638 692	(16 702 986)	(1 603 179)	133 197 860	24 527 115
Impôts sur les bénéfices	(4 907 648)	(25 556 335)	(32 507 864)	(21 121 340)	(12 087 562)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(51 349 966)	51 176 605	58 183 588	156 574 106	(67 763 648)
Résultat distribué	0	0	15 127 383	0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,86	0,05	0,18	0,92	0,22
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,30)	0,30	0,35	0,93	(0,40)
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,00	0,00	0,09	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	991 650	233 960	485 150	326 766	327 704
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	121 523	107 003	155 378	133 489	156 405

(1) Calcul effectué avec la totalité des actions existantes.



5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2013 en normes IFRS	78
5.1.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013	78
5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013	80
5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013	82
5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013	83
5.1.5 Annexe aux comptes consolidés	84
5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013	132
5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2013	134
5.2.1 Bilan	134
5.2.2 Compte de résultat	136
5.2.3 Annexe des comptes sociaux	138
5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2013	157
5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	158

● 5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2013 en normes IFRS

5.1.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013

ACTIF <i>En millions d'euros</i>	Note annexe	30-09-13	30-09-12 ⁽¹⁾ Retraité
Écarts d'acquisition	4.1	206,4	478,6
Immobilisations incorporelles	4.1	4,8	5,6
Immobilisations corporelles	4.2	441,1	564,3
Actifs financiers	4.3	21,9	32,3
Titres de sociétés mises en équivalence	4.4	10,1	23,5
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	4.22	40,2	56,3
Autres actifs non courants	4.5	0,1	0,2
Total actifs non courants		724,5	1 160,7
Stocks et en-cours	4.6	92,6	95,3
Créances clients	4.7	319,8	425,2
Créances d'impôt	4.7	17,9	14,5
Autres actifs courants	4.7	62,5	92,1
Actifs financiers courants	4.7	13,6	17,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	34,7	69,3
Instruments financiers actifs	4.12	0,1	0,2
Total actifs courants		541,2	713,7
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	4.23	503,1	3,0
Total actif		1 768,8	1 877,4

(1) Montants modifiés suite à l'application anticipée de IAS19R (cf. 2.1.3).

PASSIF <i>En millions d'euros</i>	Note annexe	30-09-13	30-09-12 ⁽¹⁾ Retraité
Capital social	4.9	42,0	42,0
Primes liées au capital		27,6	27,6
Actions propres		(8,5)	(6,6)
Réserves ⁽¹⁾		325,8	299,0
Résultat de l'exercice		(32,1)	46,5
Capitaux propres Groupe		354,7	408,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	0,7	0,7
Total capitaux propres		355,5	409,2
Emprunts et dettes financières	4.11	61,5	464,9
Provision retraite et avantages similaires ⁽¹⁾	4.13	31,8	57,6
Autres provisions	4.13	14,0	29,0
Impôts différés ⁽¹⁾	4.22	19,3	29,1
Autres passifs long terme	4.16	0,1	2,5
Total passifs non courants		126,8	583,0
Dettes court terme et découverts bancaires	4.11	594,0	246,8
Provisions	4.14	13,2	9,2
Fournisseurs	4.15	230,1	335,9
Dettes d'impôts		1,5	15,6
Autres passifs courants	4.15	216,0	256,1
Instruments financiers passifs	4.12	7,4	16,1
Total passifs courants		1 062,2	879,6
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	4.23	224,4	5,6
Total passif		1 768,8	1 877,4

(1) Montants modifiés suite à l'application anticipée de IAS19R (cf. 2.1.3).

5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013

<i>En millions d'euros</i>	Note annexe	2013	2012 ⁽¹⁾ Retraité
Chiffre d'affaires	4.17	2 627,1	2 854,6
Autres produits de l'activité		2,8	1,5
Achats consommés		(1 479,0)	(1 698,2)
Charges externes		(295,2)	(318,1)
Charges de personnel	4.28	(706,6)	(668,3)
Impôts et taxes		(43,9)	(39,7)
Dotations aux amortissements		(76,6)	(74,6)
Dotations aux provisions	4.18	(7,5)	(6,5)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(0,5)	0,8
Autres charges d'exploitation	4.19	(6,2)	(7,1)
Autres produits d'exploitation	4.19	15,8	20,0
Résultat opérationnel courant		30,3	64,5
Autres charges opérationnelles	4.20	(9,8)	(11,4)
Autres produits opérationnels	4.20	0,5	0,0
Résultat sur cessions de participations consolidées			(0,1)
Résultat opérationnel		21,0	53,0
Frais financiers nets	4.21	(35,2)	(36,0)
Juste valeur des instruments			
Gains et pertes de change et autres	4.21	(0,9)	(1,4)
Résultat avant impôts		(15,0)	15,7
Impôts sur les bénéfices	4.22	2,5	(2,6)
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	1,3	1,7
Résultat net		(11,2)	14,8
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(20,8)	31,7
Résultat net de l'ensemble consolidé		(32,0)	46,4
Revenant :			
• aux actionnaires de la Société		(32,1)	46,5
• aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,1	(0,1)
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société (en € par action)	4.24		
• de base		(0,1)	0,1
• dilué		(0,1)	0,1
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en € par action)			
• de base		(0,2)	0,3
• dilué		(0,2)	0,3

(1) Montants modifiés suite au reclassement de l'activité Services Aéroportuaires en activité en cours de cession et reclassement de Derichebourg Atis Maintenance et Services en activité poursuivie.

État du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012 ⁽¹⁾ Retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(32,0)	46,4
Écarts de conversion	(10,3)	15,7
Couverture des flux futurs	7,5	(3,3)
Résultat de déconsolidation des sociétés antérieurement déconsolidées	0,0	7,3
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies ⁽¹⁾	(20,0)	(3,0)
Impôts sur autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	3,0	1,8
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(19,7)	18,6
Résultat global de la période	(51,8)	65,0
Dont		
• part revenant aux actionnaires de la Société	(51,8)	65,1
• part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	(0,1)

(1) Montants modifiés suite à l'application anticipée de IAS19R (cf. 2.1.3).

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013

En millions d'euros	Note annexe	2013	2012 ⁽¹⁾ retraité
Résultat net total consolidé		(32,0)	46,4
Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession		(20,8)	31,7
Résultat net consolidé des activités poursuivies		(11,2)	14,8
Ajustements pour :			
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		(1,3)	(1,7)
Amortissements et provisions		81,8	70,1
Profits et pertes de juste valeur		(0,1)	1,7
Élimination des résultats de cession		0,2	8,0
Élimination des produits de dividendes		(0,0)	(0,0)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie			0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		69,3	92,7
Coût de l'endettement financier net		35,3	36,1
Charge d'impôt		(2,5)	2,6
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		102,2	131,4
Variation du BFR lié à l'activité		(23,5)	156,5
Impôts versés		(16,2)	(12,8)
Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées		44,0	14,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité		106,5	289,6
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie		0,5	(9,4)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(48,8)	(65,9)
Acquisition d'actifs financiers		(0,1)	(1,3)
Variation des prêts et avances consentis		0,3	(13,4)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		7,4	9,5
Cession d'actifs financiers			0,0
Dividendes reçus		0,9	1,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		(4,7)	2,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(44,6)	(76,8)
Émission d'emprunts		77,2	7,0
Remboursement d'emprunts		(130,1)	(112,4)
Intérêts financiers nets versés		(39,7)	(36,0)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		(0,0)	(15,1)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,1)	(0,1)
Actions propres		(1,9)	(5,2)
Factor		4,8	(86,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(7,6)	(1,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(97,4)	(250,2)
Incidence de la variation des taux de change		(0,7)	0,6
Incidence de la variation des taux de change des activités abandonnées		(1,4)	3,5
Variation de la trésorerie		(37,6)	(33,3)
Trésorerie d'ouverture	4.7	(18,3)	5,7
Trésorerie de clôture	4.7	(50,1)	(18,3)
Variation de trésorerie des activités abandonnées		(5,8)	(9,3)
Variation de la trésorerie		(37,6)	(33,3)

(1) Montants modifiés suite au reclassement de l'activité Services Aéroportuaires en activité en cours de cession et reclassement de Derichebourg Atis Maintenance et Services en activité poursuivie.

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2013

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves ⁽¹⁾	Réserves de conversion ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2011	42,0	27,6	(1,4)	214,3	(3,9)	96,3	375,0	1,0	375,9
Application IAS19R				(11,2)			(11,2)		(11,2)
Situation au 1^{er} octobre 2011 retraitée	42,0	27,6	(1,4)	203,1	(3,9)	96,3	363,7	1,0	364,7
Affectation du résultat				96,3		(96,3)	0,0		0,0
Dividendes versés				(15,1)			(15,1)	(0,1)	(15,2)
Actions propres			(5,2)				(5,2)		(5,2)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						46,5	46,5	(0,1)	46,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ⁽¹⁾				2,8	15,7		18,5		18,5
Autres variations							0,0	(0,1)	(0,1)
Situation au 30 septembre 2012 retraitée	42,0	27,6	(6,6)	287,1	11,9	46,5	408,5	0,7	409,2
Affectation du résultat				46,5		(46,5)	0,0		0,0
Dividendes versés							0,0	(0,1)	(0,1)
Actions propres			(1,9)				(1,9)		(1,9)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						(32,1)	(32,1)	0,1	(32,0)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(9,5)	(10,3)		(19,7)		(19,7)
Autres variations							0,0		0,0
Situation au 30 septembre 2013	42,0	27,6	(8,5)	324,1	1,6	(32,1)	354,7	0,7	355,5

(1) Montants modifiés suite à l'application anticipée de IAS19R (cf. 2.1.3).

Passage capitaux propres 2012 tels que publiés à capitaux propres 2012 retraités

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2012 telle que publiée	42,0	27,6	(6,6)	300,4	12,2	46,5	422,1	0,7	422,8
Application IAS19R				(13,3)	(0,3)		(13,6)		(13,6)
Situation au 30 septembre 2012 retraitée	42,0	27,6	(6,6)	287,1	11,9	46,5	408,5	0,7	409,2

5.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

1. Présentation du Groupe	85
1.1 Identification de l'émetteur	85
1.2 Faits significatifs de l'exercice	85
1.3 Événements postérieurs à la clôture	85
2. Principes, règles et méthodes comptables	85
2.1 Principes généraux	85
2.2 Principes comptables	86
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	87
3. Évolution du périmètre de consolidation	92
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	92
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	92
3.3 Restructuration interne	92
3.4 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées	92
4. Notes annexes	93
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	93
4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	95
4.3 Actifs financiers	96
4.4 Titres mis en équivalence	98
4.5 Autres actifs non courants	99
4.6 Stocks et en-cours	99
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	100
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	100
4.9 Capitaux propres consolidés	101
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	102
4.11 Endettement	103
4.12 Instruments financiers	107
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	111
4.14 Provisions courantes	114
4.15 Autres passifs courants	114
4.16 Autres passifs non courants	115
4.17 Informations sectorielles	115
4.18 Dotations aux provisions	117
4.19 Autres produits et charges d'exploitation	117
4.20 Autres produits et charges opérationnels	118
4.21 Frais financiers nets	118
4.22 Impôt sur les résultats	119
4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession	121
4.24 Résultat par action	124
4.25 Engagements	124
4.26 Litiges significatifs	125
4.27 Transactions avec les parties liées	126
4.28 Informations sociales	127
4.29 Rémunération des organes d'administration	128
4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS	128
4.31 Périmètre de consolidation	129

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Services Aéroportuaires, pour lesquels un contrat de cession à la société Swissport a été signé le 1^{er} août 2013 ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Groupe le 8 janvier 2014 et ont été audités par les Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra, Société Bourguignonne de Portefeuille, Valren, Safira, Nice Aircraft Services and Support, Servisair Chile, Servisair Peru et Ecorec qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

Derichebourg SA et Swissport France Holding ont signé le 19 juillet, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord aux termes duquel ils s'engageaient à céder, respectivement à acquérir, les titres de Servisair SAS sous la condition suspensive de l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

Les parties se sont entendues sur une *locked box* sur la base des comptes au 30 septembre 2012. En conséquence, le prix de cession est égal à un montant de 41,3 M€, montant complété par le remboursement des dettes au *closing*. Celles-ci sont représentées principalement par le compte-courant existant entre Derichebourg et Servisair SAS au *closing*. Le montant du compte courant au 30 septembre 2013 s'élève à 237,2 M€. Le prix de cession des titres ne sera pas majoré du résultat de Servisair dégage pendant l'exercice 2012-2013.

I.3 Événements postérieurs à la clôture

- Le 23 décembre 2013, la réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swissport est intervenue, après levée des conditions suspensives réglementaires.
- Servisair Finlande a fait l'objet d'un contrôle des douanes dans le cadre de son activité cargo : à la suite de non-conformités documentaires alléguées, Servisair Finlande a reçu la notification d'un montant à payer de 4 M€, qu'elle conteste, et dont elle entend obtenir la remise. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2013 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations*

Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Reporting Interpretations Committee* – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, à l'exception de la norme IAS19 révisée appliquée par anticipation.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penaille Polyservices.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux hypothèses présentées à la note 4.11.3 risque de liquidité.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 119, avenue du Général Michel Bizot à Paris ou sur le site Internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2012 sont les suivantes :

L'amendement à IAS 1 « présentation des postes des autres éléments du résultat global » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

Ces normes n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2012 (les dates d'application sont celles reconnues par l'EFRAG) :

Les amendements à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IAS 27 révisée « États financiers individuels » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les amendements à IFRS 7 « Informations à fournir : compensation des actifs financiers et des passifs financiers » et « compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

La norme IFRS 11 « Partenariats » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Leur impact éventuel, autre que celui lié à IAS 28, fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.1.3 Normes et interprétations appliquées de manière anticipée

Le Groupe a opté pour l'application anticipée au 1^{er} octobre 2012 de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel ». Cette norme a été appliquée de manière rétrospective au 1^{er} octobre 2011 : les états financiers de l'exercice 2011-2012 ont été retraités à des fins de comparaison.

Le principal impact est la suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies. Ainsi les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 30 septembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} octobre 2011.

Les impacts sur les capitaux propres sont les suivants : impact net sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2011 de (11,2) M€, impact net cumulé sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2012 de (13,6) M€.

En millions d'euros	2011	2012
Impact provision retraite	(15,4)	(18,8)
Impact impôt différé	4,1	5,2
Impact net sur les capitaux propres	(11,2)	(13,6)

L'impact résultat hors OCI est non significatif.

En outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1^{er} octobre 2011 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés au résultat.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2013, la direction a exercé son jugement notamment au regard des éléments suivants :

- détermination que la cession de Servisair est hautement probable ;
- action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.26) ;
- conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté (cf. 4.26).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7. – Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. notes 4.13 – Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 – Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.22 – Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont

convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires, le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ; ou
- si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Au 30 septembre 2013, l'UGT Services Aéroportuaires a été classée comme actifs destinés à être cédés, compte tenu de la signature du contrat de cession le 1^{er} août 2013.

2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installation techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.9 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.10 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des

paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances

négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime, les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

Workers compensation

Certains programmes sont spécifiques aux activités conduites aux États-Unis, notamment pour couvrir le risque accidents du travail, dont l'obligation d'assurance est à la charge de l'employeur. Des programmes dits *workers compensation* ont été mis en place afin de répondre aux obligations des différentes législations fédérales des états.

2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 3,25 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

- argent 20 ans : 500 € ;
- vermeil 30 ans : 800 € ;
- or 35 ans : 1 100 € ;
- grand or 40 ans : 1 500 €.

2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le

réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la Société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les questions environnementales sont prises en compte au sein de la direction Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) de Derichebourg Multiservices et intégrées à la Politique Générale de chaque entité. Des relais au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations ECOVADIS et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de Responsabilité Sociétale et Environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP).

Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerais de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : *Report on the economical benefit of recycling*, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.4.1.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au Directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations,...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire.

2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclus le 1^{er} juin 2007 et avenants en 2009 et 2010 ;
- le contrat d'affacturage syndiqué sans recours conclu en 2012 ;
- les contrats de location-financement ;
- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange *swaps* de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des *caps* (plafonds sur taux) ou des *floors* (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Instrument financier	Méthode d'évaluation ultérieure	Comptabilisation de la variation de valeur
Titres de participation	Juste valeur	En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat via une dépréciation
Valeurs mobilières de placement	Juste valeur	
Prêts et créances	Coût amorti	En résultat
Dettes financières	Coût amorti	
Autres passifs	Coût amorti	

2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Au 30 septembre 2013, les actifs et passifs relatifs à Servisair ont été classés comme détenus en vue de la vente.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services Aéroportuaires

- Création de la société Servisair Deicing Services Inc. au Canada en date du 13 novembre 2012.

Pôle Services à l'Environnement

- Entrées des sociétés Polytiane, Polyceja, Polybuis, Polycorot, Polyamon, Polyreva, Derichebourg Aqua.

Pôle Holding

Néant.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services Aéroportuaires

- Liquidation de la société Globeground Iberica.

Pôle Services à l'Environnement

Néant.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services Aéroportuaires

- Apport partiel d'actif de la société Servisair Inc. à la société Servisair Deicing Canada Inc. concernant l'activité Deicing en date du 30 novembre 2012.
- Fusion de la société Handlex Groundhandling Services Inc. et Servisair Holding Canada Inc. dans la société Servisair Inc. En date du 1^{er} décembre 2012.

Pôle Services à l'Environnement

Néant.

Pôle Holding

Néant.

3.4 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2012-2013 des activités arrêtées ou cédées :

- pôle Services Aéroportuaires comprenant la société holding Servisair SAS et le secteur opérationnel Services Aéroportuaires.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-12	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-13
Écart d'acquisition	619,2			0,0	(310,2)	(1,3)	(0,7)	307,0
Concessions, brevets, licences	8,9	0,7	(0,0)	0,1	(0,3)	(0,0)		9,4
Autres immobilisations incorporelles	15,5	0,7		(0,1)	(9,2)	1,6	(0,3)	8,2
Avances et acomptes versés								
Total valeurs brutes	643,6	1,4	(0,0)	0,0	(319,7)	0,3	(1,0)	324,6
Écart d'acquisition	(140,6)	(51,6)			91,6	(0,0)	0,0	(100,6)
Concessions, brevets, licences	(7,9)	(0,7)	0,0	(0,0)	0,3	0,0		(8,2)
Autres immobilisations incorporelles	(10,9)	(1,1)			7,2	(0,0)	0,3	(4,6)
Total amortissements	(159,4)	(53,4)	0,0	(0,0)	99,1	(0,0)	0,3	(113,4)
Total valeurs nettes	484,2	(51,9)		0,0	(220,6)	0,3	(0,7)	211,2

Les flux d'augmentation et les impacts IFRS5 de l'amortissement des écarts d'acquisition concernent l'activité Services Aéroportuaires (cf. 4.23).

4.1.1 Tests de dépréciation

Des tests d'*impairment* sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2013 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
UGT – Services aux Entreprises	159	159
UGT – Services à l'Environnement	47	49
Total	206	208

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2012-2013 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2012-2013	Taux d'actualisation 2011-2012 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2011-2012	Méthode de valorisation
UGT – Services à l'Environnement	10,50 %	2,00 %	10,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT – Services aux Entreprises	8,00 %	2,00 %	8,00 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'*impairment* des activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du *Weighted Average Cost of Capital* : ce taux est de 10,5 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8 % pour l'activité Services aux Entreprises. Ces taux sont inchangés par rapport à l'exercice 2012 ;
- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de business plans ;

- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :
- Services à l'Environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,
- Services aux Entreprises : progression de l'externalisation et développement du recours au travail temporaire. Le plan d'affaires retenu pour l'activité Services aux Entreprises escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 % par an, portée par les développements déjà constatés du Groupe dans

l'intérim aéronautique et dans les métiers de la propreté. Une progression modérée du taux Ebitda/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 3 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'Ebitda retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

La valeur d'entreprise ainsi calculée pour l'UGT Services aux Entreprises est la seule proche de la valeur des actifs comptables affectée à la dite UGT.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Services aux Entreprises		
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+/- 1 % sur l'Ebitda (en valeur absolue) de l'année terminale
Impact sur la valeur d'entreprise	(14)	16	+/- 1,9 %

En millions d'euros	Services aux Entreprises	
	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	13	(11)

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-13
Terrains (crédit-bail inclus)	152,5	2,0	(0,1)		(0,1)	1,8	(1,1)	154,8
Constructions (crédit-bail inclus)	238,6	11,4	(1,1)	(0,1)	(29,7)	1,9	(2,0)	218,9
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	970,2	32,3	(18,1)	(14,9)	(300,9)	1,0	(18,3)	651,2
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	287,5	17,3	(5,0)	(0,1)	(30,2)	1,0	(2,1)	268,4
Immobilisations corporelles en cours	13,7	10,5	(0,4)			(11,4)	(0,1)	12,4
Avances et acomptes versés	4,0	4,1	(1,0)		(0,5)	(6,4)	(0,0)	0,3
Total valeurs brutes	1 666,4	77,7	(25,7)	(15,1)	(361,5)	(12,3)	(23,5)	1 305,9
Terrains (inclus crédit-bail)	(19,2)	(4,2)	0,0			0,2	0,2	(23,0)
Constructions (inclus crédit-bail)	(108,9)	(13,6)	1,0	0,1	13,9	1,1	0,8	(105,5)
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(741,9)	(59,8)	13,2	15,6	230,4	10,9	13,6	(517,9)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(232,2)	(19,9)	4,9	0,1	25,8	1,3	1,6	(218,4)
Total amortissements	(1 102,1)	(97,5)	19,2	15,9	270,1	13,4	16,2	(864,8)
Total valeur nettes	564,3	(19,8)	(6,6)	0,7	(91,4)	1,2	(7,3)	441,1

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-13
Terrains et constructions	17,3	0,1			(6,8)	4,8	(0,3)	15,1
Matériels et outillages	236,5	14,3		0,7	(65,9)	(2,5)	(2,5)	180,6
Autres immobilisations corporelles	93,6	5,0			(0,8)			97,8
Total valeurs brutes	347,4	19,3		0,7	(73,6)	2,4	(2,8)	293,5
Total amortissements	(238,6)	(27,3)			40,6	3,5	1,4	(220,4)
Total valeurs nettes	108,8	(8,0)		0,7	(33,0)	5,9	(1,4)	73,1

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	30-09-12	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-13
Titres de participation	16,9	0,1	(0,4)	(0,4)	(7,6)	(0,0)	0,0	8,5
Créances rattachées à des participations	6,3							6,3
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	29,5	1,4	(2,3)	0,0	(6,6)	(0,2)	(0,5)	21,2
Total valeurs brutes	52,7	1,4	(2,7)	(0,4)	(14,2)	(0,2)	(0,5)	36,0
Perte de valeur sur titres	(12,0)	(0,0)	0,0		6,2	0,0	(0,0)	(5,8)
Perte de valeur sur créances rattachées à des participations	(6,3)							(6,3)
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances	(2,2)	(0,1)	0,1					(2,1)
Total amortissements	(20,4)	(0,1)	0,2		6,2	0,0	(0,0)	(14,2)
Total valeurs nettes	32,3	1,3	(2,6)	(0,4)	(8,0)	(0,2)	(0,5)	21,9
(1) dont :								
Workers compensation	1,9	0,0			(1,5)	(0,4)	(0,1)	
Créance de location-financement sur Central Deicing Facility de Toronto	4,1		(1,0)		(3,0)	0,2	(0,3)	
Créance Rotamfer *	12,8							12,8

* Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf. 4.26 – Litiges significatifs). Cette créance a fait l'objet d'une actualisation financière au 30 septembre 2013 sur une durée de 4 ans et à un taux de 4 %. L'impact de cette actualisation est de 2,2 M€.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

<i>En millions d'euros</i>	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de Participation						
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT						
PROSIMETAL	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
SCI LICODIA	France	100 %	0,5		0,5	
FILIALES POLYURBAINE	France	100 %	0,3		0,3	
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,5	(0,2)	0,3	
DOHMEN	Belgique	100 %	1,4		1,4	En liquidation
SERVICES AUX ENTREPRISES						
INTERCLEAN	Brésil	25 %	0,2	(0,2)	0,0	
AGYR Luxembourg	France	100 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
Divers	France		0,2	(0,0)	0,2	
SERVICES AÉROPORTUAIRES						
GLOBEGROUND MEXICO	Mexique	99 %	2,0	(2,0)	0,0	En liquidation
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		3,1	(3,0)	0,1	
Total			8,5	(5,8)	2,7	

<i>En millions d'euros</i>	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Créances rattachées à des participations						
SERVICES AÉROPORTUAIRES						
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		2,0	(2,0)	0,0	
GLOBEGROUND MEXICO	Mexique	99 %	3,3	(3,3)	0,0	
AUTRES			0,9	(0,9)	0,0	
Total			6,2	(6,2)	0,0	

4.4 Titres mis en équivalence

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-13	30-09-12
SERVICES À L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	0,4	2,6	2,6
APD	États-Unis	50 %	(0,1)	0,0	0,1
CTR49	France	34 %	(0,0)	(0,2)	(0,2)
DAC	France	50 %	0,1	0,4	0,4
DREYFUS	France	43 %	0,8	4,4	4,0
ROHR	France	50 %	0,1	2,2	2,4
ROUSSEL	France	34 %	0,1	0,6	0,5
VALVERT TRI	France	35 %	(0,0)	0,0	0,1
SERVICES AÉROPORTUAIRES ⁽¹⁾					
AMAG	Russie	44 %		0,0	3,5
BUCHAREST INTERNATIONAL CARGO CENTRE – BICC SA	Roumanie	26 %		0,0	1,4
EMSA AIRPORT SERVICES	Équateur	30 %		0,0	2,2
FLUGHAGEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	Autriche	37 %		0,0	0,1
LUFT-HAFEN-UMSCHLAG SERVICES GMBH	Allemagne	25 %		0,0	0,2
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	Roumanie	25 %		0,0	2,7
ZAO CARGO TERMINALE PULKOVO	Russie	40 %		0,0	3,7
Total			1,3	10,1	23,5

(1) Les titres mis en équivalence des Services Aéroportuaires sont classés en actifs destinés à être cédés en 2013.

Informations relatives à l'état de situation financière et au compte de résultat des titres mis en équivalence

En millions d'euros	Date de clôture des comptes	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Résultat net
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	30 septembre	9,9	5,0	14,9	0,8
APD	30 septembre	0,3	0,2	2,0	(0,2)
CTR49	31 décembre	1,4	2,1	1,4	(0,1)
DAC	30 septembre	1,5	0,6	1,3	0,1
DREYFUS	31 décembre	15,1	4,8	10,7	1,9
ROHR	30 septembre	6,9	2,4	12,3	0,9
ROUSSEL	30 septembre	2,6	0,7	4,2	0,3
VALVERT TRI	31 décembre	0,3	0,2	0,9	(0,1)
SERVICES AÉROPORTUAIRES					
AMAG	31 décembre	9,4	3,9	24,6	(0,7)
BUCHAREST INTERNATIONAL CARGO CENTRE – BICC SA	31 décembre	5,9	0,1	1,3	0,7
EMSA AIRPORT SERVICES	31 décembre	15,5	4,4	11,4	4,3
FLUGHAGEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	31 décembre	1,2	1,1	2,2	(0,1)
LUFT-HAFEN-UMSCHLAG SERVICES GMBH	31 décembre	1,6	1,0	7,6	0,1
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	31 décembre	14,2	2,2	16,8	2,3
ZAO CARGO TERMINALE PULKOVO	31 décembre	12,1	2,2	11,9	1,5

4.4.2 Variation de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	30-09-12	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	30-09-13
Titres mis en équivalence	23,5	4,2	(3,9)	0,0	(13,1)	0,0	(0,6)	10,1

4.5 Autres actifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs brutes au 30-09-13	Provisions	Valeurs nettes au 30-09-13
Autres créances	4,7	(4,6)	0,1
Total	4,7	(4,6)	0,1

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

<i>En millions d'euros</i>	30-09-13	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	19,1	18,5	0,7
Autres créances	0,1	0,1	
Total	19,2	18,5	0,7

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute au 30-09-13	Valeur brute au 30-09-12
Matières premières	5,5	8,1
Autres approvisionnements	11,0	15,6
En-cours	0,4	0,8
Produits intermédiaires et finis	1,6	1,7
Stocks de marchandises	76,2	71,5
Total	94,8	97,7

4.6.2 Variation de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	Valeur nette au 30-09-12	Variations	Variation de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Écart de change	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 30-09-13
Matières premières	8,1	(0,6)	(0,0)	(1,9)	0,0	(0,1)	0,0	5,5
Autres approvisionnements	14,9	(1,0)		(3,2)	0,0	(0,3)		10,3
En-cours	0,6	(0,4)			(0,0)	(0,0)	0,2	0,3
Produits intermédiaires et finis	1,7	(0,1)						1,6
Stocks de marchandises	70,1	5,1		(0,0)	0,0	(0,3)	(0,1)	74,8
Total	95,3	2,9	(0,0)	(5,1)	0,0	(0,7)	0,1	92,6

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-12			30-09-13		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	444,7	(19,5)	425,2	330,1	(10,3)	319,8
Créances d'impôt	14,5		14,5	17,9		17,9
Avances et acomptes versés	22,9	(0,0)	22,9	5,3		5,3
Créances diverses	60,6	(4,0)	56,7	50,7	(3,8)	46,8
Charges constatées d'avance	12,5		12,5	10,3		10,3
Autres actifs courants	96,1	(4,0)	92,1	66,3	(3,8)	62,5
Créances rattachées à des participations	7,8	(7,8)		0,0		0,0
Prêts, dépôts et cautionnements	17,1		17,1	13,6		13,6
Actifs financiers courants	24,9	(7,8)	17,1	13,6		13,6

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur Brute au 30-09-13	Provisions	Valeur nette au 30-09-13	Valeur nette au 30-09-12
Valeurs mobilières de placement	0,8	(0,1)	0,7	1,6
Disponibilités	34,0		34,0	67,6
Total	34,8	(0,1)	34,7	69,3

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Trésorerie active	34,7	69,3
Concours bancaires courants	84,9	65,3
Trésorerie nette	(50,2)	4,0

Le *cash pooling* mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2013, le capital social se compose de 168 082 030 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 42 020 507,50 €.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70 €
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
CFER	85 411 102	50,82 %	162 274 350	66,46 %	
Financière DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,03 %	
Salariés	4 059 003	2,41 %	4 059 003	1,66 %	
Autodétention	3 146 747	1,87 %	0		
Public	75 399 284	44,86 %	77 787 151	31,86 %	
Banques					3 583 616
Total	168 082 030	100,00 %	244 186 398	100,00 %	3 583 616

Dividendes

En millions d'euros	Au titre de l'exercice 2012-2013 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2011-2012	Au titre de l'exercice 2010-2011
Dividendes nets en euros	0	0	0,09
Distribution nette totale	0	0	15,1

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Le Groupe ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2012-2013.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action

À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « Parité d'Exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de

Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n° 05-198 de l'Autorité des marchés financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'*Eurolist by Euronext Paris*, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis *Euronext PAR_20070510_7353_EU*). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis *Euronext PAR_20070511_7372_EUR*).

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	0,7	1,0
Mouvements de périmètre de consolidation	0,0	(0,1)
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	(0,1)
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,1)
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	0,7	0,7

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « Actions Exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock-options DERICHEBOURG

Il n'existe plus de plan de stock-option en vigueur dans le Groupe.

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Valeur au 30-09-13
Emprunts établissements de crédit	383,4	5,4	(0,5)	(0,2)		(0,5)	(378,1)	9,6
Dettes financières diverses	7,4	1,1	(0,8)	(0,0)		(4,8)	(1,0)	1,8
Dettes liées aux contrats de location-financement	74,0	23,2	(1,0)	(1,0)		(20,2)	(24,9)	50,1
Dettes financières non courantes	464,9	29,6	(2,3)	(1,2)		(25,5)	(404,0)	61,5
Emprunts établissements de crédit	147,5	83,2	(116,0)	(0,7)		(4,0)	378,1	488,1
Dettes financières diverses	4,5	0,4	(0,9)	(0,1)		(3,3)	1,2	1,8
Dettes liées aux contrats de location-financement	29,5	2,2	(28,7)	(0,4)		(8,3)	24,9	19,2
Concours bancaires courants	65,3	22,0		(0,1)		(2,3)	(0,0)	84,9
Dettes financières courantes	246,7	107,8	(145,5)	(1,3)		(17,8)	404,2	594,0
Total dettes financières	711,6	137,4	(147,8)	(2,6)		(43,3)	0,2	655,4

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-13	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	9,6	7,1	2,4
Dettes financières diverses	1,8	1,8	0,1
Dettes liées aux contrats de location-financement	50,1	44,0	6,1
Dettes financières non courantes	61,5	52,9	8,6

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-13	EUR	Dollar américain	Autres
Emprunts établissements de crédit	9,6	8,1	1,4	
Dettes financières diverses	1,8	1,8		
Dettes liées aux contrats de location-financement	50,1	50,1	0,0	
Dettes financières non courantes	61,5	60,1	1,4	
Emprunts établissements de crédit	488,1	475,4	12,7	
Dettes financières diverses	1,8	1,8		
Dettes liées aux contrats de location-financement	19,2	19,2	0,0	
Concours bancaires courants	84,9	84,2	0,7	0,1
Dettes financières courantes	594,0	580,5	13,4	0,1
Total dettes financières	655,4	640,6	14,8	0,1

4.1.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant Nominal autorisé au 30-09-13 <i>En millions de devises</i>	Montant Nominal utilisé au 30-09-13 <i>En millions de devises</i>	Date d'échéance	Index
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	220,0	220,0	30-06-14	Euribor
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	150,0	150,0	30-06-14	Euribor
Emprunts établissements de crédit	EUR	10,7	10,7	23-07-14	Euribor
Factors en syndication ⁽²⁾	EUR	210,0	157,3	31-12-13	Euribor
Ligne affacturage non confirmée	EUR	42,0	15,2	à vue	Euribor
Ligne affacturage non confirmée	USD	16,0	0,0	à vue	Libor USD
Emprunts établissements de crédit ⁽³⁾	EUR	42,7	36,5		
Ligne bilatérale confirmée et non confirmée	EUR	142,7	115,6		

(1) Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

(2) Dont 133 M€ de cession de créances sans recours.

(3) Dont 27,7 MUSD et 5,4 MCAD.

4.1.1.5 Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un Prêt moyen terme amortissable de 550 M€ et un prêt revolving remboursable *in fine* de 150 M€.

Concernant le Prêt moyen terme amortissable, 330 M€ ont déjà été remboursés à l'issue des 5 échéances 31 décembre 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. La prochaine échéance de remboursement prévue est de 110 M€ en décembre 2013. Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n° 1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier seul est supérieur à 3,5 ;
- l'avenant n° 2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de toute cession de titres entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009 ;
- l'avenant n° 3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévue au titre du *Crédit Revolving* ;
- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/Excédent Brut d'Exploitation consolidé) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévues.

Par ailleurs le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec ses banques, pour un montant de 143 M€.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor ou Libor, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédit syndiqué 2007 prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives (covenants)

Le Contrat de Crédit comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe ;

- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par le contrat ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédit comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt moyen terme amortissable.

Le groupe Derichebourg a conclu un contrat d'affacturage sans recours en syndication, qui concerne les entités françaises et belges des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés situés dans la zone OCDE, bénéficiant d'un agrément de la part d'un assureur-crédit, ou de clients publics français.

Le factor agent délivre préalablement à chaque cession une approbation (stocks de créances pour chaque débiteur qu'il accepte

d'acheter sans recours) sur la base des propositions de Derichebourg, les dites propositions ne pouvant excéder le montant des agréments délivrés par les assureurs-crédits pour les débiteurs privés.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours initial).

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès des 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Pour les créances cédées sans recours, les factors assurent le risque de solvabilité pour la quote-part non couverte par l'assurance-crédit. Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré aux factors.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre du contrat s'élève à 133 M€ au 30 septembre 2013.

4.1.1.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Dettes financières	655,4	711,6
Trésorerie active	34,7	69,3
Créances liées aux contrats de location financement : ⁽¹⁾		
• non courant		4,1
• courant		1,0
Créances rétention Factor ⁽²⁾	13,3	13,4
Total endettement net	607,4	623,8

(1) La filiale canadienne du Groupe dans les Services Aéroportuaires est amenée à prendre en location financement des infrastructures dont elle assume la gestion pour le compte de ses clients. Dans la mesure où les risques et avantages liés aux infrastructures sont transférés aux clients, la Société comptabilise en contrepartie de la dette relative à la location financière une créance de location financement. Compte tenu de l'identité de la dette et de la créance de location financement, tant en terme d'échéance que de coût, et de l'interdiction de compensation en l'absence d'accord tripartite, la créance de location financement a été présentée en diminution de la dette.

(2) Créances sur le factor de la rétention liée à la cession de créances sans recours.

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique.

Le Groupe présente au 30 septembre 2013 un endettement net de 607,4 M€.

L'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette réduit les ressources disponibles pour les investissements.

4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2013, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédits syndiqués de 700 M€ mis en place en 2007. Compte tenu des amortissements déjà pratiqués, le montant résiduel au 30 septembre 2013 est de 370 M€ (220 M€ sur le prêt Refinancement amortissable et 150 M€ sur le prêt Revolving amortissable *in fine* au 30 juin 2014). La prochaine échéance, un amortissement de 110 M€ au 31 décembre 2013, a été assurée normalement. La date d'échéance de ce crédit est le 30 juin 2014 ;
- un contrat d'affacturage sans recours en syndication signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Ce contrat a été confirmé jusqu'au 31 décembre 2014. Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur montant pour pouvoir être cédés. Par ailleurs, les

factors délivrent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs-crédit, et qui sert de plafond pour déterminer le montant des créances pouvant être cédées sans recours et décomptabilisées. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et des approbations délivrées par les factors. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement ou à une diminution de la capacité de tirage du Groupe sur cette ligne. D'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 54 M€ (en fonction des créances disponibles) existent : créances des entités allemandes, créances libellées en dollars ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 43 M€ utilisés à hauteur de 37 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2013 est de 98 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 143 M€.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2017.

Principales Échéances

En millions d'euros	à - 1 an	à + 1 an	à + 2 ans	à + 3 ans	à + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	370,0					370,0
Locations financières	19,2	15,4	12,5	9,4	6,7	63,2
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	119,8	3,7	1,8	1,2	2,3	128,7
Total	509,1	19,0	14,3	10,6	9,0	562,0

(1) Dont à moins d'un an 33 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédit prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation courant consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à 2,90.

Au 30 septembre 2013, le ratio de levier est de 5,69.

Le numérateur prend en compte l'endettement du Groupe avant encaissement du produit de cession Servisair alors que le dénominateur n'inclut pas l'Ebitda de Servisair. Un calcul incluant les mêmes agrégats que l'année passée aurait conduit à un ratio de 3,40.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation courant consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à 5,00.

Au 30 septembre 2013, le ratio de couverture est de 3,03.

Le numérateur tient compte des frais financiers nets de Servisair du fait de l'élimination des opérations intra-groupes alors que le dénominateur n'inclut pas l'Ebitda de celui-ci. Un calcul incluant les mêmes agrégats que l'année passée aurait conduit à un ratio de 4,99.

Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Respect des covenants financiers

Le Groupe a obtenu la levée du cas de défaut (au titre de son contrat de crédit syndiqué 2007) résultant du non-respect du ratio de levier au 31 mars 2013. La marge sur le contrat de crédit syndiqué est passée à 350 points de base.

Le Groupe a d'ores et déjà obtenu la levée du cas de défaut potentiel résultant de la connaissance, avant la publication des comptes, (à cause de l'impossibilité de tenir compte de l'Ebitda de Servisair dans le calcul du ratio de levier suite à l'application d'IFRS 5, alors même que le produit de cession n'a pas encore été encaissé), du non-respect du ratio de levier au 30 septembre 2013. Le Groupe demandera la levée du cas de défaut résultant du non-respect du ratio de levier (Endettement Financier Net/Ebitda courant) et du non-respect du ratio de couverture (Ebitda courant/Frais financiers nets). Compte tenu des perspectives de désendettement liées à la cession en cours de Servisair, le Groupe est confiant dans l'obtention desdites levées de cas de défaut. La marge sur le contrat de crédit syndiqué 2007 est maintenue à 350 points de base.

Refinancement de l'endettement financier résiduel

- Le Groupe travaille par ailleurs dès à présent avec des banques prêteuses afin de mettre en place un contrat de Club Deal, qui permettra le refinancement au cours du premier semestre civil 2014 du solde du crédit syndiqué 2007, et de la majorité des lignes bilatérales existantes. L'accord des différents comités de crédit sur un *term sheet* est en cours d'obtention. Le montant du crédit serait de l'ordre de 230 M€, comporterait une part *Term Loan* (130 M€ environ, amortissables sur 5 ans) et une *Revolving Credit Facility* (100 M€), ainsi que des lignes bilatérales pour un montant de 20 M€ environ.

Escomptant la mise en place dudit crédit, le Groupe estime qu'il disposera des ressources financières pour assurer les échéances de ses dettes, au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2013.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2013, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2013, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le Niveau 3.

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Actifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés actifs	0,1	0,0
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés actifs	0,0	0,2
Prêts et créances		
• Prêts non courants	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements non courants	19,1	27,4
• Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
• Créances clients courantes	319,8	425,2
• Prêts courants	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements courants	13,6	17,1
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,7	69,3
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
• Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
• Titres de participation	2,7	4,9
Passifs en juste valeur par résultat		
• Instruments dérivés passif	0,0	0,0
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
• Instruments dérivés passif	7,4	16,0
Autres passifs		
• Emprunt syndiqué	370,0	470,0
• Autres dettes financières à long terme	61,5	94,9
• Dettes fournisseurs	230,1	338,3
• Autres passifs financiers courants	1,8	4,0
• Crédits à court terme & concours bancaires	222,2	142,8

4.1.2.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros		30-09-13		30-09-12	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs		7,4		16,0
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	0,0	0,0	0,2	0,1
Dérivés sur risque de cours matières premières	Juste valeur	0,1		0,0	0,0
Montant des dérivés au bilan consolidé		0,1	7,4	0,2	16,1

4.1.2.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2013, 88 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est couvert à 82 %. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois aurait un impact maximal d'environ 2,5 M€ sur une année, ce montant devant être comparé à un montant global annuel de frais financiers nets de 35 M€.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-13			30-09-12		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	81,5	489,0	570,6	134,1	512,2	646,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		84,9	84,9		65,3	65,3
Total dette financière	81,5	573,9	655,4	134,1	577,5	711,6
%	12 %	88 %	100 %	19 %	81 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-13			30-09-12		
	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	de 1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	594,0	52,9	8,6	246,7	453,4	11,5
Actifs financiers	48,4	19,1		(86,4)	(27,4)	
Position nette avant gestion	642,3	72,0	8,6	160,4	426,0	11,5
Swap	(270,3)	(200,1)		(160,0)	(270,0)	
Position nette après gestion	372,0	(128,1)	8,6	0,4	156,0	11,5

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans	à plus de 5 ans
Swap taux variable -> taux fixe :					
SWAP EUR	2,35 %			25,0	
SWAP EUR	2,36 %	50,0		25,0	
SWAP EUR	2,37 %			50,0	
SWAP EUR	4,13 %	120,0			
SWAP EUR	4,30 %	0,3	0,1		
CAP EUR	3,00 %	100,0		100,0	
Total valeurs nominales EUR		270,3	0,1	200,0	0,0

4.12.4 Risque de change

Taux de changes utilisés

En euros	Monnaies étrangères	2013		2012	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Canada	CAD	1,3912	1,3328	1,2684	1,3080
Chili	CLP	682,5434	637,5762	607,9009	642,1640
Danemark	DKK	7,4580	7,4578	7,4555	7,4389
États-Unis	USD	1,3505	1,3122	1,2930	1,2983
Mexique	MXN	17,8462	16,7272	16,6086	17,3051
Pérou	PEN	3,7627	3,4823	3,3553	3,4680
Roumanie	RON	4,4620	4,4382	4,5383	4,4105
Royaume-Uni	GBP	0,8360	0,8411	0,7981	0,8235
Russie	RUB	43,8240	41,3209	40,1400	40,3668
Suède	SEK	8,6575	8,5910	8,4498	8,8232
Trinité & Tobago	TTD	8,4413	8,2077	8,0819	8,1160
Venezuela	VEF	8,5082	7,3035	5,5599	5,5834

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, sont couvertes généralement par des opérations de ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain, au dollar canadien et à la livre sterling affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services Aéroportuaires et les Services à l'Environnement

sont également concernés mais plus faiblement (environ 11 % de leur chiffre d'affaires).

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	USD	CAD	GBP
Achats à terme	7,3	11,6	31,9
Ventes à terme	15,2		

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En millions de devises	Créances au 30-09-13			Créances au 30-09-12		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	0,0	0,0	0 %	22,5	17,7	3 %
CLP	0,0	0,0	0 %	439,3	0,7	0 %
DKK	0,0	0,0	0 %	3,1	0,4	0 %
EUR	359,8	359,8	90 %	390,9	390,9	74 %
GBP	0,0	0,0	0 %	34,8	43,6	8 %
MXN	56,6	3,2	1 %	56,8	3,4	1 %
PEN	0,0	0,0	0 %	1,7	0,5	0 %
TTD	0,0	0,0	0 %	13,6	1,7	0 %
USD	50,3	37,2	9 %	90,9	70,3	13 %
VEF				13,6	2,4	0 %
TOTAL		400,2	100 %		531,7	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En millions de devises	Dettes au 30-09-13			Dettes au 30-09-12		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	0,0	0,0	0 %	25,4	20,0	3 %
CLP	0,0	0,0	0 %	301,9	0,5	0 %
DKK	0,0	0,0	0 %	2,1	0,3	0 %
EUR	438,5	438,5	98 %	486,5	486,5	80 %
GBP	0,0	0,0	0 %	45,7	57,3	9 %
MXN	51,5	2,9	1 %	98,8	5,9	1 %
PEN	0,0	0,0	0 %	0,8	0,2	0 %
TTD	0,0	0,0	0 %	16,4	2,0	0 %
USD	8,3	6,2	1 %	42,9	33,1	5 %
VEF	0,0	0,0	0 %	9,6	1,7	0 %
TOTAL		447,6	100 %		607,6	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain, de la livre sterling et du dollar canadien, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-13		30-09-12	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
CAD	+ 5 %	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,2)
	- 5 %	0,0	0,0	0,1	0,3
GBP	+ 5 %	0,0	0,0	0,5	(0,4)
	- 5 %	(0,0)	(0,0)	(0,5)	0,5
USD	+ 5 %	(1,6)	(1,2)	(2,1)	(2,0)
	- 5 %	1,7	1,4	2,3	2,3
Total	+ 5 %	(1,6)	(1,2)	(1,7)	(2,7)
	- 5 %	1,7	1,4	1,9	3,0

4.1.2.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son

analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

<i>En millions d'euros</i>	Encours total 30-09-13	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
Services à l'Environnement	209,2	166,5	29,3	9,4	3,7
Services aux Entreprises	109,4	70,3	21,4	12,4	5,3
Holding	0,7	0,4	0,0	0,0	0,3
Total	319,3	237,2	50,6	21,8	9,3

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 1,8 million d'euros. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique

du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. Pour limiter ce risque, qui ne peut être cependant complètement annulé, le Groupe s'efforce de limiter ses stocks de métaux ferreux et non ferreux.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel**4.13.1 Variation des provisions non courantes**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Valeur au 30-09-13
Provisions pour impôts	0,1								0,1
Provisions pour litiges prud'hommaux	4,3	1,3	(1,0)	(0,0)			(0,6)	(1,1)	2,8
Provisions pour autres litiges	1,1	0,2	(0,1)	(0,2)	(0,0)		(0,9)	0,0	0,0
Provisions pour médailles du travail	2,2	0,9	(0,5)	(0,1)					2,5
Provisions environnementales	8,9	0,1	(0,6)	(0,3)	(0,0)			0,0	8,2
Autres provisions non courantes	0,0	0,4	(0,0)		0,0		0,5	(0,5)	0,4
Avantages au personnel USA	12,4		(2,9)		(0,5)		(9,1)		0,0
Provisions non courantes	29,0	2,9	(5,1)	(0,6)	(0,5)		(10,1)	(1,6)	14,0

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Il existe des plans de pension sponsorisés par le Groupe dans les activités de Services Aéroportuaires au Royaume-Uni.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses Actuarielles Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	Zone euro 2012-2013	Zone GBP 2012-2013	Zone euro 2011-2012	Zone GBP 2011-2012
Taux d'actualisation	3,25 % à 3,50 %	4,30 % à 4,40 %	2,75 % à 3,25 %	2,70 % à 4,65 %
Taux d'inflation	0 à 2 %	3,30 % à 3,40 %	0 à 2 %	2,55 % à 2,70 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2 % à 2,75 %	0 % à 3,40 %	2 % à 2,75 %	0 % à 2,70 %
Rendement attendu des actifs	NA		NA	
• actions		6,10 %		5,15 %
• immobilisations		6,10 %		5,15 %
• liquidité		0,50 %		0,50 %
• obligations		3,80 %		3,50 %
• <i>hedge funds</i>		6,10 %		5,15 %
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	SAPS 110 % CMI_2013_1 %	Tables par générations TGH/TGF 05	SAPS 110 % CMI_2011_1 %
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié			
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	65 ans	Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres	65 ans
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres		Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	

Hypothèses Actuarielles Activité Services à l'Environnement	Zone euro 2012-2013	Zone euro 2011-2012
Taux d'actualisation	3,25 % à 3,60 %	2,75 % à 4,50 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 % à 3 %	2 % à 3,5 %
Rendement attendu des actifs	NA	
Mortalité	Tables par générations TGH/TGF 05	Tables par générations TGH/TGF 05
Taux de rotation	Tables INSEE adaptées au <i>turn over</i> du Groupe	Tables INSEE adaptées au <i>turn over</i> du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non cadres
	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 3,25 %.

La norme IAS19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 3 % et 3,50 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS19, et se situe dans le bas de la fourchette, ce qui correspond à une situation prudente.

Elle fait l'objet d'une mesure de l'écart actuariel correspondant.

En millions d'euros	30-09-12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	30-09-13
Engagement envers le personnel	57,6	4,7	(5,8)	0,0	(1,1)	0,0	(43,5)	20,0	31,8

Plans Servisair Royaume-Uni :

Tous les 3 ans, il est procédé au calcul des contributions à payer si nécessaire afin d'assurer à un horizon déterminé la couverture des engagements du fonds à l'égard de ses bénéficiaires (retraités). Les résultats de l'évaluation financière du régime sponsorisé par Servisair UK, avec le 5 avril 2010 à date de référence, ont été connus sur l'exercice, et les contributions futures de l'employeur déterminées en accord avec les *trustees*. Cette contribution augmente de 0,6 M€ par rapport à la précédente.

Au 30 septembre 2013, la valeur actuarielle des engagements de ce régime s'élève à 112 M£ et la juste valeur des actifs financiers de couverture à 75 M£.

Pour les actifs détenus en couverture des plans de Servisair Royaume-Uni, la répartition des actifs est la suivante :

- actions : 51,2 % ;
- obligations d'entreprises : 29,2 % ;
- foncières : 9,4 % ;
- *hedge fund* : 9,5 % ;
- autres : 0,7 %.

En millions d'euros	2013	2012	2011
Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice	159,5	140,6	148,5
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,7	2,0	2,9
Charge d'intérêt	6,2	7,2	7,5
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience	(0,4)	(0,1)	0,0
(Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse	22,6	8,9	(16,5)
Versements des participants	0,0	0,0	0,1
Prestations versées	(5,7)	(6,2)	(5,2)
Acquisitions, cessions, liquidations	(5,1)	(2,8)	(0,2)
Variation de périmètre	0,0	0,0	4,5
Variations de change	(5,7)	9,8	(0,9)
Impact IFRS 5	(141,3)	0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice	31,9	159,5	140,6
Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice	101,9	86,0	86,9
<i>Interest income</i>	4,2	4,7	4,4
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	2,2	7,0	(6,2)
Coûts administratifs	(0,4)	(0,4)	0,0
Cotisations employeurs	5,8	6,4	6,7
Versements des participants	0,0	0,0	0,1
Prestations versées	(5,7)	(6,3)	(5,2)
Actifs distribués lors de liquidations	(5,7)	(2,8)	0,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Variations de change	(4,6)	7,2	(0,7)
Impact IFRS 5	(97,8)	0,0	0,0
Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice	0,0	101,9	86,0
Provisions renseignées au bilan	0,0	0,0	0,0
Valeur actuarielle des engagements	31,9	159,5	140,6
Juste valeur des actifs	0,0	(101,9)	(86,0)
Valeur nette des obligations	31,9	57,6	54,7
Composante de la charge annuelle			
Coût des services rendus	1,7	2,0	2,9
Coût financier	2,0	2,5	3,1
Coûts administratifs	0,4	0,4	0,0
Gains/Pertes sur liquidations	0,6	(0,0)	(0,2)
Total	4,7	4,9	5,8

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012	2011
État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			
Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers	2,2	6,8	(6,3)
Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience	0,4	0,1	0,0
Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse	(22,6)	(8,9)	16,5
Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global	(20,0)	(2,0)	10,2
Provision au début de l'exercice	57,6	54,7	61,6
Charge de l'exercice	4,7	4,9	5,8
Impact de l'exercice en résultat global	20,0	2,0	(10,2)
Prestations versées	(5,8)	(6,3)	(6,7)
Autres	0,0	0,0	4,5
Impact IFRS 5	(43,5)	0,0	0,0
Variations de change	(1,1)	2,3	(0,3)
Provision à la clôture	31,9	57,6	54,7

4.14 Provisions courantes

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 30-09-12	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Impact IFRS 5	Autres variations	Valeur au 30-09-13
Provisions pour litiges	7,6	4,1	(0,9)	(0,8)			(0,2)	1,3	11,1
Provisions pour restructuration	0,1	0,2	(0,1)	(0,1)					0,2
Provisions pour impôts	0,1							(0,0)	0,1
Provisions environnementales	0,8	1,5		(0,7)					1,6
Autres provisions	0,4	0,3		(0,3)	(0,0)		(0,2)	(0,2)	0,1
Total provisions courantes	9,2	6,2	(1,1)	(1,8)	(0,0)		(0,4)	1,1	13,2

4.15 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	30-09-13	30-09-12
Fournisseurs	230,1	335,9
Dettes d'impôt	1,5	15,6
État et dettes sociales	190,9	227,0
Avances et acomptes reçus sur commandes	5,7	7,5
Comptes courants créditeurs	3,3	5,5
Dettes diverses	12,4	13,2
Produits constatés d'avance	3,8	2,9
Autres passifs courants	216,0	256,1

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Autres dettes	0,0	2,4
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Autres passifs non courants	0,1	2,5

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux deux branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2013	2012
Services aux Entreprises	617,4	546,2
Services à l'Environnement	2 008,5	2 306,0
Holding	1,2	2,4
Total	2 627,1	2 854,6

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
2013						
Chiffres d'affaires externe	2 017,1	633,0	0,0	23,6	(46,6)	2 627,1
Chiffres d'affaires intersecteur	(8,5)	(15,6)	0,0	(22,4)	46,6	0,0
Chiffres d'affaires	2 008,5	617,4	0,0	1,2	0,0	2 627,1
Résultat opérationnel courant	20,9	16,8	0,1	(7,4)		30,3
Résultat opérationnel	14,5	14,9	0,1	(8,5)		21,0
Part du résultat net des mises en équivalence	1,3	0,0	0,0	0,0		1,3
2012						
Chiffres d'affaires externe	2 307,5	561,8	0,0	26,7	(41,5)	2 854,6
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,5)	(15,6)	0,0	(24,3)	41,5	0,0
Chiffres d'affaires	2 306,0	546,2	0,0	2,4	0,0	2 854,6
Résultat opérationnel courant	63,4	8,6	(0,5)	(7,0)		64,5
Résultat opérationnel	57,9	7,0	(0,5)	(11,4)		53,0
Part du résultat net des mises en équivalence	1,7	0,0	0,0	0,0		1,7

La société Servisair SAS a été reclassée du secteur Holding au secteur Services Aéroportuaires.

La société Derichebourg Atis Maintenance classée en activité destinée à être cédée en 2012 est reclassée car sa cession n'apparaît plus probable dans les 12 prochains mois.

L'activité Services Aéroportuaires est classée comme détenue en vue de la vente.

Les impacts sur les indicateurs 2012 sont les suivants.

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Total
CA 2012 publié en 2012	2 306,0	526,1	687,7	2,4	3 522,2
Reclassement activité Maintenance Aéronautique	0,0	20,1	0,0	0,0	20,1
Reclassement Aéroportuaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Abandon activité Services Aéroportuaires	0,0	0,0	(687,7)	0,0	(687,7)
CA 2012 publié en 2013	2 306,0	546,2	(0,0)	2,4	2 854,6
ROC 2012 publié en 2012	63,4	12,3	50,5	(7,1)	119,1
Reclassement activité Maintenance Aéronautique	0,0	(3,7)	0,0	0,0	(3,7)
Reclassement Aéroportuaire	0,0	0,0	(0,2)	0,2	0,0
Abandon activité Services Aéroportuaires	0,0	0,0	(50,8)	0,0	(50,8)
ROC 2012 publié en 2013	63,4	8,6	(0,5)	(7,0)	64,5
RO 2012 publié en 2012	57,9	10,7	45,6	(11,6)	102,6
Reclassement activité Maintenance Aéronautique	0,0	(3,7)	0,0	0,0	(3,7)
Reclassement Aéroportuaire	0,0	0,0	(0,2)	0,2	0,0
Abandon activité Services Aéroportuaires	0,0	0,0	(45,9)	0,0	(45,9)
RO 2012 publié en 2013	57,9	7,0	(0,5)	(11,4)	53,0

4.17.1.3 Autres informations sectorielles

<i>En millions d'euros</i>	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersectorielles	Total au 30-09
2013						
Total bilan actif (courant et non courant) des activités poursuivies	953,0	370,1	0,3	621,8	(679,8)	1 265,3
Actifs en cours de cession			503,1			503,1
Total bilan actif (courant et non courant)	953,0	370,1	503,4	621,8	(679,8)	1 768,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	752,3	233,1	238,8	645,5	(680,8)	1 188,9
Passifs liés à des actifs en cours de cession			223,0	1,4		224,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	752,3	233,1	461,8	646,9	(680,8)	1 413,3
Flux au 30 septembre 2013						
Investissements corporels et incorporels	51,9	8,5	18,9	(0,2)	0,0	79,1
Amortissements corporels et incorporels	(68,4)	(6,6)	(22,8)	(1,4)	0,0	(99,3)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2012						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 017,4	343,3	581,8	625,9	(691,0)	1 877,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	784,3	214,3	492,4	669,1	(692,0)	1 468,2
Flux au 30 septembre 2012						
Investissements corporels et incorporels	85,4	8,8	24,2	1,6	0,0	120,0
Amortissements corporels et incorporels	(65,5)	(6,8)	(23,6)	(1,8)	0,0	(97,7)
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.17.2 Information par localisation géographique

<i>En millions d'euros</i>	Continent européen	France	Royaume-Uni & Irlande	Continent Américain	Total au 30 septembre
Exercice 2012-2013					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	445,8	1 934,0	0,0	247,3	2 627,1
Investissements corporels et incorporels	22,5	41,7	4,3	10,6	79,1
Amortissements corporels et incorporels	(17,1)	(52,1)	(7,7)	(22,3)	(99,3)
Total immobilisations corporelles nettes	105,0	284,0	0,6	51,4	441,1
Exercice 2011-2012					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	505,0	2 052,2	0,0	297,3	2 854,6
Investissements corporels et incorporels	25,9	63,5	8,4	22,2	120,0
Amortissements corporels et incorporels	(17,8)	(49,1)	(8,6)	(22,3)	(97,7)
Total immobilisations corporelles nettes	121,1	296,2	35,4	111,6	564,3

4.18 Dotations aux provisions

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
Dotations actif circulant	1,9	2,1
Dotations provisions pour risques et charges d'exploitation	5,3	4,2
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels	0,2	0,2
Total	7,5	6,5

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1,4	1,0
Production immobilisée	0,6	1,3
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,1	0,4
Reprises de provisions sur actifs circulants	2,8	2,5
Reprises de provisions pour risques et charges	5,0	4,5
Transferts de charges exploitation	3,5	4,0
Subventions d'exploitation et d'investissement	0,5	1,2
Divers	2,0	5,0
Total autres produits d'exploitation	15,8	20,0
VNC des immobilisations cédées	(0,8)	(1,0)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(1,8)	(1,5)
Redevances	(2,2)	(2,0)
Jetons de présence versés	(0,1)	(0,1)
Divers	(1,5)	(2,6)
Total autres charges d'exploitation	(6,2)	(7,1)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2013	2012	
Italie – Restructuration	0,5		
Total autres produits opérationnels	0,5		
Italie – Restructuration	(6,2)	(3,8)	Italie : Conséquences directes et indirectes des litiges TVA et Rotamfer ⁽¹⁾
Coûts antérieurs à la prise de contrôle de Penauille ou liés à la prise de contrôle de Penauille	(0,4)	(4,8)	Charges sur exercices antérieurs Multiservices ⁽²⁾
Contrôle URSSAF Propreté	(1,8)	(0,9)	Restructuration Multiservices + diverses réestimations Multiservices
Autres	(1,4)	(1,9)	Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique et sociétal de l'activité Services à l'Environnement
Total autres charges opérationnelles	(9,8)	(11,4)	

(1) Litige fiscal de TVA en Italie (note 4.26 contrôles fiscaux).

(2) Litige URSSAF accords AUBRY 1 (note 4.26 société PROTECNET).

4.21 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2013	2012
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(24,8)	(25,1)
Intérêts des comptes courants	(0,2)	(0,1)
Intérêts leasing	(2,6)	(2,4)
Dividendes	0,0	0,0
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,1	0,1
Couverture de taux et autres charges et produits financiers	(7,7)	(8,4)
Frais financiers nets	(35,2)	(36,0)
Gains et pertes de change	(0,3)	(0,1)
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(0,9)	(1,1)
Produits d'intérêts sur retraites et pensions	0,0	0,0
Autres	0,3	(0,2)
Gains et pertes de change et autres	(0,9)	(1,4)

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	2013	2012
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(15,0)	15,7
Impôt courant	(1,2)	(4,2)
Impôt différé	3,7	1,6
Charge totale d'impôt	(2,5)	2,6
Taux effectif d'imposition	16,54 %	16,66 %

4.22.2 Charge effective d'impôt

En millions d'euros	2013	2012 ⁽¹⁾
Charge d'impôt théorique	5,2	(5,4)
Effet des reports variables	0,0	0,0
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(11,3)	2,4
Différences permanentes fiscales	(27,0)	2,3
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	39,8	0,9
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(0,0)	0,8
Impact résultat IFRS 5	(4,2)	(3,7)
Charge d'impôt effective	2,5	(2,6)

(1) La preuve d'impôt 2012 a été retraitée du reclassement de Servisair en activité abandonnée et du reclassement de Derichebourg Atis Maintenance en activité poursuivie ainsi que d'un taux d'impôt à 34,43 %.

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour les exercices 2013 et 2012, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition inchangé de 34,43 %. Le taux ainsi retenu par le Groupe ne tient pas compte de la contribution additionnelle de 5 % instaurée en France par la loi de finances pour 2011 dans la mesure où :

- cette contribution est transitoire ;
- l'intégration fiscale française n'est pas redevable de l'impôt en 2013 ;
- l'impact de la réestimation des impôts différés qui se reverseront en 2014 et 2015 n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

4.2.2.3 Intégration fiscale

Le groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	DRT	POLYREVA
AFM 86 SCI	ECO-PHU HOLDING	POLYSEANE
AFM RECYCLAGE	ECO-VHU SAS	POLY-SELIA
AFM TOURAINE SCI	ECO-PHU SAS	POLY-SENTI
AFM TRANSPORT	ECUREUIL SCI	POLYSOTIS
ARTS ET DESCARTES SCI	ESKA	POLYTIANE
AUDERMATTE	EXADIANE SCI	POLY-VAL
BERNES BRUYERES SCI	FERROTRADE	POLY-VALYS
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	FONCIÈRE DES SABLONS SCI	PRESSENCE SCI
BIMA SCI	FRADENA TRANSPORT	PREVEZA SCI
BOLTON	FRANORA SCI	PROVERRE
CARLISSA SCI	GARE DE CHANDIEU SCI	PSIMMO
CARSOA SCI	HAUTE GARONNE SCI	PURFER
CFF BETA SCI	HERACLES	PURFER TRANSPORT
CFF DELTA SCI	IMMOREC	PURFOLLIOULE SCI
CFF GAMMA SCI	IMPASSE INDUSTRIE SCI	PURMET TRANSPORT
CFF IMMOBILIÈRE SCI	INOREC	QUAI DE NORVÈGE SCI
CFF OMEGA SCI	INOTERA SCI	REFINAL
CFF SIGMA SCI	LARDET	REVIVAL
CFF VEGA SCI	LICODIA SCI	RME
CHAUFONTAINE SCI	LIEN ENVIRONNEMENT	RMP
COFRAMETAL	MAIARELLI	ROUTABOULE SCI
COREPA	MANDY RÉCUPÉRATION SCI	ROUX SCI
DERICHEBOURG AQUA	MARX SPAENLIN	RUSSO
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	ORÉE DES BOIS SCI	SERVISAIR CARGO France
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	PEUPLIERS SCI	SERVISAIR France
DERICHEBOURG ÉNERGIE	POLYURBAINE 13	SERVISAIR SAS
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	POLYAMON	SETIAM SCI
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	POLYANCE	SOPER
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	POLYBUIJS	STRAP
DERICHEBOURG ID	POLYCEJA	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG INTÉRIM	POLYCEO	STRAPOLE SCI
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	POLYCOROT	STRAVIA SCI
DERICHEBOURG MULTISERVICES	POLYURBAINE	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG PROPRETÉ	POLY-MASSI	TIRFER
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	POLY-MILIA	ULTEAM
DERICHEBOURG SNG	POLY-NEA	VALME TECHNOLOGIES
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	POLYURBAINE NORMANDIE	

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 10,7 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Reports fiscaux	49,2	49,9
Provisions pour dépréciation IDA	(23,4)	(21,9)
Différences temporaires	3,1	4,9
Retraitements fiscaux et d'harmonisation	(2,8)	(2,1)
Élimination de résultats internes	2,2	1,9
Écarts d'évaluation	(14,1)	(14,2)
Retraitements IFRS	4,3	6,5
Autres retraitements	2,5	2,2
Impôts différés nets	20,8	27,3
dont :		
Impôts différés actifs	40,2	56,3
Impôts différés passifs	19,3	29,1
Impôts différés nets	20,8	27,3

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 104 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés étant entendu que la loi de finances rectificative pour 2011 a modifié les modalités d'imputation de ces déficits qui au-delà d'une franchise de 1 M€ ne peuvent plus être imputés qu'à hauteur de 50 % du résultat taxable. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 26 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 3 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Servisair

Derichebourg SA et Swissport France Holding ont signé le 19 juillet 2013, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord aux

termes duquel ils s'engageaient à céder, respectivement à acquérir, les titres de Servisair SAS sous la condition suspensive de l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

L'opération a été autorisée le 18 décembre 2013, assortie du plan de désinvestissements présenté par l'acheteur. La cession est intervenue le 23 décembre 2013.

Les parties se sont entendues sur une *locked box* sur la base des comptes au 30 septembre 2012. En conséquence, le prix de cession est égal à un montant de 41,3 M€, montant complété par le remboursement des dettes au *closing*. Celles-ci sont représentées principalement par le compte-courant existant entre Derichebourg et Servisair SAS au *closing*. Le prix de cession des titres ne sera pas majoré du résultat de Servisair dégagé pendant l'exercice 2012-2013.

Au 30 septembre 2013, les actifs et passifs relatifs à Servisair ont été classés comme détenus en vue de la vente.

Impact Résultat

Services Aéroportuaires (en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires	711,3	687,7
Résultat opérationnel courant	55,0	50,8
Résultat opérationnel	(6,0)	45,9
Résultat avant impôt	(9,7)	41,6
Résultat après impôt	(20,8)	31,7

Le résultat après impôt des activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à (20,8 M€) sur l'exercice. Il prend en compte l'ensemble des produits et charges hors-groupe afférents à la cession de Servisair : activité de la période, ajustement de la valeur des actifs et passifs à leur valeur de cession qui s'explique par l'absence de révision du prix de

cession au titre du bénéfice de l'exercice 2012-2013 et par l'impact sur le prix de cession de l'aboutissement des négociations sur la répartition des risques entre le vendeur et l'acheteur pendant la période allant de la signature du contrat à sa réalisation (cf. 4.1).

Impact Bilan

<i>En millions d'euros</i>	Services Aéroportuaires	Activité arrêtée Servisair France	2013
Immobilisations incorporelles	(2,0)		(2,0)
Écarts d'acquisition	(218,6)		(218,6)
Immobilisations corporelles	(92,4)		(92,4)
Titres mis en équivalence	(13,1)		(13,1)
Autres actifs financiers	(8,1)		(8,1)
Impôts différés	(16,0)		(16,0)
Autres actifs long terme	(0,2)		(0,2)
Total actifs non courants	(350,5)		(350,5)
Stocks et en-cours	(5,6)		(5,6)
Créances clients	(83,1)		(83,1)
Créances d'impôt	(11,5)		(11,5)
Autres actifs courants	(31,5)		(31,5)
Actifs financiers courants	(1,8)		(1,8)
VMP et autres placements	(0,3)		(0,3)
Disponibilités	(18,7)		(18,7)
Instruments dérivés actifs	(0,1)		(0,1)
Total actifs courants	(152,6)		(152,6)
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	(503,1)		(503,1)
Emprunts et dettes financières	(25,5)		(25,5)
Engagements envers le personnel	(43,8)		(43,8)
Autres provisions	(10,1)	(1,4)	(11,5)
Impôts différés	(5,2)		(5,2)
Autres passifs long terme	(0,2)		(0,2)
Total passifs non courants	(84,7)	(1,4)	(86,1)
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	(17,8)		(17,8)
Provisions (part à moins d'un an)	(0,4)		(0,4)
Dettes fournisseurs	(65,9)		(65,9)
Dettes d'impôt	(15,3)		(15,3)
Autres passifs courants	(38,8)		(38,8)
Instruments dérivés passifs	(0,0)		(0,0)
Total passifs courants	(138,2)		(138,2)
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	(223,0)	(1,4)	(224,4)

Derichebourg Atis Maintenance

La société Derichebourg Atis Maintenance classée en activité destinée à être cédée en 2012 est reclassée car sa cession n'apparaît plus probable dans les 12 prochains mois.

L'impact sur le résultat 2012 est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	2012
Chiffre d'affaires	20,1
Autres produits de l'activité	0,0
Achats consommés	(1,4)
Charges externes	(8,2)
Charges de personnel	(13,6)
Impôts et taxes	(0,2)
Dotations aux amortissements	(0,6)
Dotations aux provisions	(0,1)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	0,0
Autres charges d'exploitation	(1,1)
Autres produits d'exploitation	1,4
Résultat opérationnel courant	(3,7)

Les actifs et passifs reclassés à l'ouverture sont les suivants :

- actifs non courants 1,1 M€ ;
- actifs courants 1,9 M€ ;
- passifs courants 4,2 M€.

4.24 Résultat par action

		2013	2012
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en M€)	(A)	(32,0)	46,4
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)	(20,8)	28,0
Résultat Net Part de Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)	(11,2)	18,5
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,8
Résultat après dilution	(E)	(10,4)	19,3
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		168 082 030	168 082 030
Titres d'autocontrôle		3 146 747	2 330 993
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		164 935 283	165 751 037
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	164 935 283	165 751 037
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	168 518 899	169 334 653
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	(C)/(F)	(0,1)	0,1
Résultat de base par action après dilution (en €)	(E)/(G)	(0,1)	0,1
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	(A)/(F)	(0,2)	0,3
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	(A+D)/(G)	(0,2)	0,3

(1) Taux utilisé 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

En millions d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-13	dont Servisair 2013	Total au 30-09-12
Loyer ⁽¹⁾	0,6	25,8	26,4	26,1	26,1
Institutions financières – Prêts ⁽²⁾	0,6	0,4	1,0		0,7
Institutions financières – Crédits court terme		9,2	9,2		8,3
Institutions financières – Marchés ⁽⁴⁾	5,6	9,6	15,2	0,2	11,5
Institutions financières – Leasing	0,8	3,7	4,5	1,7	6,3
Institutions financières – Assurances	5,0		5,0	4,8	4,2
Travail Temporaire ⁽³⁾	4,3		4,3		3,5
Cautions fiscales	0,6	0,2	0,8		0,6
Divers	2,7	0,5	3,2	1,5	3,6
Total	20,1	49,5	69,6	34,3	64,9

(1) Les garanties données sur les loyers concernent pour l'essentiel la garantie donnée à BAA pour la location d'un entrepôt en Angleterre.

(2) Les garanties données au titre des prêts concernent le financement des activités dans les Îles Britanniques (Guarantee & Debenture) et en Amérique du Nord.

(3) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

(4) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué les nantissements suivants :

- au profit des prêteurs du crédit syndiqué 2007 modifié par les avenants 2009 et 2010 :
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Environnement,
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

4.25.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2013 :
- ligne d'affacturage syndiquée 53 M€,
- concours bilatéraux Derichebourg Recycling USA 10 MUSD,
- concours bilatéraux Allemagne et Belgique 2 M€ ;
- Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ relative au projet d'acquisition abandonnée en Italie.

4.25.3 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.25.3.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2013 :

Engagements futurs minimum – Locations simples

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
< à 1 an	(42,0)	(51,7)
> à 1 an et < 5 ans	(73,7)	(153,1)
> à 5 ans	(26,6)	(73,2)
Total	(142,3)	(278,1)

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Loyers en charge sur l'exercice	(28,2)	(27,5)
Total	(28,2)	(27,5)

4.25.3.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2013 :

Engagements futurs minimum – Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
< à 1 an	(30,2)	(31,4)
> à 1 an et < 5 ans	(66,1)	(68,2)
> à 5 ans	(8,6)	(8,6)
Total	(104,9)	(108,2)

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
Redevances sur l'exercice	(40,4)	(54,2)
Total	(40,4)	(54,2)

4.26 Litiges significatifs

• Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20 mai 2009. À l'issue de la période d'observation, le Tribunal de Commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et a fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire a été ordonnée. L'expert estime dans son rapport remis en octobre 2011 au Tribunal de Commerce que la date de cessation de paiement est postérieure à la date de cession de l'entreprise par le groupe Derichebourg, et qu'il n'a pas fait de soutien abusif antérieurement à la cession.

Le Groupe considère son risque faible.

• Contrôles fiscaux

La filiale italienne CRS avait été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle avait également été mise en cause dans une opération dite de carousel. En mai 2012, un accord a été conclu avec l'administration fiscale italienne, dont les principales dispositions sont :

- l'acceptation par l'administration fiscale italienne de reverser le crédit de TVA dû à la société CRS pour 9,3 M€, majoré des intérêts de retard soit au total 10 M€ ;
- l'acceptation par CRS du paiement d'une somme de 22 M€, mettant fin aux poursuites. Le paiement est étalé sur 3 ans.

L'impact de cet accord avait été provisionné au 30 septembre 2012.

La société CRS a par ailleurs entamé une action au pénal et au civil, visant notamment un ancien dirigeant.

Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge GEORGE portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2007 et 2008. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté les factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 4 M€.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2013, la totalité des montants ayant été contestés par la société, qui a entamé une procédure contentieuse.

• **Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition**

La filiale italienne CRS (activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2013, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire. Les conclusions doivent être déposées par les parties en décembre 2013. Un jugement de première instance est escompté au printemps 2014.

- **Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB** au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité

contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition.

En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

- **La société PROTECNET** (devenue Derichebourg Propreté) s'était vu opposer en 1999 un refus de conventionnement des accords Aubry 1.

Après avoir obtenu l'annulation en 2005 du refus de conventionnement, Derichebourg Propreté a été débouté par la Cour administrative d'appel de ses demandes.

Elles visaient à obtenir le versement par l'État des sommes réclamées par l'URSSAF, (1,9 M€.) le paiement des intérêts légaux sur les sommes déjà payées (0,9 M€) et un montant de dommages et intérêts (1 M€). Derichebourg Propreté a introduit une requête en Conseil d'État qui a été rejetée. Une provision de 3,1 M€, couvrant la totalité du risque, a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

- **La société Derichebourg Propreté** a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui a abouti à une notification de redressement de 1,9 M€ provisionnée dans les comptes au 30 septembre 2013.

• **La société Derichebourg Multiservizi**

Postérieurement à la clôture, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention provisoire, ainsi que 12 autres personnes, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. La société n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer un éventuel risque financier.

4.27 Transactions avec les parties liées

4.27.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50.82 % des actions de la Société. La société mère ultime est DBG Finances enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-13	30-09-12
DBG FINANCES	0,03	0,00
Créances sur les parties liées	0,03	0,00
TBD FINANCES	1,1	0,0
LAZARD FRÈRES	1,8	
Dettes sur les parties liées	2,9	0,0
TBD FINANCES	(2,2)	(2,0)
Charges opérationnelles	(2,2)	(2,0)
FINANCIÈRE DBG		(0,5)
DBG FINANCES	(1,7)	(1,3)
LAZARD FRÈRES	(1,8)	
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUYES	NS	NS
Charges d'exploitation	(3,5)	(1,8)
FINANCIÈRE DBG	0,1	0,1
Chiffre d'affaires	0,1	0,1

Un mandat de vente de Servisair a été confié à Lazard Frères et à une autre banque. M. Pigasse, administrateur de la Société, est associé gérant et directeur général délégué de Lazard France. À ce titre, ce

mandat entre dans le champ des transactions entre parties liées. Une provision au titre des honoraires a été constatée dans les comptes de Derichebourg SA au 30 septembre 2013.

4.27.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

30-09-13 <i>En millions d'euros</i>	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER	0,0	0,0	0,1	(0,0)	0,0	(0,5)	0,0
ALLO CASSE AUTO	0,1	0,0	0,4	0,0	0,3	(3,3)	0,0
CTR49	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,1)
DAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,0
EASO	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	(0,9)	0,0
FRICOM	1,4	0,0	1,0	0,7	5,3	(0,9)	(3,6)
HEATHROW CARGO HANDLING LTD	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)
IBEX	0,5	0,0	0,2	0,5	2,0	(1,6)	(0,0)
N*ICE AIRCRAFT SERVICES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)
PLASTIC RECYCLING	0,1	0,9	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0
REYFRA	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
VALERCO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	(0,3)
VALREN	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,1)
ZAOCTP	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
TOTAL	2,4	1,1	2,1	1,3	8,6	(7,2)	(4,1)

4.28 Informations sociales

4.28.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-13	30-09-12
Services aux Entreprises	24 104	20 909
Services Aéroportuaires	16 478	17 154
Services à l'Environnement	4 969	4 800
Holding	118	110
Total effectifs *	45 669	42 973

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.28.2 Charges de personnel par nature

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
Rémunération du personnel	532,8	492,0
Charges sociales	177,4	168,6
Participations	3,7	5,5
Autres charges de personnel	(7,3)	2,1
Total	706,6	668,3

4.29 Rémunération des organes d'administration

4.29.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des administrateurs en fonction au 30 septembre 2013 est le suivant :

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Daniel DERICHEBOURG		
Salaires	228 000	0
Tantièmes	0	228 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	237 000	237 000

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	136 500	136 500
Rémunération variable	51 000	51 000
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	196 500	196 500

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2012-2013	2011-2012
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

En euros	2012-2013	2011-2012
CFER		
Administrateur représenté par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT		
Jetons de présence	9 000	0
Total	9 000	0

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.29.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée, constatée ou déclarée.

4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.30.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retravailler rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.30.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.30.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.31 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
SERVISAIR GMBH	100,00 %	IG
France		
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SA	100,00 %	MÈRE
SCEA DU CHÂTEAU GUITTERONDE	100,00 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	99,92 %	IG

Services à l'Environnement

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
Belgique		
BAS LONG PRES	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
CPS	100,00 %	IG
GEORGE	100,00 %	IG
LMR	100,00 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
États-Unis		
APD	50,00 %	MEE
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
France		
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,92 %	IG
AFM TOURRAINE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,92 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER	49,99 %	IP
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
AUDERMATTE	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
BOLTON	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CARSOA SCI	100,00 %	IG
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
CFF IMMOBILIÈRE SCI	100,00 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMETAL	99,97 %	IG
COREPA SNC	100,00 %	IG
CTR49	33,97 %	MEE
DAC	49,80 %	MEE
DERICHEBOURG AQUA	100,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
DRT	100,00 %	IG
ECO-PHU SAS	100,00 %	IG
ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
ECO-VHU	100,00 %	IG
ECUREUIL SCI	100,00 %	IG
ENVIE AFM SUD OUEST SAS	49,96 %	IP
ESKA	100,00 %	IG
ÉTABLISSEMENT RUSSO	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FERROTRADE	100,00 %	IG
FONCIÈRE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IP
GALLOO SALLAUMINES SA (ex ROUSSEL)	34,04 %	MEE
IBEX	49,95 %	IP
IMMOREC SNC	100,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LARDET ET FILS	100,00 %	IG
MAIARELLI	100,00 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	100,00 %	IG
ORÉE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYAMON	100,00 %	IG
POLYBUI	100,00 %	IG
POLYCEJA	100,00 %	IG
POLYCEO	100,00 %	IG
POLYCOROT	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
POLY-MILIA ex POLYURBAINE MENTON	100,00 %	IG
POLY-NEA ex POLYURBAINE 34	100,00 %	IG
POLYREVA	100,00 %	IG
POLYSEANE	100,00 %	IG
POLYSOTIS	100,00 %	IG
POLYTIANE	100,00 %	IG
POLYURBAINE	100,00 %	IG
POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	100,00 %	IG
PURFER TRANSPORT	100,00 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	100,00 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
RME	100,00 %	IG
RMP	100,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	100,00 %	IG
SOPER	100,00 %	IG
STRAP	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
TIRFER	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,97 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG
Italie		
CMT	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG
REI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
Mexique		
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG

Services aux Entreprises

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG
Espagne		
DERICHEBOURG ATIS IBERICA	100,00 %	IG
SELMAR SA	95,00 %	IG
France		
CFF BETA SCI	100,00 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	99,99 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
MIROIR 2000	80,00 %	IG
PROVERRE	100,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
ULTEAM	100,00 %	IG
Italie		
DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA	100,00 %	IG
Portugal		
SAFIRA	49,00 %	IP

Services Aéroportuaires

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
Allemagne		
LUFT HAFEN UMSCHLAG GMBH	24,90 %	MEE
N*ICE AIRCRAFT SERVICES AND SUPPORT GMBH	48,00 %	IP
Autriche		
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	37,00 %	MEE
Canada		
GLOBEGROUND FUEL SERVICES INC CANADA	100,00 %	IG
SERVISAIR DE-ICING SERVICES INC	100,00 %	IG
SERVISAIR NORTH AMERICA INC CANADA	100,00 %	IG
Chili		
SERVISAIR CHILE SA	99,99 %	IG
Danemark		
SERVISAIR DENMARK AS	100,00 %	IG
Équateur		
COMPANIA DE ECONOMIA MIXTA SERVICIOS AEROPORTUARIOS DEL ECUADOR	30,00 %	MEE
Espagne		
SERVISAIR IBERICA SA	100,00 %	IG
États-Unis		
HUDSON GENERAL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG
SERVISAIR AMERICAS	100,00 %	IG
SERVISAIR FUEL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG
SERVISAIR FUEL SERVICES LLC	100,00 %	IG
SERVISAIR LLC	100,00 %	IG
SERVISAIR PLS LTD	70,00 %	IG
SERVISAIR TCI LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR USA INC	100,00 %	IG
Finlande		
GLOBEGROUND FINLAND OY	100,00 %	IG
France		
HERACLES	100,00 %	IG
SERVISAIR FRANCE	100,00 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG
Irlande		
DERICHEBOURG KNIGHTS LTD	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD IRELAND	100,00 %	IG
IAH CORK LTD	100,00 %	IG

Raison sociale	% Intérêt	Méthode de consolidation
IAH SHANNON LTD	100,00 %	IG
INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR IRELAND LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR NOMINEES SERVICES LTD	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD IRL	100,00 %	IG
TRADING SPACES LTD	100,00 %	IG
Pays-Bas		
SERVISAIR AMSTERDAM BV	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDINGS BV	100,00 %	IG
SMART HANDLING BV	100,00 %	IG
Pérou		
SERVISAIR PERU SAC	99,99 %	IG
Portugal		
SERVISAIR PORTUGAL LDA	100,00 %	IG
Roumanie		
BUCHAREST INTERNATIONAL CARGO CENTER	25,75 %	MEE
GLOBEGROUND ROMANIA SRL	25,00 %	MEE
Royaume-Uni		
DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD MANX	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD UK	100,00 %	IG
GLOBEGROUND MANCHESTER LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND HEATHROW LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND UK LTD	100,00 %	IG
HEATHROW CARGO HANDLING LTD	50,00 %	IP
SERVISAIR GUERNSEY LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDINGS LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR JERSEY LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR PLC	100,00 %	IG
SERVISAIR UK LTD	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD UK	100,00 %	IG
Russie		
AMAG	44,00 %	MEE
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	40,00 %	MEE
Suède		
SERVISAIR SWEDEN AB	100,00 %	IG
Trinidad et Tobago		
SERVISAIR TRINIDAD TOBAGO LTD	100,00 %	IG
Venezuela		
SERVISAIR INMOBILIARIA CA	90,00 %	IG
SERVISAIR VENEZUELA CA	100,00 %	IG

5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.3.6 et 4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs à long terme, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre Groupe compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.
- Les notes 2.3.2 et 4.22.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.
- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux hypothèses présentées à la note 4.11.3 risque de liquidité. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.
- Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe des comptes consolidés, la direction de votre Groupe est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans ces notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 8 janvier 2014

Les Commissaires aux comptes

HOCHE AUDIT
Laurence Zermati

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

● 5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2013

5.2.1 Bilan

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 30-09-13			Exercice clos le 30-09-12
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	38	38		
Fonds commercial	46		46	46
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 204	87	2 117	2 120
Constructions	5 474	4 035	1 439	1 689
Installations techniques, matériel et outillage industriels	377	377		988
Autres immobilisations corporelles	152	152	0	1
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
Participations	722 430	368 536	353 894	435 267
Créances rattachées à des participations	1		1	
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 777	1 777	0	0
Autres immobilisations financières	102		102	102
Total (I)	732 601	375 002	357 599	440 214
Actif circulant				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				12
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 721	300	3 421	4 345
Autres créances	574 604	38 029	536 575	547 484
Valeurs mobilières de placement	7 817		7 817	5 924
Disponibilités	38		38	900
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	326		326	858
Total (II)	586 506	38 329	548 177	559 523
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion (V)	523		523	450
Total général (I à V)	1 319 630	413 332	906 299	1 000 186
(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			103	2 132

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 30-09-13	Exercice clos le 30-09-12
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé 42 020 508)	42 021	42 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 565	27 565
Écart de réévaluation ⁽¹⁾		
Réserve légale	4 260	4 260
Réserves réglementées ⁽²⁾		
Autres réserves		
Report à nouveau	261 941	105 367
Résultat de l'exercice	(67 764)	156 574
Provisions réglementées	8	551
Total (I)	268 031	336 337
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	3 224	3 444
Provisions pour charges	502	3
Total (II)	3 726	3 447
Dettes ⁽³⁾		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽⁴⁾	469 542	490 313
Emprunts et dettes financières divers	88	88
Avances et acomptes reçus sur commande		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 619	4 060
Dettes fiscales et sociales	6 944	637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150 991	165 241
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total (III)	634 184	660 339
Écarts de conversion passif (IV)	358	63
Total général (I à IV)	906 299	1 000 186
<i>(1) Réserve de réévaluation (1976)</i>		
<i>(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme</i>		
<i>(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an</i>	634 096	290 339
<i>(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP</i>	37 210	14 333

5.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Exercice clos le 30-09-13			Exercice clos le 30-09-12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
• de biens				
• de services	3 411		3 411	5 742
Chiffres d'affaires net	3 411		3 411	5 742
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges			2	
Autres produits			58	59
Total des produits d'exploitation (I)			3 471	5 801
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾			12 997	5 039
Impôts, taxes et versements assimilés			134	114
Salaires et traitements			328	327
Charges sociales			156	134
Dotations d'exploitation				
• sur immobilisations : dotations aux amortissements			211	1 020
• sur immobilisations : dotations aux provisions			0	0
• sur actif circulant : dotations aux provisions			0	25
• pour risques et charges : dotations aux provisions			500	1
Autres charges			2 214	2 054
Total des charges d'exploitation (II)			16 540	8 714
Résultat d'exploitation (I-II)			(13 069)	(2 913)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾			25 629	150 331
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				48
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾			27 315	23 105
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 596	24 145
Différences positives de change			389	1 886
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	0
Total des produits financiers (V)			54 930	199 516
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			93 720	21 245
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾			29 987	36 820
Différences négatives de change			611	3 008
Total des charges financières (VI)			124 318	61 073
Résultat financier (V-VI)			(69 388)	138 442
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			(82 457)	135 529

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 30-09-13	Exercice clos le 30-09-12
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	671	240
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 105	20
Reprise sur provisions et transferts de charges	543	418
Total des produits exceptionnels (VII)	6 318	678
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	119	739
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 593	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	16
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 712	754
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	2 606	(77)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(12 088)	(21 121)
Total des produits (I+III+V+VII)	64 719	205 994
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	132 483	49 420
Bénéfice ou perte (total des produits – total des charges)	(67 764)	156 574
(1) <i>Crédit-bail mobilier</i>	0	0
(2) <i>Produits financiers concernant les entreprises liées</i>	42 283	163 740
(3) <i>Intérêts concernant les entreprises liées</i>	2 287	3 914

5.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

1.	Faits marquants de l'exercice	139
1.1	Événements significatifs de l'exercice	139
1.2	Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	139
2	Principes et méthodes comptables	139
2.1	Règles et méthodes comptables	139
2.2	Immobilisations incorporelles	139
2.3	Immobilisations corporelles	140
2.4	Immobilisations financières	140
2.5	Stocks	140
2.6	Créances	140
2.7	Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	140
2.8	Valeurs mobilières de placement	140
2.9	Provisions pour risques et charges	140
2.10	Provisions réglementées	140
2.11	Retraites et engagements assimilés	140
2.12	Participation des salariés	141
2.13	Intégration fiscale	141
2.14	Instruments financiers	141
2.15	Identité de la société consolidante	141
3	Notes explicatives sur les comptes	142
3.1	Immobilisations	142
3.2	Amortissements	143
3.3	Provisions inscrites au bilan	144
3.4	Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)	145
3.5	État des échéances des créances et des dettes	146
3.6	Valeurs mobilières de placement	147
3.7	Charges et produits constatés d'avance	147
3.8	Capital social	147
3.9	Caractéristiques des principales lignes de crédit	148
3.10	Ventilation du chiffre d'affaires net	151
3.11	Résultat exceptionnel	151
3.12	Ventilation de l'impôt	151
3.13	Accroissements, allègements de la dette future d'impôt	152
3.14	Engagements financiers	152
3.15	Effectif moyen	153
3.16	Rémunération globale des dirigeants	153
3.17	Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	154
3.18	Litiges	156
3.19	Transactions avec les parties liées	156

I. Faits marquants de l'exercice

I.1 Événements significatifs de l'exercice

Derichebourg SA et Swissport France Holding ont signé le 19 juillet, à l'issue d'enchères, de séquences de négociation, un accord aux termes duquel ils s'engageaient à céder, respectivement à acquérir, les titres de Servisair SAS sous la condition suspensive de l'avis des instances représentatives du personnel concernées. Le contrat de cession a été signé le 1^{er} août 2013.

Les parties se sont entendues sur une *locked box* sur la base des comptes au 30 septembre 2012. En conséquence, le prix de cession est égal à un montant de 41,3 M€, montant complété par le remboursement des dettes au *closing* d'un montant de 237,2 M€. Celles-ci sont représentées principalement par le compte-courant existant entre Derichebourg et Servisair SAS au *closing*. Le prix de cession des titres ne sera pas majoré du résultat de Servisair dégagé pendant l'exercice 2012-2013.

La Société a procédé, le 31 juillet 2013, aux apports partiels d'actifs portant sur :

- deux fonds de commerce exploités à Pagny-sur-Meuse et Bruyères-sur-Oise par COREPA, société bénéficiaire des apports ;
- un fonds de commerce exploité à Bruyères-sur-Oise par COFRAMETAL, société bénéficiaire de l'apport ;
- des titres de participation de COREPA et COFRAMETAL à Derichebourg Environnement, société bénéficiaire des apports.

I.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes

La réalisation de la cession de l'intégralité du capital de Servisair à Swissport est intervenue le 23 décembre 2013, après levée des conditions suspensives réglementaires.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur en France et ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 8 janvier 2014. Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux hypothèses présentées à la note 3.9 risque de liquidité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- constructions et aménagements : 10 à 30 ans ⁽¹⁾ ;
- installations techniques : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations : 4 à 10 ans.

(1) NB : portée à 50 ans par les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.9.1 Médailles du travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 3.25 % (inflation incluse) La provision pour médaille du travail s'élève à 2 k€.

2.9.2 Droit à la formation (DIF)

Les droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel à la formation (DIF) ne donnent pas lieu à constatation d'une provision dans les comptes annuels, car la Société considère qu'elle bénéficiera d'une contrepartie au moins équivalente de ces droits.

Le nombre d'heures acquis par les salariés s'élève à 267 heures et n'a pas fait l'objet de demande.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

- table de mortalité : THG 05/TGF 05 ;
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 3,25 % ;
- profil de carrière : 2,00 % ;
- taux de charges sociales : 45,00 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la Société s'élève à 74 k€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A.

2.13 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des *swaps* et des *caps* de taux.

Le montant total pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice Euribor 3 mois est le suivant :

- dette en K€ : 470 000 (dont aucun à départ différé) ;
- dette en K\$: 0.

2.15 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,82 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2013.

3 Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

Immobilisations <i>En milliers d'euros</i>		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement		-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles		995	-	910	85
Terrains		2 204	-	0	2 204
Constructions	Sur sol propre	3 270	-	-	3 270
	Sur sol d'autrui	1 510	-	-	1 510
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	858	-	164	694
Installations techniques, matériel et outillage industriels		16 982	-	16 605	377
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	55	-	21	34
	Matériel de transport	103	-	103	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	118	-	-	118
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
		25 100	-	16 893	8 207
Participations évaluées par mise en équivalence		-	-	-	-
Autres participations		719 889	5 103	2 562	722 430
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières		1 880	-	-	1 880
		721 769	5 103	2 562	724 310
Total général		747 864	5 103	20 366	732 601

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables <i>En milliers d'euros</i>		Situation et mouvements des amortissements de l'exercice			Montant fin d'exercice
		Montant début d'exercice	Augment.	Diminutions	
Frais d'établissement et de développement		-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles		949	-	911	38
Total immobilisations incorporelles		949	0	911	38
Terrains		84	4	-	88
Constructions	Sur sol propre	1 996	91	-	2 087
	Sur sol d'autrui	1 307	85	-	1 392
	Installations générales, agencements	645	31	120	556
Installations techniques, matériels et outillages		15 994	0	15 617	377
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	55	-	21	34
	Matériel de transport	103	-	103	-
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	117	1	-	118
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles		20 302	211	15 862	4 651
Total général		21 251	211	16 773	4 689

3.3 Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions <i>En milliers d'euros</i>	Montant net début d'exercice	Augmentation dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant net fin d'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions investissements	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	543	-	543	-	-
• Dont majorations exceptionnelles de 30 %	-	-	-	-	-
Provisions implantation étranger avant le 1 ^{er} janvier 1992	-	-	-	-	-
Provisions implantation étranger après le 1 ^{er} janvier 1992	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	8	-	-	-	8
Total provisions réglementées	551	0	543	0	8
Provisions pour litige	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	388	-	-	220	168
Provisions pour pensions	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien	-	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	3 060	500	-	2	3 558
Total provisions pour risques et charges	3 448	500	0	222	3 726
Provisions sur immos incorporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur immos corporelles	-	-	-	-	-
Provisions sur titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	284 623	84 233	-	320	368 536
Provisions sur autres immos financières	1 777	-	-	-	1 777
Provisions sur stocks	-	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	300	-	-	-	300
Autres provisions pour dépréciations	29 599	9 487	-	1 057	38 029
Total provisions pour dépréciations	316 300	93 720	0	1 377	408 643
Total général	320 298	94 221	543	1 598	412 378

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Poste du Bilan <i>En milliers d'euros</i>	Total	Dont montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Actif			
Participations	722 430	713 206	9 224
Créances rattachées à des participations (yc ICNE)	1		1
Créances clients et comptes rattachés	3 721	2 177	1 188
Comptes courants débiteurs (yc ICNE) (hors intég.)	565 386	362 725	202 661
Passif			
Comptes courants créditeurs (yc ICNE) (hors intég.)	137 383	25 019	112 364
Dettes financières diverses	88		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 619	263	893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-		
Autres dettes	46		
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	25 629	24 750	
Autres produits financiers	27 315	17 533	
Charges financières	29 986	2 287	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

État des créances <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont produits à recevoir	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1	1	1	-
Prêts	1 777	-	-	1 777
Autres immos financières	102	-	102	-
Total des créances liées à l'actif immobilisé	1 880	1	103	1 777
Clients douteux ou litigieux	355	-	-	355
Autres créances clients	3 366	-	3 366	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	3 572	-	3 572	-
Impôts sur les bénéfices	3 572	-	3 572	-
Taxe sur la valeur ajoutée	8	-	8	-
Autres impôts	-	-	-	-
État – divers	-	-	-	-
Groupes et associés	566 357	-	566 357	-
Débiteurs divers	4 667	5	43	4 624
Total créances liées à l'actif circulant	578 325	5	573 346	4 979
Charges constatées d'avance	326	-	326	-
Total des créances	580 531	6	573 775	6 757

État des dettes <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	Dont charge à payer	À un an au plus	À plus d'un an et – de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	37 210	157	37 210	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	432 331	1 609	432 331	-	-
Emprunts et dettes financières divers	88	-	-	88	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 619	5 260	6 619	-	-
Personnel et comptes rattachés	44	44	44	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117	65	117	-	-
État et autres collectivités publiques	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	6 763	-	6 763	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Autres impôts	20	-	20	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-	-
Groupes et associés	150 945	-	150 945	-	-
Autres dettes	46	1	46	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
Total des dettes	634 184	7 136	634 096	88	-

3.6 Valeurs mobilières de placement

<i>En milliers d'euros</i>	Montant <i>(En valeur brute)</i>
Actions propres	7 603
SICAV	214
Divers	0
Total	7 817

3.7 Charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits constatés d'avance				-
Charges constatées d'avance	326			326
Total	326	0	0	326

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	168 082 030	0,25
Variation du capital	0	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	168 082 030	

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre d'actions	168 082 030	3 583 616
Résultat net (<i>en k€</i>)	(67 764)	(67 764)
Résultat par action (<i>en €</i>)	(0,40)	(0,39)

3.8.2 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

- a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « parité d'exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous

le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur *Eurolist by Euronext*, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la

période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « actions exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement

à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.3 Stock-options

Il n'y a plus de plan de stock-options en cours.

3.8.4 Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres	Valeur au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	42 021			42 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	27 565			27 565
Écarts de réévaluation	-			-
Réserves légales	4 260		-	4 260
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	-			-
Autres réserves	-		-	-
Report à nouveau	105 367		156 574	261 941
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	156 574	(67 764)	(156 574)	(67 764)
Subventions d'investissement	-			-
Provisions réglementées	551		(543)	8
Total capitaux propres	336 338	(67 764)	(543)	268 031

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un Prêt moyen terme amortissable de 550 M€ et un prêt *revolving* remboursable *in fine* de 150 M€.

Concernant le Prêt moyen terme amortissable, 330 M€ ont déjà été remboursés à l'issue des 5 échéances des 31 décembre 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. La prochaine échéance de remboursement

prévue, de 110 M€ en décembre 2013, a été assurée normalement. Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n° 1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier est supérieur à 3,5 ;
- l'avenant n° 2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de cession entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009 ;
- l'avenant n° 3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévu au titre du Crédit *Revolving* ;

- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/EBE consolidé) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévus.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor ou Libor, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédit syndiqué 2007 prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives (covenants)

Le Contrat de Crédit comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les Contrats de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt moyen terme amortissable.

Ratios financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n° 4 crédits syndiqués 2007)
30 septembre 2013	2,90
31 mars 2014	2,90

Au 30 septembre 2013, le ratio de levier est de 5,69.

Le numérateur prend en compte l'endettement du Groupe avant encaissement du produit de cession Servisair alors que le dénominateur n'inclut pas l'Ebitda de Servisair. Un calcul incluant les mêmes agrégats que l'année passée aurait conduit à un ratio de 3,40.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier supérieur ou égal à (avenant n° 4 crédits syndiqués 2007)
30 septembre 2013	5,00
31 mars 2014	5,00

Au 30 septembre 2013, le ratio de couverture est de 3,03.

Le numérateur tient compte des frais financiers nets de Servisair du fait de l'élimination des opérations intragroupes alors que le dénominateur n'inclut pas l'Ebitda de celui-ci. Un calcul incluant les mêmes agrégats que l'année passée aurait conduit à un ratio de 4,99.

Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Respect des (covenants) financiers

Le Groupe a obtenu la levée du cas de défaut (au titre de son contrat de crédit syndiqué 2007) résultant du non-respect du ratio de levier au 31 mars 2013. La marge sur le contrat de crédit syndiqué est passée à 350 bp.

Le Groupe a d'ores et déjà obtenu la levée du cas de défaut potentiel résultant de la connaissance, avant la publication des comptes, (à cause de l'impossibilité de tenir compte de l'Ebitda de Servisair dans le calcul du ratio de levier suite à l'application d'IFRS 5, alors même que le produit de cession n'a pas encore été encaissé), du non-respect du ratio de levier au 30 septembre 2013. Le Groupe demandera la levée du cas de défaut résultant du non-respect du ratio de levier (Endettement

Financier Net/Ebitda courant) et du non-respect du ratio de couverture (Ebitda courant/Frais financiers nets). Compte tenu des perspectives de désendettement liées à la cession en cours de Servisair, le Groupe est confiant dans l'obtention desdites levées de cas de défaut. La marge sur le contrat de crédit syndiqué 2007 est maintenue à 350 bp.

Contrat d'affacturation en syndication

Le groupe Derichebourg a conclu un contrat d'affacturation sans recours en syndication, qui concerne les entités françaises et belges des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès des clients privés situés dans la zone OCDE, bénéficiant d'un agrément de la part d'un assureur-crédit, ou de clients publics français.

Le factor agent délivre préalablement à chaque cession une approbation (stocks de créances pour chaque débiteur qu'il accepte d'acheter sans recours) sur la base des propositions de Derichebourg, les dites propositions ne pouvant excéder le montant des agréments délivrés par les assureurs-crédits pour les débiteurs privés.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sans déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours initial).

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès de 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Pour les créances cédées sans recours, les factors assurent le risque de solvabilité pour la quote-part non couverte par l'assurance-crédit. Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré aux factors.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible. Le montant des créances dé-comptabilisées au titre du contrat s'élève à 133 M€ au 30 septembre 2013.

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2013, le Groupe dispose et utilise les lignes suivantes :

Les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 700 M€ mis en place en 2007. Compte tenu des amortissements déjà pratiqués, le montant résiduel au 30 septembre 2013 est de 370 M€ (220 M€ sur le

Prêt Refinancement amortissable, et 150 M€ sur le prêt *Revolving*, amortissable *in fine*). La prochaine échéance, un amortissement de 110 M€ au 31 décembre 2013, a été assurée normalement. La date d'échéance de ce crédit est le 30 juin 2014 ;

- un contrat d'affacturation sans recours en syndication, signé le 26 septembre 2012, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles)⁽¹⁾. Le contrat stipule que les clients privés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur encours pour pouvoir être cédés. Par ailleurs, les factors délivrent une approbation par client, dont le montant est inférieur ou égal à l'agrément délivré par les assureurs-crédit, et qui sert de plafond pour déterminer que le montant de créances par client que le Groupe peut céder sans recours et décomptabiliser. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant des créances disponibles, des agréments délivrés par les assureurs-crédit, et des approbations délivrées par les factors. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement ou à une diminution de la capacité de tirage du Groupe sur cette ligne. D'autres capacités de tirage en affacturation pour 54 M€ (en fonction des créances disponibles) existent : créances des entités allemandes, créances libellées en dollars ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 43 M€ utilisés à hauteur de 37 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2013 est de 98 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant de 143 M€.

Refinancement de l'endettement financier résiduel

- Le Groupe travaille par ailleurs dès à présent avec des banques prêteuses afin de mettre en place un contrat de Club Deal, qui permettra le refinancement au cours du premier semestre civil 2014 du solde du crédit syndiqué 2007, et de la majorité des lignes bilatérales existantes. L'accord des différents comités de crédit sur un *term sheet* est en cours d'obtention. Le montant du crédit serait de l'ordre de 230 M€, comporterait une part *Term Loan* (130 M€, amortissables sur 5 ans) et une *Revolving Credit Facility* (100 M€) ainsi que des lignes bilatérales pour un montant de 20 M€ environ.

Escomptant la mise en place dudit crédit, le Groupe estime qu'il disposera des ressources financières pour assurer les échéances de ses dettes au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2013.

(1) Ce contrat a été confirmé jusqu'au 31 décembre 2014.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité <i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total
Redevances	2 428		2 428
Locations	580		580
Frais facturés	403		403
Ferailles			0
Métaux			0
Autres activités			0
Total	3 411	0	3 411

3.11 Résultat exceptionnel

Répartition par nature <i>En milliers d'euros</i>		Montant
Produits		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		671
• Boni sur cession d'actions propres	180	
• Indemnités	491	
Produits exceptionnels sur opération en capital		5 105
Reprises sur provisions et transferts de charges		543
• Reprises aux amortissements dérogatoires	543	
• Reprises de provisions pour risques et charges	-	
Charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		119
• Mali sur cession d'actions propres	119	
• Indemnités	-	
• Pénalités	-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 593
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0
• Dotations aux amortissements dérogatoires	-	
• Dotations aux provisions pour risques et charges	-	
Total résultat exceptionnel		2 606

3.12 Ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(13 069)		(13 069)
Résultat financier	(69 388)		(69 388)
Résultat exceptionnel	2 606		2 606
Effet de l'intégration fiscale		(12 088)	(12 088)
Total	(79 851)	(12 088)	(67 764)

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

Nature des Différences temporaires <i>En milliers d'euros</i>	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-
Écart de conversion actif	524	189
Total des accroissements		192
Allègements		
Contribution sociale solidarité	44	15
Déficits reportables ⁽¹⁾	285 881	103 203
Participation	-	-
Écart de conversion passif	358	128
Total des allègements		103 346

(1) Déficits de la Société comme si elle était imposée séparément. Déficits de l'intégration fiscale : 103 570 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 33,33 % + contribution sociale de 3,30 %, soit, 34,43 % ou 36,10 % avec la contribution exceptionnelle de 5 %.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i>	Montant
Garanties financières	19 072
DIF	2
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	-
Total	19 074

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 700 M€ en principal souscrit par CFF Recycling et repris par Derichebourg SA lors de la fusion entre CFF Recycling et Penauille Polyservices (renommée Derichebourg SA), il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants :

Nantissements et gages de titres

Bénéficiaires	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	12 609 214	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	15 310 000	100 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

Engagements donnés	Montant
Cautions filiales ⁽¹⁾	75 425
Autres engagements donnés	-
Total	75 425

(1) Sociétés cautionnées		En milliers d'euros
Filiales « France »	AFM RECYCLAGE	5 680
	BERNES ET BRUYÈRES	1 089
	BERTHELOT SCI	602
	CARSOA SCI	299
	CFF BETA	5 095
	CFF IMMOBILIÈRE	3 900
	ECO-PHU	326
	INOTERA	13
	POLYURBAINE ; POLYURBAINE 13 ; POLY-NORMANDIE ; POLYCEJA ; POLYBUIIS ; POLYSEANE	2 127
	REVIVAL	50
	SERVISAIR France	194
Filiales « Angleterre »	SERVISAIR UK	22 106
Filiales « Italie »	SAN GERMANO ; CRS ; CMT	2 016
Filiales « États-Unis »	DERICHEBOURG RECYCLING USA	20 520
Filiales « Belgique »	GEORGE	8 500
Filiales « Espagne »	DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	2 232
Filiales « Pays-Bas »	SERVISAIR AMSTERDAM	676

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salariés	
	À l'ouverture de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Ingénieurs et Cadres	3	3
Agents de maîtrise	-	-
Employés et techniciens	-	-
Ouvriers	-	-
Autres	-	-
Total	3	3

3.16 Rémunération globale des dirigeants

	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)	54

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)					
CFF IMMOBILIÈRE SCI	52 663	23	100,00	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	1 278	99,85	6 500	6 500
CIVITAS	3 659	(4 574)	100,00	1 829	0
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	127 753	13 736	100,00	128 643	128 643
DERICHEBOURG MULTISERVICES	15 310	2 651	100,00	68 320	68 320
PSIMMO	2	(3 379)	99,00	2	0
SERVISAIR GMBH	41 738	(1 034)	100,00	338 866	48 769
SERVISAIR SAS	70 000	16 082	100,00	116 153	41 301
VOGIM	139	571	80,00	194	194
B - Filiales (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)					
ALLO CASSE AUTO	110	4 040	47,93	2 212	2 212
DAC	40	709	49,60	497	497
DREYFUS	40	8 298	42,50	816	816
LARDET ET FILS	39	922	34,82	242	242
PLASTIC RECYCLING	123	1 197	50,00	1 470	206
REYFRA	7 200	3 290	50,00	3 360	3 360
ROUSSEL	152	1 450	34,04	337	0
VALERCO	76	219	50,00	107	107
VALREN	37	(235)	50,00	19	19
2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a - Filiales Françaises				0	0
A - b - Filiales Étrangères				0	0
B - a - Filiales Françaises				160	5
B - b - Filiales Étrangères				0	0

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursé	Montant des cautions et avals données par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
25 065	-	6 444	951	2 001
-	-	542	286	-
-	-	-	(31)	-
49 239	-	26 363	3 204	12 609
45 784	-	4 551	1 161	-
4 699	-	312	(89)	-
-	-	535	2 841	9 968
237 154	-	1 860	(3 111)	-
-	-	65	22	-
-	-	nc	795	369
-	-	nc	120	-
-	-	nc	1 930	410
-	-	2 416	(62)	100
1 898	-	7 421	(791)	-
-	-	46 154	(705)	-
-	-	nc	268	-
-	-	1 443	186	172
300	-	148	(76)	-
0				
0				
8 595				
0				

3.18 Litiges

Aucun litige à ce jour.

3.19 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices. La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2,2 M€.

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans, entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'Entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, la société DBG Finances a facturé 1,7 M€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

Un mandat de vente de Servisair a été confié à Lazard Frères et à une autre banque. M. Pigasse, administrateur de la Société, est associé gérant et directeur général délégué de Lazard France. À ce titre, ce mandat entre dans le champ des transactions entre parties liées. Une provision de 1,8 M€ a été constatée dans les comptes.

5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.4 de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination des provisions pour dépréciation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues

pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation servant de base à une éventuelle dépréciation, et à revoir les calculs effectués par votre Société ;

- comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux hypothèses présentées à la note « 3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit ». Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 8 janvier 2014

Les Commissaires aux comptes

HOCHE AUDIT
Laurence Zermati

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

● 5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	Ernst & Young				Hoche Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	307	297	31 %	31 %	83	87	33 %	29 %
• Filiales intégrées globalement	596	656	60 %	69 %	168	209	67 %	71 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
• Émetteur	7		1 %	0 %				
• Filiales intégrées globalement	77		8 %					
Sous-total	987	953	100 %	100 %	250	296	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social			0 %	0 %				
• Autres								
Sous-total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Total	987	953	100 %	100 %	250	296	100 %	0 %

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des deux contrôleurs légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge par le Groupe au titre des prestations de ces auditeurs s'élève à 1 387 k€ pour l'exercice 2013 et 1 216 k€ pour l'exercice 2012.

Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce



6.1	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	160
6.1.1	Composition du Conseil d'administration	160
6.1.2	Gouvernement d'entreprise	161
6.1.3	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	161
6.2	Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général	163
6.3	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	164
6.4	Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	164
6.4.1	Rémunération des administrateurs	164
6.4.2	Informations prévues par l'article L. 225-100-3	165
6.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	165
6.5.1	Le contrôle interne	165
6.5.2	La gestion des risques	167
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg	168

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (tel qu'amendé par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008). Il a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face.

Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la direction générale, avec la contribution de la direction financière et comptable et de la direction juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 8 janvier 2014.

● 6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'administration et prévoit notamment que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui

la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général et de cinq administrateurs, dont un administrateur indépendant.

Selon la définition du rapport Bouton, « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la Société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de six administrateurs :

	Mandat	Date de première nomination	Date de renouvellement
Daniel DERICHEBOURG	Président-directeur général	CA du 29 juin 2006	CA du 3 février 2010
	Administrateur	CA du 29 juin 2006	AG du 3 février 2010
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004	AG du 3 février 2010
Matthieu PIGASSE	Administrateur	CA du 25 octobre 2005	AG du 3 février 2010
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	AG du 18 février 2013
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	AG du 18 février 2013
CFER représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT	Administrateur	AG du 18 février 2013	

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe nommés par l'assemblée générale ne pourra être inférieure à 20 % à compter de 2014 puis à 40 % à compter de 2017.

Lors de l'assemblée générale mixte du 18 février 2013, la Société a appliqué en partie les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en nommant Mme Sophie Moreau-Follenfant, représentant permanent de la société CFER, administrateur. Le Conseil d'administration de la Société comporte ainsi une femme parmi ses membres représentant ainsi 16,67 %, pourcentage proche des 20 %.

6.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a pris connaissance de la version révisée en juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Elle a identifié un certain nombre de dispositions qu'elle applique, outre les dispositions légales relatives aux attributions du Conseil d'administration :

- la Société a clairement informé de son choix de réunir les pouvoirs de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- communication de l'entreprise avec le marché : le Conseil d'administration est informé, et le cas échéant, ajuste, les communiqués de presse préparés par l'entreprise à l'issue de ses séances ;
- le Conseil d'administration est saisi des sujets d'importance stratégique, des opérations de croissance externe significatives, des évolutions significatives du périmètre du Groupe, de la situation d'endettement de l'entreprise ;
- le Conseil comporte un administrateur indépendant, M. Bernard Val ;
- les informations relatives au nombre de séances du Conseil, au taux de participation, et à l'ordre du jour, sont mentionnées dans le rapport annuel ;
- la Société laisse libre accès aux administrateurs aux informations dont ils souhaitent disposer ;
- l'existence d'un comité d'audit : conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du Groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatives aux valeurs moyennes et petites (VAMPs) ;
- respect par les administrateurs du nombre de mandats dans des sociétés cotées.

Elle a également identifié d'autres dispositions qu'elle n'applique pas, qui sont les suivantes :

- parité hommes-femmes : depuis l'assemblée générale du 18 février 2013, le Conseil d'administration comporte une femme, Mme Sophie Moreau-Follenfant, représentant permanent de CFER. Cependant, la Société comportant six administrateurs, le pourcentage de féminisation du Conseil est de 16,67 %, légèrement en deçà des 20 % préconisés. L'écart entre le nombre d'hommes et de femmes est de 4, alors que le Code prévoit un écart de 2. Le Conseil sera attentif à l'évolution de cette situation ;

- le pourcentage d'administrateurs indépendants est de 16,67 %, alors que le Code prescrit une proportion d'un tiers. La structure de détention du capital explique cette situation. En outre, la Société a considéré que M. Matthieu Pigasse, Président de Lazard France, ne pouvait pas être considéré comme administrateur indépendant cette année, compte tenu du mandat accordé à Lazard pour la cession de Servisair ;
- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration : le Conseil ne s'est pas saisi de ce sujet ;
- la durée des mandats d'administrateur est de 6 ans, alors que celle préconisée dans le Code est de 4 ans maximum. Il s'agit d'une pratique historique, qui s'explique par l'importance de familles dans l'histoire de la structure du capital ;
- l'absence de comité des nominations, qui s'explique par le faible *turn-over* ;
- l'activité du comité des rémunérations a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25 octobre 2005 : les éléments de rémunération existant dans le Groupe sont très simples (salaire, prime annuelle le cas échéant) et ne nécessitent pas un comité spécialisé.

6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 81,25 %. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2012 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 février 2013, le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 22 octobre 2012

- Point sur le financement du Groupe et sur sa trésorerie ; évolution de la dette ;
- Définition du contenu et des modalités de la restructuration stratégique : Étude de différentes options stratégiques de cessions d'actifs ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Garanties à donner à un établissement financier pour un projet de crédit-bail immobilier.

Séance du 7 décembre 2012

- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012 :
 - les comptes,
 - le financement du Groupe,
 - les risques (CRS, Rotamfer, Cession de la société Derichebourg Sûreté, Servisair),
 - les perspectives,
 - arrêté des comptes consolidés ;

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Communiqué de presse ;
- État d'avancement du processus de cession ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce : mandat de vente conjoint confié à Lazard Frères et à la Société Générale ;
- Examen des mandats des administrateurs et proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Examen des mandats des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Gouvernance d'entreprise ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en application des articles L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires ;
- Questions diverses.

Séance du 23 mai 2013

- Examen des comptes consolidés semestriels ;
- Problèmes et risques spécifiques (Rotamfer, CRS, Derichebourg Sûreté, Servisair) ;
- Point sur le financement du Groupe et sur sa trésorerie :
 - état de la dette,
 - point sur le processus de cession de Servisair ;
- Communiqué de presse et rapport d'activité sur les comptes semestriels ;
- Observations des Commissaires aux comptes et arrêté des comptes consolidés ;
- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Projet d'apport partiel d'actif de fonds de commerce de la Société aux filiales COREPA et COFRAMETAL ;

- Projet d'apport à Derichebourg Environnement de l'intégralité des titres reçus en rémunération de l'apport des fonds de commerce réalisé au profit des filiales COREPA et COFRAMETAL ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties ;
- Autorisation à donner au directeur général adjoint à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Questions diverses (Répartition inégalitaire des jetons de présence, Cautionnement des engagements souscrits par CFF IMMOBILIÈRE à l'égard de la Banque Européenne du Crédit Mutuel).

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la Société, 119 avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 Paris.

La séance du 22 octobre 2012 s'est tenue par conférence téléphonique.

Fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce, il a été décidé que le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le Conseil se réunit en formation de comité d'audit et afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans un procès-verbal des conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Au cours de l'exercice clos le comité d'audit s'est réuni deux fois, le 7 décembre 2012 et le 23 mai 2013 afin de :

- rendre compte de ses travaux ;
- émettre ses avis et recommandations au Conseil sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que sur le rapport de gestion ;
- examiner les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- analyser le financement du Groupe et de l'évolution de l'endettement ;
- faire un état des risques et de leur résolution ;
- étudier la documentation sur le prix de transfert ;
- apprécier de l'opportunité de l'apport par la Société de la propriété des fonds de commerce des fonds de commerce métaux ferreux et non ferreux aux filiales locataires gérantes COREPA et COFRAMETAL ;
- examiner l'évolution des options stratégiques du Groupe.

● 6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 3 février 2010 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'administration, assisté, le cas échéant, d'un directeur général délégué.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

● 6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de

vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propiétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

● 6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

6.4.1 Rémunération des administrateurs

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages des mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg SA.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

À ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Sur proposition du Conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire du 3 février 2010 a décidé de reprendre le versement des jetons de présence et a fixé leur montant à 45 000 €. La répartition des jetons de présence a été inégalitaire sur cet exercice. En effet le Conseil d'administration lors de sa séance du 23 mai 2013 a décidé de ne pas allouer de jetons de présence à M. Matthieu Pigasse et de répartir ces jetons de présence entre les administrateurs.

Le détail des rémunérations versées aux administrateurs figure en section 4.4.2.1.

6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 4.5.8 ;
- de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 4.5.9 ;

- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 4.5.7, 7.1 et 7.2 ;
- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.5.20.) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en 5.1).

● 6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

À l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la Société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des marchés financiers.

6.5.1 Le contrôle interne

6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et trois divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- les Services aux Entreprises ; et
- les Services Aéroportuaires (en cours de cession).

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-directeur général du Groupe et sous le contrôle de ce dernier.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des trois divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité de l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité *a posteriori* afin de corroborer que les contrôles conçus ont bien fonctionné : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la Société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe. Le pôle Servisair dispose d'une autonomie opérationnelle.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de trois sociétés faitières, propriétaires des trois activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement.

Les comités métier

Il existe pour chaque division un comité métier de suivi de l'activité présidé par le ou les mandataires sociaux de la division concernée qui réunit tout ou partie des directeurs de division, des responsables de filiales ou des directions régionales.

Leur fréquence de réunion diffère selon les divisions.

La direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la Société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les directions comptables des départements en assurant la mise en œuvre auprès des filiales opérationnelles.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg SA et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS ;
- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes ;
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité ;
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation ;

La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;

Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services à l'exception de Servisair. Servisair dispose de son propre logiciel comptable.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

6.5.2 La gestion des risques

Si le contrôle interne porte sur un existant, (contrôle de la qualité et/ou de la conformité), le processus de gestion des risques est davantage dans l'anticipation, d'un événement qui pourrait survenir, et/ou des conséquences que pourrait avoir cet événement pour le Groupe.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la Société les orientations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
- description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
- mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.

À ce titre, les risques suivants avaient été identifiés (sans ordre hiérarchique), par la direction générale :

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des installations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- Enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- Autres risques spécifiques : l'intervention sur avion (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Énergie).

Activité Services Aéroportuaires

- Risques opérationnels liés aux activités de dégivrage avion et plans de chargement avions ;
- Sécurité-incendie ;
- Risques liés aux ventes au comptoir.

Une réponse est apportée à chacun de ces risques, sous la forme de procédures adaptées, le plus souvent.

● 6.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 8 janvier 2014

Les Commissaires aux comptes

HOCHÉ AUDIT
Laurence Zermati

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

Autres informations juridiques et financières



7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2013 **171**

Contrat de liquidité	171
----------------------	-----

7.2 Descriptif du programme de rachat 2014 **172**

7.2.1 Cadre juridique	172
7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société	172
7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société	172
7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat	172
7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital	172
7.2.6 Modalités des rachats	172
7.2.7 Durée du programme de rachat	172
7.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 18 février 2013 au 31 décembre 2013	172
7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 18 février 2013 et le 31 décembre 2013	173

7.3 Opérations avec des apparentés **173**

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées	173
7.3.2 Convention de prestations de services	173
7.3.3 Contrat de licence de marque	174
7.3.4 Mandat de vente confié à Lazard Frères et à une autre banque	174
7.3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 30 septembre 2013	175

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels **177**

7.4.1 Modalités de communication	177
7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice	177
7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel	177

.../...

7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	180
7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts	180
7.5.2 Information provenant de tierce partie	180
7.6 Contrats importants	180
7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel	181
7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004	182

● 7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2013

L'assemblée générale mixte du 18 février 2013 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 808 203 actions pour un prix maximal unitaire de 15 €/action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 17 août 2014, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation

aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions autodétenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2012 et le 30 septembre 2013.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 30 septembre 2012	168 082 030	92 059	0	2 238 934	2 330 993
En % de capital		0,05 %		1,33 %	1,38 %
Affectation à des stock-options					
• attribuées					
• autres					
Levées d'options d'achat					
Achats		965 986		761 066	1 727 052
Ventes		911 298			911 298
Annulations					
Situation au 30 septembre 2013	168 082 030	146 747		3 000 000	3 146 747
En % de capital		0,09 %		1,78 %	1,87 %

Au cours de l'exercice 1 727 052 actions ont été achetées à un cours moyen de 2,59 € pour un montant global de 4 467 758 € et 911 298 actions ont été vendues à un cours moyen de 2,81 € pour un montant global de 2 564 946 €.

La valeur comptable du portefeuille des 3 146 747 actions de 0,25 € nominal détenues au 30 septembre 2013 est de 7 602 400 €.

La valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2013 est de 8 071 406 €.

Contrat de liquidité

Depuis le 5 juin 2009, la Société a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre.

Au 30 septembre 2013, les moyens au crédit du compte de liquidité étaient les suivants :

- 146 747 titres Derichebourg ;
- 214 953 €.

● 7.2 Descriptif du programme de rachat 2014

7.2.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale annuelle statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société était composé de 168 082 030 actions.

À cette date, la Société détenait 3 167 425 actions propres, soit 1,88 % du capital social.

7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 31 décembre 2013, les 3 167 425 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 167 425 ;
- autres objectifs : 3 000 000.

7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient inchangés par rapport au programme précédent, à savoir :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2013, soit 16 808 203. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la date du 31 décembre 2013, soit 3 167 425 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 13 640 778 actions, soit 8,12 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 15 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait :

- 252 123 045 € représentant 10 % du capital de la Société ;
- 204 611 670 € représentant 8,12 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

7.2.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

7.2.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

7.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 18 février 2013 au 31 décembre 2013

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 31 décembre 2013 est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	1,88 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	3 167 425
Valeur comptable du portefeuille	7 625 390 €
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	7 656 666 €

(1) Au cours de clôture au 31 décembre 2013.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 18 février 2013 et le 31 décembre 2013

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31-12-13			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	879 607	778 253				
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de transaction (<i>en euros</i>)	2,612	2,645	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (<i>en euros</i>)	2 297 344	2 058 456	Néant	Néant	Néant	Néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité et via un mandat d'acquisition.

● 7.3 Opérations avec des apparentés

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

7.3.2 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, la société DBG Finances a facturé 1 700 000 € à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

7.3.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2,2 M€.

7.3.4 Mandat de vente confié à Lazard Frères et à une autre banque

Un mandat de vente de Servisair a été confié à Lazard Frères et à une autre banque. M. Pigasse, administrateur de la Société, est associé, gérant et directeur général délégué de Lazard France. À ce titre, ce mandat entre dans le champ des opérations avec des apparentés. Une provision de 1,8 M€ a été constatée dans les comptes.

7.3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 30 septembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Garanties au profit de la société SOGEFIMUR

Administrateur concerné : Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur de DERICHEBOURG et Co-gérant de la SCI CFF BETA.

Par décision du 22 octobre 2012, le Conseil d'administration a autorisé votre Société à se porter caution solidaire au profit de la société SOGEFIMUR, crédit bailleur, des engagements souscrits par sa filiale SCI CFF BETA au titre du crédit-bail immobilier pour un montant de 5 400 00 € HT, contrat en mains pour l'ensemble immobilier à usage de bureaux sis au 35 rue de Valenton à Créteil (Val-de-Marne). Votre société s'est également engagée à maintenir sa participation dans le capital de la SCI CFF BETA et à affecter en nantissement, en faveur du crédit bailleur, sa participation dans le capital de sa filiale.

2. Mandat de vente conjoint confié à Lazard Frères et à la Société Générale

Administrateur concerné : Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur de DERICHEBOURG et mandataire du Groupe Lazard.

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 7 décembre 2012, autorisé la conclusion d'un mandat de vente avec la société Lazard

Frères et la Société Générale pour la cession à toute société ou entité de la majorité du capital de la filiale Servisair SAS, qu'elle détient à 100 %.

Le montant passé en charge sous forme de provision au titre de cette prestation par la société Lazard Frères à la clôture de cet exercice s'élève à 1 794 000 € TTC.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Le Conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait autorisé la conclusion de la licence de la marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il était expressément convenu qu'aucune redevance ne serait due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistré en charge au cours de cet exercice s'élève à 2 169 076 € HT.

2. Conventions de location-gérance

La société DERICHEBOURG SA est venue aux droits de la société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de commerce suivants :

a) Avec la Société COREPA SNC

Le Conseil d'administration a autorisé à l'occasion de sa réunion du 23 mai 2013 l'apport des deux fonds de commerce de collecte et traitement des métaux à Bruyères-sur-Oise et à Pagny-sur-Meuse donnés en location-gérance à la filiale d'exploitation COREPA. Cet apport, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2012 a été approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire de COREPA tenue le 31 juillet 2013.

Par conséquent, les contrats de location-gérance ont pris fin le 1^{er} octobre 2012.

b) Avec la Société REVIVAL

Votre Société a donné en location-gérance son activité « métaux non ferreux » exercée à Athis-Mons (Essonne) à la société REVIVAL par acte sous seing privé du 5 octobre 2000 pour une durée de un an à

compter du 1^{er} octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre Société a constaté un produit de location-gérance de 48 000 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

3. Engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS

Le Conseil d'administration en date du 28 juillet 2011 a autorisé la mise en place d'une convention entre la société DERICHEBOURG et certaines de ses filiales portant sur la fusion d'échelles d'intérêts du groupe DERICHEBOURG dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie existant entre la société DERICHEBOURG et ses filiales. Au titre de ce procédé, la société DERICHEBOURG a pris un engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS pour les conséquences résultant de cette centralisation.

4. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Le Conseil d'administration en date du 29 décembre 2011 a autorisé la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances par laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe, à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Au cours de cet exercice, la société DBG Finances a refacturé 1 700 000 € HT à la société DERICHEBOURG au titre de cette convention.

Paris et Paris-La Défense, le 8 janvier 2014

Les Commissaires aux comptes

HOCHE AUDIT
Laurence Zermati

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

● 7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : www.derichebourg.com.

7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : www.derichebourg.com

7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, www.thomsonreutersone.com ou www.info-financiere.fr

Date	Document
2 octobre 2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 septembre 2012
9 octobre 2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2012
9 octobre 2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 1 ^{er} au 5 octobre 2012
9 octobre 2012	Servisair remporte trois nouveaux marchés à Houston
17 octobre 2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 8 au 12 octobre 2012
19 octobre 2012	Les médaillés du mois olympique British Airways : Servisair – Aberdeen gagne l'argent
23 octobre 2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 15 au 19 octobre 2012
24 octobre 2012	airBaltic choisit Servisair
24 octobre 2012	Servisair a été choisie comme prestataire assistance piste sur le nouvel itinéraire Air Arabia au Royaume-Uni
30 octobre 2012	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 22 au 26 octobre 2012
6 novembre 2012	Annule et remplace la publication de l'information mensuelle des droits de vote au 30 septembre 2012
8 novembre 2012	Chiffre d'affaires consolidé (Non audité) de l'exercice 2011-2012
8 novembre 2012	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé de l'exercice 2011-2012
13 novembre 2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2012
14 novembre 2012	Servisair et la compagnie grecque Aegean Airlines renforcent leur partenariat
26 novembre 2012	Servisair Fuel Services démarre un service d'avitaillement en carburant pour American Airlines à l'aéroport international de Phoenix Sky Harbor
27 novembre 2012	Servisair démarre quatre nouveaux contrats au cours des deux premières semaines de novembre
30 novembre 2012	Mise à jour de l'agenda financier
3 décembre 2012	Servisair lance Servisair Deicing Services Inc.
4 décembre 2012	Servisair a été sélectionné par Air France et KLM pour fournir l'assistance en escale à Toronto

Date	Document
7 décembre 2012	Résultats annuels au 30 septembre 2012
7 décembre 2012	Diffusion du dossier de présentation aux analystes
7 décembre 2012	Une performance supérieure aux attentes dans un contexte économique défavorable
10 décembre 2012	Présentation aux analystes financiers du 10 décembre 2012
12 décembre 2012	Mise à disposition du document de référence
18 décembre 2012	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2012
19 décembre 2012	Ryanair décerne des Prix d'Excellence au personnel du service client de Servisair
20 décembre 2013	Servisair remporte le contrat d'assistance en escales d'Air Transat à Londres Gatwick
21 décembre 2012	L'aéroport de Doncaster gagne la médaille d'or de l'Incitation Estivale Thomson Airways
3 janvier 2013	Virgin Atlantic choisit Servisair pour son lancement national
4 janvier 2013	Servisair aide British Airways à lancer la liaison Yorkshire – Londres
9 janvier 2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité DERICHEBOURG contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
9 janvier 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012
14 janvier 2013	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013 paru au BALO
15 janvier 2013	Servisair assure le dégivrage JetBlue à BOS et LGA
25 janvier 2013	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication au BALO du 11 janvier 2013 de l'avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013
25 janvier 2013	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du DPS (12 ^e et 13 ^e résolutions)
25 janvier 2013	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
25 janvier 2013	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital (11 ^e résolution)
25 janvier 2013	Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance
25 janvier 2013	Brochure de l'assemblée générale mixte du 18 février 2013
29 janvier 2013	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013
29 janvier 2013	Agenda financier
11 février 2013	Information financière trimestrielle pour le premier trimestre de l'exercice 2012-2013
18 février 2013	Assemblée générale mixte du 18 février 2013
21 février 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2013
21 février 2013	Quorum et résultats des votes assemblée générale mixte du 18 février 2013
5 mars 2013	Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2012
13 mars 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2013
15 mars 2013	Newcastle – Première pour la Sécurité en 2012
4 avril 2013	Servisair redynamise sa présence en ligne et lance un nouveau site Web dédié aux offres d'emploi
4 avril 2013	Servisair commence l'avitaillement en carburant pour JetBlue Airways à l'aéroport Boston Logan International
8 avril 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2013
10 avril 2013	Servisair remporte le contrat US Airways pour fournir un service de bus inter-terminal sur l'aéroport international de Philadelphie
12 avril 2013	Servisair accroît ses opérations à l'aéroport international St. Louis Lambert (STL)
16 avril 2013	Servisair salue le printemps avec un nouveau salon « Aspire par Servisair »
25 avril 2013	Derichebourg Environnement démantèle le cargo en fin de vie le « HILDE G »
10 mai 2013	Modification de l'agenda financier
15 mai 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2013
23 mai 2013	Comptes semestriels consolidés 31 mars 2013
24 mai 2013	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2012 – 2013
30 mai 2013	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2013
30 mai 2013	Rapport Financier Semestriel au 31 mars 2013
11 juin 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2013
13 juin 2013	Servisair et Japan Airlines entament une coopération à Helsinki
24 juin 2013	Altran & Derichebourg Atis aéronautique s'allient pour fournir à EADS un accompagnement global en Manufacturing Engineering

Date	Document
18 juillet 2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
22 juillet 2013	Derichebourg accorde l'exclusivité à Swissport en vue de la cession de 100 % de Servisair
29 juillet 2013	Cession de Servisair
31 juillet 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2013
1 août 2013	Derichebourg signe le contrat de cession de Servisair
8 août 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2013
8 août 2013	Information financière trimestrielle au 30 juin 2013 (du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013, non audité)
12 septembre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2013
15 octobre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2013
7 novembre 2013	Chiffre d'affaires de l'exercice 2012-2013
13 novembre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2013
19 novembre 2013	Modification de l'agenda financier
4 décembre 2013	Agenda financier du 4 décembre 2013
5 décembre 2013	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2013
5 décembre 2013	DERICHEBOURG Environnement, attributaire sur le marché d'Eco-DDS, se lance dans la collecte des déchets dangereux en toute sécurité
13 décembre 2013	Nominations
18 décembre 2013	Communiqué Servisair : autorisation de la cession par l'Union européenne
23 décembre 2013	Communiqué Servisair : réalisation de la cession de Servisair à Swissport
8 janvier 2014	Résultats de l'exercice 2012-2013

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
11 janvier 2013	Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013
1 ^{er} février 2013	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 18 février 2013
8 mars 2013	Approbation des comptes annuels

● 7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

7.5.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en

pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1^{er} octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour ont été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;

- provisions pour indemnités de fin de carrière et pour *workers compensation* : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour pensions et les provisions pour *workers compensation*.

● 7.6 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 1^{er} juin 2007 ;
- le contrat d'affacturage sans recours en syndication, signé le 26 septembre 2012, en remplacement de celui avec recours en place depuis 2010 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure à note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le contrat de cession de Servisair conclu avec Swissport Holding France constitue également un contrat important.

● 7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence	
	§	Page
Comptes annuels	5.2	134 à 156
Comptes consolidés	5.1	77 à 131
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5.2.4	157
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6	132 à 133
Rapport de gestion	4	29 à 72
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1	4
Honoraires des Commissaires aux comptes	5.3	158
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	6	159 à 168
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	6.6	168
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	7.4.3	177 à 179

● 7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables	1.1.1	4
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.2	4
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.3	4 à 5
3. Informations financières sélectionnées	2	7
4. Facteurs de risque	4.3	37 à 42
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.4.1	5
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.4.2	5
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.4.3	5
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	1.4.3, 1.4.4	5
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.5	6
5.2 Investissements	4.2.7	35 - 36
5.2.1 Investissements réalisés	4.2.7	35 - 36
5.2.2 Investissements en cours	4.2.7	35 - 36
5.2.3 Investissements en projet	4.2.7	35 - 36
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		
6.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus	3.2	17 à 28
6.1.2 Nouveaux produits	3.2	17 à 28
6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle	3.2	17 à 28
6.3 Événements exceptionnels	N/A	N/A
6.4 Dépendance	N/A	N/A
6.5 Sources d'informations sur position concurrentielle	3.2	17 à 28
7. Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur	3.1.1	10
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	5.1 note 4.31	129 à 131
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	3.2.1.4, 3.2.2.3	23, 28
8.2 Questions environnementales	4.3.1.2, 4.6.2	38, 65 à 70
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	4.2	31 à 36
9.2 Résultat d'exploitation	4.2	31 à 36
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur	5.1.5 note 4.9	101 à 102
10.2 Flux de trésorerie	4.2.6 et 5.1.3	35, 82
10.3 Structure de financement et conditions d'emprunt	5.1.5 note 4.11	103 à 106

Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	5.1.5 note 4.11	103 à 106
10.5 Sources de financement attendues	4.3.6, 5.1.5 note 4.11	40, 103 à 106
11. Recherche et développement, brevets, licences	3.2.1.3	23
12. Informations sur les tendances	4.2.5	35
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	4.2.5.3	35
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs	4.4.1	43 à 46
14.2 Conflits d'intérêts éventuels	4.4.1.4	47
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée	4.4.2.1	47 à 48
15.2 Sommes provisionnées par ailleurs	4.4.2.2	48
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	4.4.1.1	43 à 46
16.2 Contrats de service	N/A	
16.3 Comité d'audit	6.1.3	161 à 163
16.4 Informations relatives au gouvernement d'entreprise	4.4, 6.1, 6.2	43 à 48, 160 à 163
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	4.6	57
17.2 Nombre d'actions détenues par les administrateurs	4.4.1, 4.5.8	43, 50 - 51
17.3 Participation des salariés au capital de l'émetteur	4.5.13	52
18. Principaux actionnaires		
18.1 Information relative au capital	4.5.8	50 - 51
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	4.5.8	50 - 51
18.3 Informations relatives au contrôle	4.4.1.4, 4.5.8	47, 50 - 51
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	4.5.14	52
19. Opérations avec des apparentés	7.3	173 à 174
20. Informations financières		
20.1 Informations financières historiques consolidées	5.1	78 à 131
20.2 Informations financières pro forma	N/A	
20.3 Informations financières individuelles	5.2	134 à 156
20.4 Vérification des informations financières historiques		
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	4.5.19.1	55
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.3.8, 4.3.10, note 4.26	40, 42, 125
20.9 Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	4.2.5	35
21. Informations financières complémentaires		
21.1 Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)	4.5	48 à 56
21.2 Statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur	1.4.5	5
21.2.2 Information relative aux organes de direction	4.5.15.1	52 - 53, 160 à 163
21.2.3 Droits attachés à chaque catégorie d'actions	4.5.9, 6.12.6.2	51
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires	4.5.15.2	52
21.2.5 Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires	4.5.16	53 - 54
21.2.6 Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle	4.5.9, 6.4.2	51, 165
21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.5.10	51
21.2.8 Conditions statutaires régissant les modifications de capital	4.5.16	53 - 54

Annexe I règlement 809/2004	Document de référence	
	§	Page
22. Contrats importants	7.6	180
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	7.5	180
24. Documents accessibles au public	7.4	177 à 179
25. Informations sur les participations	5.1.5 note 4.4	98, 99



DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

